



# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 19 - Numéro 38

29 septembre 2022



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISSN 1710-4149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>7</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Tribunal administratif des marchés financiers</b>	<b>11</b>
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>39</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>139</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
<b>5. Institutions financières</b>	<b>145</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
<b>6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés</b>	<b>153</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées</b>	<b>312</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
<b>8. Section retirée</b>	<b>318</b>
8.1 Sous-section retirée	
8.2 Sous-section retirée	
8.3 Sous-section retirée	
8.4 Sous-section retirée	
<b>9. Régimes volontaires d'épargne-retraite</b>	<b>323</b>
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	
<b>10. Agents d'évaluation du crédit</b>	<b>328</b>
10.1 Avis et communiqués	

10.2 Réglementation et lignes directrices

10.3 Désignation à titre d'agent  
d'évaluation du crédit

10.4 Sanctions administratives

10.5 Autres décisions

### **Liste des acronymes et abréviation :**

- Autorité : Autorité des marchés financiers  
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages  
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et  
organismes dispensés de reconnaissance  
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la  
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation  
du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.



### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 2.

## Tribunal administratif des marchés financiers

---

- 2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF
  - 2.2 Avis légaux de l'Autorité
-

## 2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

### 2.1.1 Rôle des audiences



## RÔLE DES AUDIENCES

[Lien permanent de la Chambre de pratique virtuelle - Guide des audiences virtuelles](#)

En cas de difficultés techniques : rejoindre le Secrétariat au 514-873-2211 (#221) ou par courriel au [secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca](mailto:secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca)

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>28 septembre 2022 – 14 h 30</b>				
2021-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Entreprises Greg Pompeo inc. et Gregory Pompeo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  LCM Avocats inc.	Christine Dubé Julie Biron	Demande de pénalités administratives, de nominations d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription et de mesures de redressement  Conférence de gestion  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09">https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09</a>  ID de réunion : 876 3901 6484 Code : 017258

1

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>29 septembre 2022 – 9 h 30</b>				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Accord  Conférence de gestion  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0prOW5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09">https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0prOW5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09</a>  ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735
<b>29 septembre 2022 – 14 h 00</b>				
2022-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Les productions TV BWS inc., Marie-Josée Larocque, Caroline Bernier, Valeurs mobilières Whitehaven inc., Athanasios Baltzis et Richard Bernard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et de mesures propres au respect de la loi  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>29 septembre 2022 – 14 h 00</b>				
2021-020	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Daniel Cousineau-Claveau, aussi connu sous les noms de Daniel Cousineau, Dan Cousineau et Daniel Richard Cousineau, faisant aussi affaires sous le nom de Magik Hypothèque sans frontières, 12354365 Canada inc. et Sabrina Albert Parties intimées</p> <p>Banque Toronto Dominion, Banque Tangerine et Banque de Montréal Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a></p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>30 septembre 2022 – 9 h 30</b>				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Patrick Bragoli et Sébastien Cliche Partie intimée  Mathieu Landry-Girouard Partie intimée  ROI Land Investment Ltd Partie intimée  Hiro Corporation Ltd Partie intimée  Dany Vachon Partie intimée  Philippe Germain Partie intimée  Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.  Pelletier & Cie Avocats  Jean-François Goulet, avocat  Osler, Hoskin & Harcourt LLP  Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.  Fréchette avocats	Julie Biron Christine Dubé	Demandes en communication de documents des intimés Sébastien Cliche et ROI Land Investment Ltd  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/85713617999?pwd=ZG1xRWp6UkhUTG9BbXdiaDFgRTR6QT09">https://us02web.zoom.us/j/85713617999?pwd=ZG1xRWp6UkhUTG9BbXdiaDFgRTR6QT09</a>  ID de réunion : 857 1361 7999 Code : 264224
<b>3 octobre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Gregory Laurent Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel  Assesseurs : Jocelyne Charland Richard Roy	Accord  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

4

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>4 octobre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc., Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc., L'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Levée partielle des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09">https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</a></p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>
<b>5 octobre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	<p>Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de communication de documents</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/86353502092?pwd=Y29wUjBmU2R6Y0xSdFJFODAyVm81UT09">https://us02web.zoom.us/j/86353502092?pwd=Y29wUjBmU2R6Y0xSdFJFODAyVm81UT09</a></p> <p>ID de réunion : 863 5350 2092 Code : 320685</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>6 octobre 2022 – 14 h 00</b>				
2022-018	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Anthony Rail, Martin Dubé et Les solutions Simplyphi inc., anciennement dénommée Mineum inc. Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'agir comme administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a></p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
2022-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Soha Fadel et Centres hypothécaires Dominion Fidel Groupe Inc. Parties intimées</p> <p>Grant Iranian Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Saisanas Avocats</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable et de condition à l'inscription</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a></p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>



No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>6 octobre 2022 – 14 h 00</b>				
2022-019	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion du Capital Botica inc., Serge Assayag et Louise Giguère Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a></p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
<b>12 octobre 2022 – 9 h 30</b>				
2017-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Micro-Prêts inc. Parties intimées</p> <p>Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p> <p>McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>- Demande de prolongation des ordonnances de blocage - Demande de remise</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnB0ZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09">https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnB0ZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09</a></p> <p>ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>12 octobre 2022 – 9 h 30</b>				
2017-023	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Dominic Lacroix et DL Innov inc., Parties intimées</p> <p>Sabrina Paradis Royer Partie intimée</p> <p>Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause</p> <p>Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p> <p>Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>- Demande de prolongation des ordonnances de blocage - Demande de remise</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnBoZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09">https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnBoZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09</a></p> <p>ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>12 octobre 2022 – 9 h 30</b>				
2017-015 2017-023	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Interaxe inc. Parties intimées</p> <p>Sabrina Paradis Royer Partie intimée</p> <p>Yan Ouellet et Pascal Lacroix Parties intimées</p> <p>Micro-Prêts inc. Partie mise en cause</p> <p>Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause</p> <p>BMO, Tangerine, CIBC, Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, Lemieux Nolet syndics autorisés inc. et Officier responsable du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec Parties mise en cause</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p> <p>Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>- Demande de prolongation des ordonnances de blocage - Demande de remise</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnB0ZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09">https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnB0ZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09</a></p> <p>ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>12 octobre 2022 – 14 h 00</b>				
2021-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Entreprises Greg Pompeo inc. et Gregory Pompeo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  LCM Avocats inc.	Christine Dubé Julie Biron	Demande de pénalités administratives, de nominations d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription et de mesures de redressement  Conférence de gestion  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09">https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09</a>  ID de réunion : 876 3901 6484 Code : 017258
<b>13 octobre 2022 – 14 h 00</b>				
2022-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jacques Paquet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et de mesures propres au respect de la loi  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>13 octobre 2022 – 14 h 00</b>				
2022-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  L'Avenue Privée Cabinet en assurances de dommages inc., Éric Gauvin, William Turgeon, Isabelle Charbonneau et Simon Dugas Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  DHC Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
<b>17 octobre 2022 – 12 h 00</b>				
2020-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Benoît Mercier Partie intimée  Claude Duhamel Partie intimée  Éric Marchant Partie intimée  David Cournoyer Partie intimée  Bertrand Lussier Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires Inc.  Pelletier & Cie Avocats inc.  Noël & Gauron Avocats  Hackett Campbell Bouchard inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande en divulgation de la preuve  Conférence préparatoire  Par visioconférence  <a href="https://us02web.zoom.us/j/86323452913?pwd=ZmZ uUEhqVkJNdDZHZHaitOV1NIUjgrdz09">https://us02web.zoom.us/j/86323452913?pwd=ZmZ uUEhqVkJNdDZHZHaitOV1NIUjgrdz09</a>  ID de réunion : 863 2345 2913 Code : 685120

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>20 octobre 2022 – 14 h 00</b>				
2022-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Assurances Momentum inc., Tristan Dupont-Hébert, David Boudreau-Poissant et Mélanie St- Aubin Laprise Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nominations d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW&lt;br/&gt;N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
<b>24 octobre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande préliminaire des intimés  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJ&lt;br/&gt;KcNPPQvOG-gUAyij9k9B7xMUPS.1">https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJ KcNPPQvOG-gUAyij9k9B7xMUPS.1</a>  ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>27 octobre 2022 – 14 h 00</b>				
2022-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Karine Simoës Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre d'administratrice ou de dirigeante d'un courtier, d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Les services juridiques Start & Co Inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>3 novembre 2022 – 14 h 00</b>				
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Michel Plante Partie intimée  SOLO International Inc. Partie intimée  Frederick Langford Sharp Partie intimée  Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Marc R. Labrosse   Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.   LCM Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs  Audience pro forma  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09">https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</a>  ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
<b>8 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Devichy Avocats	Nicole Martineau Christine Dubé	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi  Conférence de gestion  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09">https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09</a>  ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929



No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>11 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Antonietta Melchiorre	Demande en récusation  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/89229624780?pwd=RCtPTFNUTUh0bDk2V3VXdzJiREhZUT09">https://us02web.zoom.us/j/89229624780?pwd=RCtPTFNUTUh0bDk2V3VXdzJiREhZUT09</a>  ID de réunion : 892 2962 4780 Code secret : 640061
<b>14 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées  Jérémie Picard Partie intimée  Mathieu Cocher Partie intimée  Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.  Droit Légal  Battista Turcot Israel, s.e.n.c.	Antonietta Melchiorre	Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09">https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</a>  ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>15 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgox inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09">https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</a></p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>16 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgox inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09">https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</a></p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>17 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgox inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09">https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</a></p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>21 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgox inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09">https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</a></p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>23 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgox inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antionietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09">https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</a></p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>25 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgox inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09">https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</a></p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>28 novembre 2022 – 9 h 30</b>				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi
	Patrick Bragoli et Sébastien Cliche Partie intimée	Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.		
	Mathieu Landry-Girouard Partie intimée	Pelletier & Cie Avocats		Conférence de gestion
	ROI Land Investment Ltd Partie intimée	Jean-François Goulet, avocat		Par visioconférence
	Hiro Corporation Ltd Partie intimée	Osler, Hoskin & Harcourt LLP		Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/85713617999?pwd=ZG1xRVWp6UkhUTG9BbXdiaDFqRTR6QT09">https://us02web.zoom.us/j/85713617999?pwd=ZG1xRVWp6UkhUTG9BbXdiaDFqRTR6QT09</a>
	Dany Vachon Partie intimée	Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.		ID de réunion : 857 1361 7999 Code : 264224
	Philippe Germain Partie intimée	Fréchette avocats		
	Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées			



No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>1er décembre 2022 – 9 h 30</b>				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées  Mario Dubuc Partie intimée  Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Dupuis Paquin, Avocats et conseillers d'affaires inc.    Bernard, Roy (Justice - Québec)	Jean-Pierre Cristel	Requête en obtention d'un avocat rémunéré par l'État ( <i>Rowbotham</i> )  Conférence préparatoire  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87225843104?pwd=dXZPQkY6YnJ2L1g5V1Iram1NaW04QT09">https://us02web.zoom.us/j/87225843104?pwd=dXZPQkY6YnJ2L1g5V1Iram1NaW04QT09</a>  ID de réunion : 872 2584 3104 Code : 596097
<b>6 décembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Devichy Avocats	Nicole Martineau Christine Dubé	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi  Audience au fond  Par visioconférence  Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09">https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09</a>  ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>7 décembre 2022 – 9 h 30</b>				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Devichy Avocats	Nicole Martineau Christine Dubé	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom  <a href="https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09">https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09</a></p> <p>ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
<b>15 décembre 2022 – 9 h 30</b>				
2021-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Financière Cape Cove Inc. et Calixa Capital Partners inc. Parties intimées</p> <p>Jean-Christophe Daigneault Partie intimée</p> <p>Claude Dufour et Services financiers C. Dufour inc. Parties intimées</p> <p>Dany Bergeron et 9278-7381 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Efstratios Gavriil (Sean Gabriel) Partie intimée</p> <p>Robert Audet Partie intimée</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Ad Litem Avocats S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p> <p>Levasseur et Associés, Avocats</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p> <p>LCM Avocats inc.</p> <p>Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/87080059907?pwd=Mi9LSmVHdTl2VVRHREZ5THlwUTNVUT09">https://us02web.zoom.us/j/87080059907?pwd=Mi9LSmVHdTl2VVRHREZ5THlwUTNVUT09</a></p> <p>ID de réunion : 870 8005 9907 Code : 165535</p>

28 septembre 2022

25

## 2.1.2 Décisions

Les décisions listées dans la présente section peuvent inclure des pièces jointes. Afin d'obtenir l'intégralité de la décision incluant les pièces jointes, celle-ci peut être téléchargée directement sur le site web de SOQUIJ.

Autorité des marchés financiers c. Attara, 2019-003-008

<http://t.soquij.ca/Kd85W>

Autorité des marchés financiers c. Groupe financier Securvie inc., 2022-011-001

<http://t.soquij.ca/Zt5e2>

## 2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.



### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABDOULAYE DAN MARADI	LALLA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-16
ABOU MERHI	FARAH	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-02-23
ALEXANDRE	JOHNATHAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-16
AMANFO	AMON DOMINIQUE HENRIETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
ARFIN	JONATHAN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-21
ASSOULINE	JOSHUA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-09-21
B. THERRIEN	JONATHAN	GESTION FINANCIERE ASSANTE LTEE	2022-09-21
BASSILA	CARLOS	SERVICES INVESTISSEURS CIBC INC.	2022-09-12
BEAUCHAMP	MARIE-FRANCE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2022-09-15
BEAUDOIN-GIRARD	STÉPHANIE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2022-09-09
BELABBAS	NACEUR EDDINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-20
BELLAVANCE	ANGÈLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
BELZIL-LABELLE	ROMY	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-09-22
BOIVIN	LISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
BOUAZZA	AMEL	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2022-09-26
BRIÈRE	MARIE-EVE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2022-09-16
CABRERA BERMUDEZ	CRISTIAN	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-09-26
CARDINAL	JEAN-FRANÇOIS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-07-30
CHAN KWAI SIONG	BRENDA	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2022-09-09

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CHAPUT	HÉLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
CHUKUNYERE	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
CROTEAU	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
D' ALMEIDA	CATHERINE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
DERY	PATRICE	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2022-09-15
DESTIN	JUNIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-23
DUCHESNE	ALICIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-22
DUMAS-LAPERRIÈRE	JULIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-20
EL HABER	LARA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-16
EL SHEBSHIRY	MARYAM	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-08-22
FORCIER-CÔTÉ	CHARLES	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-09-19
FOURNIER	CAROLINE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-16
GAUDREAU	LISA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-22
GAUTHIER	HUGUES	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-09-23
GELEYN	SIMON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
GIROUARD	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
GODBOUT	GILLES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-16
GUIRE	ABDOUL RAZACK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
JIN	YUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-09
KAUBAA	NABIL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-10
LACHANCE	KATY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-06
LAFORTUNE	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LANGLOIS	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-17
LAREINE	JACQUES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-23
LECLAIR	NATHALIE	TWMG INC.	2022-09-22
LEFEBVRE	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
LEMAY	EMERICK	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-09-21
LESSARD	KEVEN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-09-20
MARROCCO	ROBERTO	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2022-08-31
MICHEL	CAMILLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-21
MIGUÉ	ARIANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
MILLS	JONATHAN DAVID	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2022-09-15
MORIN	JESSIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-13
PACCIONE	CARINA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-05-28
PAIEMENT	MARIE-JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-26
PERRON	ANNE-MARIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
POULIN	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-24
RAYMOND	MARTIN	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2022-09-16
RESENDES	MANUEL	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2022-09-15
RICCIARDELLI	FRANCESCO	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2022-09-02
RUBANO	ANNA	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2022-09-01
RUGOMERO	SEBANGA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-22
SEMLALI	SAFIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
SHIMATH BUKASA	DANNY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-13

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
TAHIRI	YASSINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-07-08
TRAN	KIEN NAM	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-09-16
TREMBLAY	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-19
V. BOUCHARD	MAXIME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-23
VEILLEUX	SOLANGE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-09-15
YOUAKIM	STÉPHANIE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2022-09-09

### Cabinets de services financiers

#### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché

2a Assurance collective de personnes

2b Régime d'assurance collective

2c Régime de rentes collectives

3a Assurance de dommages (Agent)

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

16a Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
108857	DANEAU, JACQUES	1a	2022-09-27
113322	GAGNON, DIANE	1a	2022-09-22
113589	VALADE GAGNON, JOCELYNE	1a	2022-09-22
114107	GAUTHIER, ROGER	1a	2022-09-26
116097	HAMIDANE, RACHID	1a	2022-09-21
116097	HAMIDANE, RACHID	3b	2022-09-21
122763	MARCOUX, GUY	1b	2022-09-27
127709	POULIN, SYLVIE	6a	2022-09-26
128189	RACETTE, DANIEL	4a	2022-09-26
128196	TURGEON, MANON	4a	2022-09-27
130214	SAMSON, JEAN-PIERRE	2c	2022-09-22
145692	LAVALLÉE, FRANCE	4b	2022-09-27
145834	BELLIER, NICOLAS	3b	2022-09-21
156143	TRUDEL, SYLVIE	3b	2022-09-21

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
157861	RESENDES, MANUEL	1a	2022-09-21
161845	DESROCHERS, MARTINE	4b	2022-09-26
169411	POLIZU-MICSUNESTI, DAN	1a	2022-09-26
170696	DESTIN, JUNIE	6a	2022-09-26
172884	SAMSON, ISABELLE	3b	2022-06-10
173427	PRESSEAU, GILBERT	1a	2022-03-03
174538	VILLENEUVE, SOPHIE	3b	2022-09-27
178707	PELLETIER, KATHLEEN	6a	2022-09-26
178707	PELLETIER, KATHLEEN	2c	2022-09-26
179706	FAUCHER, REBECCA	4b	2022-09-26
182703	PAQUETTE, MARTIN	1a	2022-09-26
183551	CONSTANT, MARIE EDNA KERCY	1a	2022-09-26
194259	LECOMTE, JEAN-FRANÇOIS	3b	2022-09-21
196985	COUTURE, ANTOINE	3b	2022-09-21
198452	LABELLE, SUZANNE	3b	2022-09-21
200187	B. THERRIEN, JONATHAN	6a	2022-09-23
207474	KIJOWSKI, DANIEL	1a	2022-09-26
207474	KIJOWSKI, DANIEL	4b	2022-09-26
210097	SAUCIER, DANIELE	4a	2022-09-22
211387	BARRETTE, ROXANNE	4b	2022-09-23
216585	BERGERON-PINZARRONE, SARAH-CHRISTINA	4b	2022-09-27
217370	ABOU-CHROUCH, MARIE-THERESE	3b	2022-09-21
220445	HANNA, RAYMOND	3b	2022-09-23
220669	FETHI, NORA	16a	2022-09-23
221364	DESJARDINS, ANTHONY	5b	2022-09-21
224249	KARMALI, NEELAM	3b	2022-09-21
227382	LAPLANTE, SOPHIE	5b	2022-09-23
227570	THIBODEAU, MARILIE	1a	2022-04-27
227895	FONTAINE, VALÉRIE	4b	2022-09-27
230605	LACOURSIÈRE-LÉPINE, CAMILLE	3a	2022-09-27
231615	HOSNI, MOHAMED SADOK	1a	2022-09-26
232916	POSTOLEA, OANA	3b	2022-09-27
233028	DESHAIES, MARYSE	1a	2022-09-22
237251	BOUBLENZIA, NACIMA	16a	2022-09-22
239531	MENSAH, ZAINA	1a	2022-09-26
239962	RAYMOND, MARTIN	1a	2022-09-21
240372	GAGNON, JÉRÔME	1b	2022-09-26

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
240512	MONASTYRETSKAYA, VERA	16a	2022-09-26
241119	BROUILLARD, LUC	1a	2022-09-23
242395	DUPUIS, MATHIEU	1a	2022-09-26
243369	ROBERTSON, ANNICK	3b	2022-09-26
243512	AL ASSAFIN, MICHAEL	4b	2022-09-22
244046	GAUTHIER, NATHALIE	1a	2022-09-22
244516	TAYLOR D ASTI, GENEVIÈVE	1a	2022-09-26
244659	SIMARD, SANDRA	1a	2022-09-26
244933	AJUMOBI-OBE, EMMANUEL	3b	2022-09-21
245067	MATTSSON, PAUL	4c	2022-09-26
245769	PAQUET, AMÉLIE	1a	2022-09-22
246110	TEMZEUNG TESSOP, MARC AXEL	4b	2022-09-21
246547	LEMIEUX, JEAN-PHILIPPE	1a	2022-09-26
247198	KANTHAVANAM, SUGANTHINI	1a	2022-09-26
247658	BELLEAU, KASSANDRA	4b	2022-09-26
247752	FAUCHER, MARIE-ANDRÉ	3b	2022-09-21
248285	KHALIL, ELISSA	4b	2022-09-23
249132	PANETTA, FRANCESCO	3b	2022-09-21
250402	HANA, HASSAN	5b	2022-09-21
250499	SABBAGH, MARWAN	3b	2022-09-21
250679	ROY, CHANTALE	4a	2022-09-26
250981	TOM, MARIE-LEE	4b	2022-09-23
251209	OBAS, YANSEY	3b	2022-09-21



### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION DE CAPITAUX DESAUTELS INC.	MCCONNELL	EAMONN	2022-09-25

##### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION DE CAPITAUX DESAUTELS INC.	MCCONNELL	EAMONN	2022-09-25

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500256	RENÉ PAQUET	Assurance de personnes	2022-09-27
501038	9054-3414 QUÉBEC INC.	Expertise en règlement de sinistres	2022-09-22
503140	2533-4608 QUÉBEC INC.	Assurance de dommages (courtier)	2022-09-27
503601	ANFOSSI TASSÉ D'AVIRRO INC.	Assurance de personnes Assurance de dommages (courtier)	2022-09-22
505300	CELINE MILETTE	Assurance de personnes Planification financière	2022-09-22
507752	CENTRE CONSEILS FINANCIERS GAGNON VALADE INC.	Assurance de personnes	2022-09-22
508357	LES ASSURANCES DUBOIS S.E.N.C.	Assurance de dommages	2022-09-21
513854	HUGUES BEAULIEU & FILS, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.	Courtage hypothécaire	2022-09-22
514373	MOURAD TAREB	Assurance de personnes	2022-09-26
515310	MARIE-BRÉGITTE PARENT	Assurance de personnes	2022-09-26
516012	LAURENT POIRIER	Planification financière	2022-09-27

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
516012	LAURENT POIRIER	Assurance de personnes	2022-09-27
516287	VINCENT VILLEMAIRE	Assurance de personnes	2022-09-26
603486	JACQUES DANEAU	Assurance de personnes	2022-09-27
604092	LES CONSEILLERS ET ASSOCIÉS CABINET EN SERVICES FINANCIERS INC.	Assurance de personnes	2022-09-21
604636	JACQUES GAUTHIER	Courtage hypothécaire	2022-09-21
607269	CHARLENE GRONDIN	Assurance de personnes	2022-09-27

### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

#### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CAPITAL RENARD ARGENTÉ INC.	MATHURIN	PAUL	2022-09-22

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607595	LES ASSURANCES DUBOIS INC.	JULIE DUBOIS	Assurance de dommages	2022-09-21
607596	GESTION GP SERVICES FINANCIERS INC	GINO PARISIEN	Assurance de personnes	2022-09-21
607597	GROUPE FINANCIER VIGLAS INC.	MICHAEL VIGLAS	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2022-09-21
607599	RDV CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	FRANÇOIS LAFONTAINE	Assurance de personnes	2022-09-22
607601	9107-6935 QUÉBEC INC.	JACQUES GAUTHIER	Courtage hypothécaire	2022-09-22
607603	ASSURANCES LYNE TREMBLAY INC.	LYNE TREMBLAY	Assurance de dommages (courtier)	2022-09-22

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607604	GROUPE VOÛTE INC.	JOSEPH RANA	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2022-09-22
607605	GROUPE A. L. INC.	ALEXANDRE LAPOINTE	Courtage hypothécaire	2022-09-22
607608	LES SERVICES FINANCIERS NANCY DAIGLE INC.	NANCY DAIGLE	Assurance de personnes	2022-09-26
607610	13474101 CANADA INC.	VINCENT VILLEMAIRE	Assurance de personnes	2022-09-26

**3.6 AVIS D'AUDIENCES**

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jean-Pierre Gamelin	2021-12-04(E)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville Président  M. Yvan Roy  À confirmer	4-5 et 11 octobre À 9h30	Visioconférence  Pour le lien de connexion, contacter le greffe au :  <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de manière négligente et/ou a fait preuve d'un manque de contrôle de la réclamation, notamment :  a. en n'agissant pas promptement après que les représentants de l'assuré l'ait informé de la présence d'infiltrations d'eau à la suite du sinistre et en n'assurant pas l'exécution des travaux d'urgence nécessaires en lien avec ladite présence d'eau;  b. en n'assurant pas la sécurisation des lieux en temps opportun;  c. en n'assurant pas l'exécution des travaux pour rendre étanche et réparer le toit dans un délai raisonnable;  d. en faisant preuve de laxisme dans la gestion des travaux de dégarnissage et de démolition;  e. en ne s'assurant pas que les devis de reconstruction produits par l'assureur étaient complets et en omettant d'évaluer les dommages d'une section de l'immeuble;  f. en tardant à procéder au remboursement des factures d'électricité;	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>g. en faisant preuve de laxisme dans le traitement des travaux d'urgence qui auraient pu être effectués en attendant la délivrance d'un permis par la Ville;</p> <p>h. en tardant à informer l'assureur que l'évaluateur mandaté ne répondait plus à ses demandes;</p> <p>en contravention avec les articles 10, 21, 27 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>;</p> <p><b>Chef 2</b> a exercé ses activités de manière négligente et/ou a fait défaut de fournir à l'assuré S.L.J. les explications relatives à l'exécution des travaux et le traitement de sa réclamation, logée aux termes du contrat d'assurance des entreprises émis par Desjardins assurances générales inc., à la suite d'un dommage par incendie survenu le 21 août 2019, notamment :</p> <p>a. en ne fournissant pas les explications relatives à la position de l'assureur en lien avec les infiltrations d'eau et les réparations à faire au toit;</p> <p>b. en ne fournissant pas les informations nécessaires relatives aux travaux de démolition;</p> <p>c. en ne fournissant pas des explications adéquates quant à la durée des travaux de reconstruction et la durée de traitement de la réclamation;</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

d. en n'expliquant pas, dès le début du dossier, les conditions d'application de la garantie pour perte de frais de copropriété ainsi qu'en fournissant par la suite des explications contradictoires sur ces conditions;

e. en ne répondant pas adéquatement aux questions de l'assuré relatives au paiement des factures d'électricité;

en contravention avec les articles 10, 19, 21 et 58(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre*;

**Chef 3** a été négligent dans la tenue du dossier de réclamation de l'assuré S.L.J., notamment en faisant défaut d'y inscrire toutes ses démarches et interventions, ainsi que toutes les communications avec les divers intervenants au dossier, en contravention avec l'article 88 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, les articles 10 et 58(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre* et les articles 12 et 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Francis Allaire	2022-05-01(E)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville Président  M. Yvan Roy  M <sup>me</sup> Lise Martin	6 octobre À 9h30	Visioconférence  Pour le lien de connexion, contacter le greffe au :  <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<p><b>Chef 1</b> a fait preuve de négligence et/ou d'un manque de contrôle de la réclamation, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. En déléguant ses responsabilités à l'entrepreneur mandaté dans le dossier;</li> <li>b. En faisant défaut de faire des suivis auprès des assurés et de l'entrepreneur mandaté dans le dossier quant aux travaux à effectuer;</li> <li>c. En omettant de faire, en temps utile, le suivi du remboursement de la franchise versée par les assurés à l'entrepreneur;</li> </ul> <p>agissant ainsi en contravention avec les articles 10, 27 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre de produits et services financiers</i> et les articles 25 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>;</p>	culpabilité



## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Anthony Goffredo	2020-06-01(C)	M <sup>e</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, notamment, en ce qu'il :  a. a indiqué que la date de naissance de l'assurée M.L.G. était le 7 novembre 1983 alors qu'elle lui a mentionné qu'il s'agissait du 7 avril 1993 ;  b. a indiqué que l'assurée M.L.G. était mariée alors que la question ne fut pas posée de façon suffisamment précise pour s'assurer de la justesse de la réponse ;  c. a indiqué que l'assurée M.L.G. avait son permis de conduire depuis le 24 octobre 2001 alors qu'elle l'avait informé l'avoir obtenu en 2009, soit à ses 16 ans ;  d. a indiqué que l'assurée M.L.G. exerçait la profession d' « Ouvrier - Intérieur » alors qu'elle l'a seulement informé travailler chez Tim Horton's ;  e. a indiqué que l'assurée M.L.G. avait maintenu une police auprès de son assureur précédent depuis le 1er octobre 2014, alors qu'elle l'a seulement informé l'avoir maintenu pendant deux ou trois ans ;  f. a omis de demander à l'assurée M.L.G. si les véhicules à assurer étaient munis de dispositifs antivol, et a tout de même inscrit « Coupe ignition (anti-démareur) » (sic.) pour chacun d'eux ;	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

commettant à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 2** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 3** a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assuré, notamment, en ce qu'il :

- a. a indiqué que l'assuré exerçait la profession d' « Ouvrier-Intérieur », alors que celui-ci l'a informé être camionneur ;
- b. a indiqué que l'assuré a été impliqué dans un accident non responsable le 2 mai 2018, alors que celui-ci a indiqué que le sinistre avait eu lieu en février ou mars 2017 ;
- c. a indiqué que l'assuré a été impliqué dans un accident non responsable pour lequel l'assureur a

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

déboursé 4 413 \$, alors que celui-ci l'a informé que le montant du déboursé était de 2 500 \$ ;

- d. a indiqué que le véhicule impliqué dans les trois sinistres figurant au dossier de l'assuré était un Honda Civic LX 2019, sans demander quel était le véhicule impliqué ;

commettant à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 4** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Mathieu Fortier	2020-08-02(C)	M <sup>e</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assuré, en ce qu'elle a, notamment :  a. a indiqué que l'assuré était étudiant, alors que l'assuré l'a informé travailler en entretien ménager ;  b. a indiqué que l'assuré n'avait pas suivi de cours de conduite, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;  c. a indiqué que l'assuré n'avait pas de dossier criminel, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;  d. a omis de demander à l'assuré son consentement pour la consultation de son dossier de crédit, et a tout de même inscrit que celui-ci avait été donné ;  e. a souscrit pour l'assuré une protection supplémentaire pour décès, de mutilation et frais médicaux à la suite d'un accident automobile (FAQ no 34) sans obtenir son consentement à cet effet ;  f. a indiqué que l'assuré était célibataire à l'état civil, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>g. a indiqué que l'assuré était titulaire d'une police résidentielle pour propriétaire-occupant, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>h. a indiqué que le véhicule assuré serait stationné dans une entrée privée de nuit, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>i. a indiqué que l'assuré habitait avec ses parents, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>j. a indiqué que l'assuré ou, à sa connaissance, son/sa conjoint(e), ne se sont pas vu refuser ou résilier un contrat ou un renouvellement d'assurance automobile, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 2</b> a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

**Chef 3** a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assuré, en ce qu'il a, notamment :

- a. a indiqué que l'assuré n'avait pas de dossier criminel, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;
- b. a indiqué que l'assuré n'avait jamais fait faillite, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;
- c. a indiqué que l'assuré n'avait pas l'intention de procéder à la location à court terme de l'habitation (type Airbnb), alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;
- d. a indiqué que l'assuré n'avait pas déclaré de sinistre par le passé, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;
- e. a indiqué que l'assuré n'avait pas d'animaux à l'intérieur de l'habitation, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;
- f. a omis de demander à l'assuré son consentement pour la consultation de son dossier de crédit, et a tout de même inscrit que celui-ci avait été donné ;

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					g. a indiqué que l'habitation avait été construite en 2012, alors que l'assuré l'avait informé que le bâtiment avait cinq ans au moment des faits ;	
					h. a indiqué que l'habitation avait une toiture en goudron et gravier, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					i. a indiqué que l'habitation avait une plomberie en plastique, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					j. a indiqué que l'habitation avait un système électrique de 200 ampères, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					k. a indiqué que l'habitation avait un filage électrique en cuivre, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					l. a indiqué que l'habitation était équipée d'un chauffe-eau électrique datant de 2012, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					m. a indiqué que l'habitation était équipée d'un système de chauffage électrique, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>n. a indiqué que l'habitation n'était pas équipée d'un système de gicleurs, alors que l'assuré l'a informé du contraire ;</p> <p>o. a indiqué que l'habitation n'était pas équipée d'une entrée sécurisée, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>p. a indiqué que l'habitation n'était pas équipée d'un interphone, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>q. a indiqué que l'habitation n'employait pas de garde de sécurité, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 4</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>.</p>	



## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Stéphanie Centeno	2020-08-03(C)	M <sup>e</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, notamment, en ce qu'il :  a. a, sous la rubrique « profession », indiqué « Baccalauréat et employé à temps plein » alors que l'assuré précise être à l'emploi d'une société œuvrant dans la manufacture de boîtes de carton ;  b. a indiqué que la toiture de l'habitation datait de 1998 et avait été rénovée à 100%, alors que ces questions ne furent pas posées à l'assuré ;  c. a indiqué que l'habitation avait été construite en 1956, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;  d. a indiqué que la toiture de l'habitation était en bardeaux d'asphalte, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;  e. a indiqué que la toiture de l'habitation était en pente, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;  f. a indiqué que l'habitation était située à moins de 300 mètres d'une borne d'incendie, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					g. a indiqué que l'habitation était située à moins de huit (8) kilomètres d'une caserne de pompiers, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					h. a indiqué que l'habitation était non-fumeur alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					i. a indiqué que le réservoir d'eau chaude de l'habitation datait de 1956, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					j. a indiqué que la plomberie de l'habitation datait de 1956, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					k. a indiqué que l'électricité de l'habitation datait de 1956, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					l. a indiqué que l'habitation ne contenait pas de pêne dormant, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					m. a indiqué que l'habitation ne contenait pas de caméra de surveillance, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	
					n. a indiqué que l'habitation ne contenait pas d'entrée sécurisée, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<ul style="list-style-type: none"> <li>o. a indiqué que l'habitation ne contenait pas d'interphone, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>p. a indiqué que l'habitation ne faisait pas l'objet de surveillance par un garde de sécurité, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>q. a indiqué que l'habitation ne contenait pas d'alarme de pompe de puisard, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>r. a indiqué que l'habitation ne contenait pas de fosse de pompe de puisard, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>s. a indiqué que l'habitation n'était pas dans une zone de surveillance du quartier, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>t. a indiqué que l'assuré n'avait pas de dossier criminel, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>u. a indiqué que l'assuré n'avait jamais fait faillite, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>v. a indiqué que l'habitation ne serait pas utilisée à des fins de location court-terme de type « Airbnb », alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> </ul>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>w. a indiqué que l'assuré n'avait jamais émis de chèque sans provision, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>x. a omis de demander à l'assuré son consentement pour la consultation de son dossier de crédit, et a tout de même inscrit que celui-ci avait été donné verbalement ;</p> <p>y. a souscrit pour l'assuré une protection « valeur à neuf » pour les biens meubles sans obtenir son consentement à cet effet ;</p> <p>z. a souscrit pour l'assuré une protection « explosion et fumée après tremblement de terre » sans obtenir son consentement à cet effet ;</p> <p>commettant à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 2</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7)</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages ;

**Chef 3** a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues des assurés, en ce qu'elle a, notamment :

- a. a indiqué que les assurés étaient assurés depuis le 1er janvier 1991, alors que cette information ne lui a pas été communiquée par les assurés ;
- b. a indiqué que la résidence secondaire assurée présentait un sous-sol aménagé à 100%, alors que les assurés l'ont informé que la résidence ne présentait pas de sous-sol ;
- c. a indiqué que la résidence secondaire assurée présentait une finition extérieure en lambris de brique, alors que les assurés l'ont informé que celui-ci était en bois ;
- d. a omis d'indiquer le nom de l'assuré Y.B., alors que l'information lui avait été fournie par les assurés ;
- e. a indiqué que l'assurée V.A. ne travaillait pas à temps plein, alors que cette information ne lui a pas été communiquée par les assurés ;

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<ul style="list-style-type: none"> <li>f. a indiqué que la plomberie de la résidence principale assurée datait de 2007, alors que les assurés l'ont informé que celle-ci datait de 1991 ;</li> <li>g. a indiqué que l'électricité de la résidence principale assurée datait de 2007, alors que les assurés l'ont informé que celle-ci datait de 1991 ;</li> <li>h. a indiqué que la toiture de la résidence principale assurée datait de 2007, alors que les assurés l'ont informé que celle-ci datait de 1991 ;</li> <li>i. a indiqué que l'unité de chauffage principale de la résidence principale assurée datait de 2007, alors que cette information ne lui a pas été communiquée par les assurés ;</li> <li>j. a indiqué que le service d'électricité de la résidence principale assurée était de 200 ampères, alors que cette information ne lui a pas été communiquée par les assurés ;</li> <li>k. a indiqué que l'unité de chauffage auxiliaire de la résidence principale assurée datait de 1968, alors que les assurés l'ont informé que celle-ci datait d'environ 1994 ;</li> <li>l. a indiqué que la résidence secondaire assurée comprenait une salle de bain complète et une salle</li> </ul>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

d'eau, alors que les assurés l'ont informé que celle-ci ne comprenait qu'une salle de bain complète ;

commettant à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 4** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Gabriel Champoux	2020-08-04(C)	M <sup>re</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a indiqué que A.S. habitait avec ses parents, alors que l'assuré S.S. lui a affirmé le contraire ;</li> <li>b. a omis d'indiquer que A.S. était une étudiante éloignée de la maison, alors que S.S. l'a informé que celle-ci étudiait à l'Université de Sherbrooke ;</li> <li>c. a indiqué que l'assuré S.S. exerçait la profession d'employé mécanicien dans un garage pour automobiles, alors que celui-ci l'a informé être concepteur mécanique pour une firme spécialisée en aéronautique ;</li> <li>d. a indiqué que l'assuré S.S. avait été embauché le 1er janvier 2000 alors que celui-ci l'a informé qu'il cumulerait 18 ans d'ancienneté en janvier 2019 ;</li> <li>e. a indiqué que le deuxième véhicule assuré, soit celui-ci déclaré comme conduit par l'assurée H.C., effectuait des trajets quotidiens de 10 km alors que l'assuré S.S. a affirmé que l'employeur de H.C. était situé à 8 km de son domicile ;</li> <li>f. a indiqué que le troisième véhicule assuré, soit celui-ci déclaré comme conduit par A.S., effectuait des trajets quotidiens de 2 km alors que l'assuré S.S. a affirmé que l'université de A.S. était située à 1 km de son domicile ;</li> </ul>	culpabilité



## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					g. a indiqué que les assurés S.S. et H.C. étaient mariés, alors que S.S. a indiqué que ceux-ci étaient conjoints de fait ;	
					h. a indiqué que les trois véhicules assurés ne possédaient pas de freins de type ABS, alors qu'il n'a pas posé la question aux assurés ;	
					i. a indiqué que les trois véhicules assurés possédaient un antivol de type coupe ignition, alors qu'il n'a pas posé la question aux assurés ;	
					j. a omis de demander aux assurés si des conducteurs occasionnels devaient être inscrits et/ou mentionnés quant aux trois véhicules assurés ;	
					k. a indiqué que l'assuré S.S. avait été condamné pour un excès de vitesse de 20 km alors que l'assuré lui a indiqué qu'il avait été condamné pour avoir roulé à 58 km/h dans une zone où la vitesse maximale était de 30 km/h ;	
					l. a indiqué que l'assurée H.C. n'avait pas suivi de cours de conduite, alors qu'il a omis de poser la question aux assurés ;	
					m. a indiqué que A.S. n'avait pas suivi de cours de conduite, alors qu'il a omis de poser la question aux assurés ;	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 2</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 3</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a omis d'indiquer que l'assuré était actuellement avec l'assureur SSQ, société d'assurances générales inc., alors que l'assuré l'a informé de ce fait ;</li> <li>b. a indiqué que l'assuré était avec son assureur actuel depuis le 27 mars 1984 alors que l'assuré l'a informé être assuré avec celui-ci depuis cinq (5) ou six (6) ans ;</li> <li>c. a indiqué que l'assuré avait eu son permis de conduire le 27 mars 1984, alors que l'assuré l'a informé l'avoir obtenu en 1982 ou 1983 ;</li> </ul>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>d. a indiqué que l'assuré était à l'emploi de son employeur depuis le 3 mars 1997, alors que celui-ci l'a informé n'y travailler que depuis un (1) an ;</p> <p>e. a indiqué que l'assuré travaillait à temps plein, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ;</p> <p>f. a indiqué que l'assuré n'avait pas suivi de cours de conduite, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ;</p> <p>g. a indiqué que le financement du véhicule assuré était consenti par Avantage Scotia, alors qu'il n'a pu obtenir cette information de l'assuré ;</p> <p>h. a souscrit une protection pour conduite de véhicule non désigné, alors qu'aucune instruction en ce sens ne fut donnée par l'assuré ;</p> <p>i. a omis d'indiquer que l'assuré avait récemment fait une proposition de consommateur, alors que l'assuré l'a avisé de ce fait ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 4</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés,</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 5</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a omis d'indiquer que l'assurée était actuellement avec l'assureur La Capitale assurances générales inc., alors que l'assurée l'a informé de ce fait ;</li> <li>b. a indiqué que l'assurée était à l'emploi de son employeur depuis le 5 mars 1984, alors que la question ne fut pas posée à l'assurée ;</li> <li>c. a indiqué que l'assurée avait obtenu son permis de conduire le 5 mars 1978, alors que l'assurée l'a informé l'avoir obtenu lorsqu'elle avait 16 ans, soit en 1977 ;</li> <li>d. a indiqué que l'assurée était mariée, alors que l'assurée l'a informé être divorcée et maintenant conjointe de fait ;</li> <li>e. a indiqué que l'assurée n'avait pas de dossier criminel, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assurée ;</li> </ul>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>f. a indiqué que l'assurée n'avait pas fait faillite, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assurée ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 6</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 7</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :</p> <p>a. a indiqué que l'assurée n'avait pas de dossier criminel, alors que l'assurée l'a informé du contraire ;</p> <p>b. a indiqué que l'accident déclaré le 4 avril 2013 impliquait le véhicule assuré, alors que l'accident s'est passé plusieurs années avant son achat ;</p> <p>c. a indiqué que l'accident déclaré le 4 avril 2013 avait impliqué des dommages de 2 500 \$, alors que la question ne fut pas posée à l'assurée ;</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>d. a indiqué que l'accident déclaré le 8 août 2017 impliquait le véhicule assuré, alors que l'accident s'est passé plusieurs années avant son achat ;</p> <p>e. a indiqué que l'accident déclaré le 8 août 2017 avait impliqué des dommages de 10 000 \$, alors que la question ne fut pas posée à l'assurée de façon suffisamment précise pour conclure à ce montant ;</p> <p>f. a indiqué que la suspension de permis du 9 décembre 2017 au 9 mars 2018 était pour le motif « autre – administratif », alors que l'assurée l'a informé que celle-ci était due à l'alcool ;</p> <p>g. a indiqué que l'assurée travaillait à temps plein, alors que la question ne fut pas posée à l'assurée ;</p> <p>h. a indiqué que l'assurée n'avait pas suivi de cours de conduite, alors que la question ne fut pas posée à l'assurée ;</p> <p>i. a omis d'indiquer et de demander à l'assurée si elle utiliserait le véhicule assuré pour des raisons commerciales ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 8</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 9</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a indiqué que les assurés étaient mariés, alors que l'assuré J.-F.B. lui a mentionné qu'ils étaient conjoints de fait ;</li> <li>b. a indiqué que l'assuré J.-F.B. travaillait à temps plein, alors que cette question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>c. a indiqué que l'assurée A.P. travaillait à temps plein, alors que cette question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>d. a indiqué que l'assurée A.P. n'avait pas suivi de cours de conduite, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> <li>e. a indiqué que l'assuré J.-F.B. n'avait pas suivi de cours de conduite, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;</li> </ul> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i></p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 10** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 11** a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :

- a. a indiqué que l'assurée était « femme au foyer », alors qu'il a été informé que celle-ci était en congé de maternité, était étudiante en massothérapie sportive et travaillait en tant qu'aïdante naturelle ;
- b. a indiqué que l'assurée était « femme au foyer » à temps plein, alors qu'il a été informé que celle-ci était également étudiante et travaillait à temps partiel ;
- c. a indiqué que le véhicule assuré ne présentait pas de freins de type ABS, alors que cette question ne fut pas posée à l'assurée ni à F.B. H. ;
- d. a indiqué que l'assurée était mariée, alors qu'il a été informé qu'elle était conjointe de fait ;



## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

- e. a indiqué que l'assurée avait suivi une formation de conduite en date du 24 avril 2011, alors que cette question ne fut pas posée à l'assurée ni à F.B.-H. ;

commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 12** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 13** a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assuré, en ce qu'il a, notamment :

- a. a indiqué que l'assuré travaillait à temps plein, alors que cette question ne fut pas posée à l'assuré ;
- b. a indiqué que l'assuré était marié, alors qu'il a été informé qu'il était conjoint de fait ;
- c. a indiqué que l'assuré n'avait pas suivi de cours de conduite, alors que la question ne fut pas posée à l'assuré ;

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>d. a indiqué que le véhicule assuré n'était pas muni de freins de type ABS, alors que cette question ne fut pas posée à l'assuré ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 14</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 15</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assuré, en ce qu'il a, notamment :</p> <p>a. a indiqué que l'assuré travaillait pour un employeur « autre », alors qu'il a été informé que celui-ci travaillait pour la société Roxboro Excavation ;</p> <p>b. a indiqué que l'habitation assurée présentait un fini extérieur en vinyle, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ni à M.-C.T. ;</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>c. a indiqué que l'habitation assurée présentait une toiture en bardeaux d'asphalte, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ni à M.-C.T. ;</p> <p>d. a indiqué que l'habitation présentait une plomberie rénovée à 50%, alors que M.-C.T. lui a mentionné qu'elle avait été refaite à 100% ;</p> <p>e. a indiqué que l'habitation présentait un système électrique datant de 1974, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ni à M.-C.T. ;</p> <p>f. a indiqué que l'habitation présentait un système électrique de 200 ampères, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ni à M.-C.T. ;</p> <p>g. a indiqué que l'habitation présentait un système électrique en cuivre, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ni à M.-C.T. ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 16</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7)</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

*du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages.*

**Chef 17** a conseillé et/ou encouragé son client à user d'un stratagème pour profiter d'un rabais lors du transfert potentiel d'un système de repérage T AG, en contravention avec les articles 37(1) et 37(11) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Marc-André Gascon	2020-08-05(C)	M <sup>e</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<p><b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assuré, en ce qu'il a, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a indiqué que l'assuré n'avait pas de dossier criminel, alors qu'il ne lui a pas posé la question ;</li> <li>b. a indiqué que l'assuré n'avait jamais fait faillite, alors qu'il ne lui a pas posé la question ;</li> <li>c. a indiqué que le véhicule assuré ne possédait pas de freins de type ABS, alors qu'il ne lui a pas posé la question ;</li> <li>d. a indiqué que l'assuré exerçait la profession d'infirmier à temps plein, alors qu'il ne lui a pas posé la question ;</li> <li>e. a indiqué que l'assuré était à l'emploi de son employeur actuel depuis le 1er janvier 2011, alors qu'il ne lui a pas posé la question ;</li> </ul> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 2</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au</p>	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 3</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assuré, en ce qu'il a, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a indiqué que l'assuré était de sexe féminin, alors que l'assuré est un homme ;</li> <li>b. a indiqué que l'assuré avait obtenu son permis de classe 5 le 5 novembre 1993, alors que l'assuré l'a informé l'avoir obtenu en 1993 ;</li> <li>c. a indiqué que l'assuré n'avait pas de permis d'autres provinces ou pays, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré et que celui-ci l'a informé être originaire du Portugal ;</li> <li>d. a indiqué que l'assuré était assuré comme propriétaire principal sur un véhicule depuis 1993, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ;</li> <li>e. a indiqué que l'assuré était assuré depuis 1993, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ;</li> <li>f. a indiqué que le bris de glace déclaré le 1er mai 2017 avait entraîné des pertes et dommages de 600 \$, alors qu'il n'a posé la question à l'assuré ;</li> </ul>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

g. a indiqué que l'assuré profitait d'un service d'assistance routière avec le fabricant du véhicule assuré, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ;

commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 4** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Ludwing Boursiquot	2020-08-06(C)	M <sup>e</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :  a. a indiqué que la couverture d'assurance commencerait en date du 27 décembre 2018, alors qu'il a fixé la date d'achat du véhicule assuré et la date effective du contrat d'assurance au 10 janvier 2019 ;  b. a indiqué que le véhicule assuré ne possédait pas de freins de type ABS, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assurée ;  c. a indiqué que l'assurée avait son permis de conduire depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2010, alors que l'assurée l'a informé ne l'avoir que depuis 2012 ;  d. a indiqué que le véhicule impliqué dans la collision non-responsable de novembre 2017 était le véhicule assuré, alors qu'il n'a pas posé la question et que l'assurée l'a informé qu'elle n'était pas encore en possession de celui-ci ;  e. a indiqué que le véhicule impliqué dans la collision non-responsable d'avril 2016 était le véhicule assuré, alors qu'il n'a pas posé la question et que l'assurée l'a informé qu'elle n'était pas encore en possession de celui-ci ;  f. a indiqué que le véhicule impliqué dans la collision non-responsable de juin 2013 était le véhicule	Ludwing Boursiquot



## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

assuré, alors qu'il n'a pas posé la question et que l'assurée l'a informé qu'elle n'était pas encore en possession de celui-ci et qu'elle possédait à l'époque un véhicule différent ;

- g. a indiqué que l'assurée travaillait à temps plein depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans une entreprise de cinq employés et plus comme employée de bureau, alors que l'assurée l'a informé ne plus travailler ;

commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 2** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Nicky Sayouth	2020-08-07(C)	M <sup>re</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :  a. a omis d'indiquer que l'assurée M.B. avait fait une proposition de consommateur, alors que l'assurée l'a informé de ce fait ;  b. a omis d'indiquer que le véhicule assuré Toyota Corolla sera stationné dans un stationnement privé, alors que l'assurée M.B. l'a informé de ce fait ;  c. a indiqué que l'assurée M.B. avait obtenu son permis de conduire le 1 <sup>er</sup> octobre 2003 alors que l'assurée l'a informé l'avoir obtenu à l'âge de 36 ans, soit en 2013 ;  d. a indiqué que l'assurée M.B. n'avait pas de permis de conduire étranger, alors que l'assurée l'a informé avoir un permis égyptien ;  e. a indiqué que l'assuré H.G. n'avait pas de permis de conduire étranger, alors qu'il n'a pas posé la question ;  f. a indiqué que l'assuré H.G. travaillait à temps plein, alors qu'il n'a pas posé la question ;  g. a indiqué que l'assurée M.B. travaillait à temps plein, alors qu'il n'a pas posé la question ;	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>h. a omis d'indiquer que l'assuré H.G. était titulaire d'un baccalauréat, alors qu'il a été informé de ce fait ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 2</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 3</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :</p> <p>a. a omis d'indiquer le nom du coassuré D.G. alors que celui-ci lui fut fourni par l'assurée ;</p> <p>b. a indiqué que la section sous-sol de l'habitation assurée était de 600 pieds carrés, alors que l'assurée ne l'a pas informé de ce fait ;</p> <p>c. a omis d'indiquer que la section sous-sol de l'habitation assurée était partiellement fini, alors que l'assurée l'a informé de ce fait ;</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<ul style="list-style-type: none"> <li>d. a indiqué que l'assurée lui avait fourni un consentement verbal au survol de son dossier de crédit, alors qu'il n'a pas posé la question ;</li> <li>e. a indiqué que la finition extérieure de l'habitation était en pierre plaquée sur bois, alors que l'assurée ne l'a pas informé de ce fait ;</li> <li>f. a indiqué que la propriété ne présentait pas de fosse septique, alors que l'assurée l'a informé du contraire ;</li> <li>g. a indiqué que l'assurée était membre de la FADOQ, alors que l'assurée l'a informé du contraire ;</li> <li>h. a indiqué que l'électricité de l'habitation assurée avait été rénovée en 2000, alors que l'assurée l'a informé que celle-ci n'avait pas été refaite ;</li> <li>i. a indiqué que la plomberie de l'habitation assurée avait été rénovée en 2000, alors que l'assurée l'a informé que celle-ci n'avait pas été refaite ;</li> <li>j. a indiqué que la plomberie de l'habitation assurée était en métal – cuivre, alors que l'assurée l'a informé que celle-ci était en plastique ;</li> <li>k. a indiqué que le chauffe-eau de l'habitation assurée datait de 2010, alors que l'assurée ne l'a pas informé de ce fait ;</li> </ul>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<ul style="list-style-type: none"> <li>l. a indiqué que l'unité de chauffage de l'habitation assurée avait été rénovée en 2000, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assurée ;</li> <li>m. a indiqué que l'habitation assurée ne présentait pas de barrures aux fenêtres, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assurée ;</li> <li>n. a indiqué que l'habitation assurée ne présentait pas de pêne dormant, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assurée ;</li> <li>o. a indiqué que l'habitation assurée présentait une alarme de pompe de puisard, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assurée ;</li> <li>p. a indiqué que l'habitation assurée ne présentait pas de fosse de pompe de puisard, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assurée ;</li> </ul> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 4</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7)</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
-------------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	--------------------

*du Code de déontologie des représentants en assurance de  
dommages.*

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sébastien Lemaître	2020-08-08(C)	M <sup>e</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :  a. a indiqué que l'assurée était avec l'assureur Promutuel Réassurance depuis le 26 février 1997, alors que celle-ci l'a informé être avec eux depuis 10 ans au moment de la soumission ;  b. a indiqué que le véhicule assuré Nissan Altima avait été acheté par l'assurée en avril 2016, alors que l'assurée l'a informé l'avoir acheté en octobre 2016 ;  c. a omis d'indiquer que le véhicule assuré Nissan Altima était utilisé pour un trajet quotidien d'environ 50 kilomètres, alors que l'assurée l'a informé de ce fait ;  d. a indiqué que le véhicule assuré Volkswagen Beetle était exclu de la souscription, alors qu'aucune instruction à cet effet ne fut donnée par l'assurée ;  e. a omis d'inscrire le numéro de série du véhicule assuré Volkswagen Beetle, alors que celui-ci fut fourni par l'assurée ;  f. a indiqué que le véhicule assuré Volkswagen Beetle avait été acheté par l'assurée en juin 2017, alors que l'assurée l'a informé l'avoir acheté en septembre ou octobre 2017 ;	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					g. a indiqué que le véhicule assuré Chevrolet Camaro avait été acheté par l'assurée en septembre 2018, alors que l'assurée l'a informé l'avoir acheté en août 2018 ;	
					h. a indiqué que le conjoint de l'assurée serait le conducteur principal du véhicule Chevrolet Camaro, alors que l'assurée l'a informé autrement ;	
					i. a indiqué que le véhicule assuré Chevrolet Camaro avait 30,000 kilomètres au compteur à l'achat, alors que l'assurée l'a informé qu'il en avait environ 180,000 ;	
					j. a indiqué que le véhicule assuré Chevrolet Camaro était utilisé pour environ 5 kilomètres par trajet quotidien, alors que cette information n'a jamais été demandée à l'assurée;	
					k. a omis d'indiquer la date d'achat de la motocyclette assurée alors que l'assurée l'a informé de celle-ci ;	
					l. a indiqué que la motocyclette assurée présentait un moteur de 1,470 centimètres cubes, alors que l'assurée l'a informé qu'il s'agissait d'un moteur de 1,500 centimètres cubes ;	
					m. a omis d'indiquer que l'assurée avait fait une proposition de consommateur dont elle n'avait toujours pas été libérée, alors que l'assurée l'a informé de ce fait ;	



## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

n. a omis d'indiquer que le conjoint de l'assurée avait fait une proposition de consommateur dont il a été libéré en janvier 2019, alors que l'assurée l'a informé de ce fait ;

commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 2** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Gabriel Taillon	2020-08-09(C)	M <sup>e</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues des assurés, en ce qu'il a, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a omis de demander aux assurés leur consentement pour la consultation de leur dossier de crédit, et a tout de même inscrit que celui-ci avait été donné ;</li> <li>b. a indiqué que le véhicule de l'assurée M.-S.S. était équipé d'un dispositif antivol de type coupe ignition, alors que l'assurée a indiqué ne pas connaître cette information et croire que son véhicule ne possédait pas un tel dispositif ;</li> <li>c. a indiqué à l'assurée M.-S.S. qu'il lui préparerait une soumission pour une protection de deux millions de dollars en responsabilité civile, alors qu'il a soumissionné pour un million ;</li> <li>d. a indiqué à l'assurée M.-S.S. qu'il lui préparerait une soumission incluant des franchises de cinq cents dollars en cas de sinistre, alors qu'il a soumissionné pour des franchises de deux cents cinquante dollars ;</li> <li>e. a indiqué que l'assurée M.-S.S. était mariée, alors que l'assurée l'a informé ne pas l'être ;</li> <li>f. a préparé une soumission effective au 30 mars 2018, alors que l'assurée M.-S.S. l'a informé qu'elle n'obtiendrait son permis de conduire que plusieurs semaines plus tard ;</li> </ul>	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>g. a indiqué que l'assuré N.M. était employé à titre de mécanicien alors que l'assurée M.-S.S. l'a seulement informé qu'il travaillait « en carrosserie » ;</p> <p>h. a indiqué que l'assuré N.M. était employé depuis plus de quatorze (14) mois alors que l'assurée M.-S.S. l'a seulement informé qu'il travaillait pour le même employeur depuis un (1) an ;</p> <p>i. a indiqué que la date de naissance de l'assuré N.M. était le 23 décembre 1997, alors que l'assurée M.-S.S. l'a informé que c'était le 23 décembre 1998 ;</p> <p>j. a indiqué que le véhicule impliqué dans le sinistre déclaré du 1er juin 2016 était un Mitsubishi Mirage GT 5P 2018, alors qu'il n'a pas posé la question ni à l'un, ni à l'autre des assurés ;</p> <p>k. a indiqué à N.M. qu'il aurait intérêt à faire une fausse déclaration à son assureur actuel en prétendant avoir vendu son véhicule afin d'éviter les frais de résiliation causés par un changement de contrat ;</p> <p>l. a indiqué que N.M. n'avait jamais déclaré une faillite, alors qu'il n'a pas posé la question ni à l'un, ni à l'autre des assurés ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p><b>Chef 2</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 3</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a indiqué que l'assuré occupait son logement actuel depuis le 1er janvier 2016, alors que l'assuré l'a informé avoir emménagé le 1er juillet 2016 ;</li> <li>b. a indiqué que le sinistre de collision non responsable déclaré en 2014 avait impliqué le véhicule assuré, alors qu'il savait que l'assuré ne le possédait pas au moment du sinistre ;</li> <li>c. a indiqué que le sinistre de collision non responsable déclaré en 2015 avait impliqué le véhicule assuré, alors qu'il savait que l'assuré ne le possédait pas au moment du sinistre ;</li> <li>d. a indiqué que le sinistre de collision non responsable déclaré en 2016 avait impliqué le véhicule assuré, alors qu'il savait que l'assuré ne le possédait pas au moment du sinistre ;</li> </ul>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 4** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Etienne Boivin Calot	2020-08-10(C)	M <sup>e</sup> Patrick De Niverville Président À confirmer À confirmer	7, 12-13 25 et 26 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<b>Chef 1</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :  a. a omis d'inscrire que le véhicule de l'assurée présentait un marquage antivol, alors que la représentante de l'assurée, V.A., l'a informé de ce fait ;  b. a indiqué que le véhicule de l'assurée était dédié à un usage principal de « Plaisir », alors que la représentante de l'assurée, V.A., l'a informé que le véhicule est enregistré au nom d'une société et que la majorité du kilométrage annoncé est dédié à des déplacements d'affaires;  c. a indiqué que la représentante de l'assurée, V.A., avait suivi des cours de conduite, alors qu'il n'a pas posé la question à V.A. ;  d. a indiqué que la représentante de l'assurée, V.A., avait terminé des cours de conduite le 6 juin 1990, alors qu'il n'a pas posé la question la question à V.A. ;  e. a indiqué que la représentante de l'assurée, V.A., était étudiante au baccalauréat et employée à temps plein, alors qu'il n'a pas posé la question à V.A. et que celle-ci l'a informé être travailleuse autonome ;  f. a indiqué que le véhicule de l'assurée ne possédait pas de freins de type ABS, alors qu'il n'a pas posé la question à la représentante de l'assurée, V.A. ;	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>g. a indiqué que la représentante de l'assurée, V.A., n'avait jamais déclaré faillite, alors qu'il n'a pas posé la question à V.A. ;</p> <p>h. a indiqué qu'aucun deuxième conducteur ne conduirait le véhicule de l'assurée, alors qu'il n'a pas posé la question à la représentante de l'assurée, V.A. ;</p> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 2</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 3</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :</p> <p>a. a omis d'indiquer l'endroit où le véhicule assuré serait stationné la nuit et omis de poser la question à l'assurée ;</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<ul style="list-style-type: none"> <li>b. a indiqué que l'assurée n'avait pas suivi de cours de conduite, alors qu'il ne lui a pas posé la question ;</li> <li>c. a indiqué que l'assurée ne possédait pas de permis de conduire dans un autre pays ou province, alors qu'il ne lui a pas posé la question ;</li> </ul> <p>commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et aux articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 4</b> a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 5</b> a exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas donné suite à toutes les instructions reçues de l'assurée, en ce qu'il a, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. a indiqué que l'assuré était propriétaire-occupant de son logement, alors que l'assuré l'a informé vivre chez ses parents ;</li> <li>b. a indiqué que l'assuré n'habitait pas avec ses parents, alors que celui ci l'a informé du contraire ;</li> </ul>	



## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<ul style="list-style-type: none"> <li>c. a indiqué que l'assuré avait été condamné pour avoir conduit 25 km/h au-dessus de la limite permise, alors que celui-ci l'a informé avoir roulé 30 km/h de plus que la limite permise ;</li> <li>d. n'a pas déclaré une condamnation datant de trois (3) mois après l'obtention de son permis de conduire, soit dans les trois ans précédant la souscription ;</li> <li>e. a indiqué que l'assuré profitait d'un rabais de police combinée et/ou multiple, alors qu'il ne lui a pas posé la question ;</li> <li>f. a omis d'indiquer le nom de l'assureur actuel de l'assuré, alors que celui-ci lui a fourni l'information ;</li> <li>g. a indiqué que le véhicule assuré ne présentait pas de freins de type ABS, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ;</li> <li>h. a indiqué que le véhicule assuré ne faisait pas l'objet d'un crédit-bail, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ;</li> <li>i. a indiqué que l'assuré avait acheté le véhicule assuré le 28 mai 2018, alors que l'assuré l'a informé que l'achat aurait lieu le 30 mai 2018 ;</li> <li>j. a omis d'indiquer si le véhicule assuré profitait d'un système antivol ou de marquage, et a omis de poser la question à l'assuré ;</li> </ul>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

k. a indiqué que l'assuré ne possédait pas de permis d'autres province et/ou pays, alors qu'il n'a pas posé la question à l'assuré ;

commettant, à chacune des occasions, une infraction à l'article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et aux articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

**Chef 6** a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en transmettant à l'assureur des renseignements non vérifiés, faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur quant au risque, en contravention avec les articles 9, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Véronique Desbiens	2021-12-05(E)	M <sup>e</sup> Daniel Fabien Vice-président M <sup>me</sup> Lise Martin M <sup>e</sup> Martine Carrier	17 et 18 octobre 2022 À 9h30	Visioconférence  Pour le lien de connexion, contacter le greffe au :  <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<p><b>Chef 1</b> A procédé au paiement d'une somme de 1 127,04 \$ à R.G. par virement Interac à l'adresse courriel de celui-ci, alors que ce paiement n'était pas requis et sans aucune justification, en contravention avec les articles 10, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 2</b> A procédé au paiement d'une somme de 6 116,67 \$ par l'émission d'un chèque à l'ordre de R.G., alors que ce paiement n'était pas requis et sans aucune justification, en contravention avec les articles 10, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 3</b> A procédé au paiement d'une somme de 12 764,52 \$ par l'émission d'un chèque à l'ordre de R.G., alors que ce paiement n'était pas requis et sans aucune justification, en contravention avec les articles 10, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 4</b> A procédé au paiement d'une somme de 4 956 \$ par l'émission d'un chèque à l'ordre de R.G. et G.M.G., alors que ce paiement n'était pas requis et sans aucune justification, en contravention avec les articles 10, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 5</b> A procédé au paiement d'une somme de 2 146,43 \$ par l'émission d'un chèque à l'ordre de R.G. et G.M.G., alors que ce paiement n'était pas requis et sans aucune justification, en contravention avec les articles 10, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 6</b> A procédé au paiement d'une somme de 14 026,33 \$ par l'émission d'un chèque à l'ordre de R.G. et G.M.G., alors que ce</p>	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>paiement n'était pas requis et sans aucune justification, en contravention avec les articles 10, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 7</b> A procédé au paiement d'une somme de 8 227,11 \$ à G.M.G., par virement Interac à l'adresse courriel de R.G., alors que ce paiement n'était pas requis et sans aucune justification, en contravention avec les articles 10, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 8</b> A détourné une somme de 9 500 \$ dans le dossier de réclamation n° xxxxxx5690 de l'assuré C.G. dont elle assurait le traitement pour Intact Compagnie d'assurance, en procédant au virement de cette somme par Interac à R.G., un tiers n'ayant aucun lien avec ce dossier, en contravention avec les articles 10, 27, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 9</b> A modifié les renseignements apparaissant au dossier de réclamation n° xxxxxx5690 d'Intact Compagnie d'assurance, en y remplaçant le nom de l'assuré C.G. par celui de R.G., le temps de procéder au virement d'une somme de 9 500 \$, puis y a réinscrit le nom de l'assuré C.G. immédiatement après, en contravention avec les articles 10, 48, 58(1), 58(5) et 58(6) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 10</b> A détourné une somme de 9 500 \$ dans le dossier de réclamation n° xxxxxx9674 de l'assuré P.W. dont elle assurait le traitement pour Intact Compagnie d'assurance, en procédant au virement de cette somme par Interac à R.G., un tiers n'ayant aucun lien avec ce dossier, en contravention avec les articles 10,</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>27, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 11</b> A modifié les renseignements apparaissant au dossier de réclamation n° xxxxx9674 d'Intact Compagnie d'assurance, en y remplaçant le nom de l'assuré P.W. par celui de R.G., le temps de procéder à un virement de 9 500 \$, puis y a réinscrit le nom de l'assuré P.W. immédiatement après, en contravention avec les articles 10, 48, 58(1), 58(5) et 58(6) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 12</b> A détourné une somme de 6 473,67 \$ dans le dossier de réclamation n° xxxxx1876 de l'assuré D.G. dont elle assurait le traitement pour Intact Compagnie d'assurance, en procédant au virement de cette somme par Interac à R.G., un tiers n'ayant aucun lien avec ce dossier, en contravention avec les articles 10, 27, 48 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 13</b> A modifié les renseignements apparaissant au dossier de réclamation n° xxxxx1876 d'Intact Compagnie d'assurance, en y remplaçant le nom de l'assuré D.G. par celui de R.G. le temps de procéder à un virement de 6 473,67 \$, puis y a réinscrit le nom de l'assuré Succession D.G. immédiatement après, en contravention avec les articles 10, 48, 58(1), 58(5) et 58(6) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);</p> <p><b>Chef 14</b> A détourné une somme de 5 589,05 \$ dans le dossier de réclamation n° xxxxx7569 de l'assuré M.P. dont elle assurait le traitement pour La compagnie d'assurance Belair inc., en procédant au virement de cette somme par Interac à R.G., un tiers n'ayant aucun lien avec ce dossier, en contravention avec</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
-------------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	--------------------

les articles 10, 27, 48 et 58(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre* (RLRQ, c. D-9.2, r. 4);

**Chef 15** A modifié les renseignements apparaissant au dossier de réclamation n° xxxxxx7569 de La compagnie d'assurance Belair inc., en y remplaçant le nom de l'assuré M.P. par celui de R.G. le temps de procéder à un virement de 5 589,05 \$, puis y a réinscrit le nom de l'assuré M.P. immédiatement après, en contravention avec les articles 10, 48, 58(1), 58(5) et 58(6) du *Code de déontologie des experts en sinistre* (RLRQ, c. D-9.2, r. 4).

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Stanley René	2021-02-04(C)	M <sup>e</sup> Daniel Fabien Vice-président  M <sup>me</sup> Nathalie Boyer  M <sup>me</sup> Maryse Pelletier	19 octobre 2022 À 9h30  20 octobre 2022 À 13h30  et 5-9 décembre 2022  À 9h30	visio Visioconférence  Pour le lien de connexion, contacter le greffe au :  <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<p><b>Chef 1</b> A exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête et/ou a fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque, en omettant de déclarer à l'assureur que l'assurée S.T. exploitait un salon de beauté dans l'immeuble à assurer, en contravention avec les articles 15, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 2</b> A exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête et/ou a fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur, en déclarant à l'assureur qu'il croyait que les activités d'esthétique de l'assurée S.T. se déroulaient dans « une bâtisse adjacente complètement de la maison », en contravention avec les articles 15, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 3</b> A exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête et/ou a fait des déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur, en déclarant à AssurExpert, Cabinet d'assurances et de services financiers :</p> <p>a. que l'immeuble des assurés était actuellement assuré par Optimum société d'assurance inc. alors que tel n'était pas le cas;</p> <p>b. qu'Optimum société d'assurance inc. n'avait ni refusé de les renouveler, ni annulé leur contrat alors</p>	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>qu'Optimum société d'assurance inc. venait d'annuler leur contrat ab initio;</p> <p>c. que la toiture de l'immeuble allait être refaite dans les deux ans alors que l'assurée S.T. lui avait déclaré qu'elle serait refaite dans trois ou quatre ans;</p> <p>en contravention avec les articles 15, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 4</b> A exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête et/ou a fait des déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur, en déclarant à Elliott Morin &amp; associés ltée que la toiture de l'immeuble serait refaite en février alors que l'assurée S.T. lui avait déclaré qu'elle serait refaite dans trois ou quatre ans, en contravention avec les articles 15, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 5</b> A fait défaut d'exécuter son mandat avec transparence, en laissant croire à l'assurée S.T. qu'Optimum société d'assurance inc. avait été informée qu'elle exploitait un salon de beauté dans l'immeuble à assurer, en contravention avec les articles 15, 20, 25, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p>	



## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p><b>Chef 6</b> A exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête, en ne renouvelant pas ledit contrat d'assurance à échéance et en permettant qu'un nouveau contrat d'assurance automobile soit souscrit auprès d'Échelon Assurance, à l'insu et sans le consentement de l'assurée, en contravention avec les articles 25, 37(1), 37(4) et 37(5) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 7</b> A exercé ses activités de façon négligente et/ou a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, en omettant de procurer à l'assurée de nouvelles protections d'assurance pour son immeuble, laissant ainsi le risque à découvert, en contravention avec les articles 26, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 8</b> A fait défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque, en omettant d'indiquer dans la proposition d'assurance que l'assureur antérieur de l'assurée avait résilié son contrat d'assurance habitation pour aggravation de risque, en contravention avec les articles 15, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 9</b> A exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête et/ou a fait défaut de transmettre ou de s'assurer que soient transmises à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque, en lui</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>transmettant des renseignements faux, trompeurs ou susceptibles de l'induire en erreur, soit :</p> <p>a. en inscrivant ou en permettant que soit inscrit sur la proposition d'assurance que l'assuré détenait un permis de conduire depuis le 17 avril 2004, alors que le permis de conduire de l'assuré n'était valide que depuis le 18 décembre 2018;</p> <p>b. en inscrivant ou en permettant que soit inscrit sur le compu-quote que la date du permis de conduire de l'assuré est le 17 avril 2004, alors que le permis de conduire de l'assuré n'était valide que depuis le 18 décembre 2018;</p> <p>c. en inscrivant ou en permettant que soit inscrit sur la proposition d'assurance que l'assuré avait comme assurance automobile antérieure le contrat no F05-4454 émis par Intact Compagnie d'assurance, alors que tel contrat était émis seulement au nom de sa conjointe et qu'il n'y était pas un assuré désigné;</p> <p>d. en inscrivant ou en permettant que soit inscrit sur le compu-quote que l'assuré était assuré auprès d'Intact Compagnie d'assurance depuis le 1er février 2015, alors que tel n'était pas le cas;</p> <p>e. en inscrivant ou en permettant que soit inscrit sur le compu-quote que l'assuré était propriétaire d'un</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>véhicule depuis le 17 avril 2004, alors qu'il était propriétaire depuis le ou vers le 1er février 2019;</p> <p>en contravention avec les articles 15, 29, 37(1) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 10</b> A exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête, en transmettant à l'assuré une confirmation provisoire d'assurance automobile comportant des renseignements faux, trompeurs ou susceptibles de l'induire en erreur, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. indiquant le nom et les coordonnées du cabinet Impact Assurances à titre de courtier, alors que ledit contrat a été souscrit par l'entremise du cabinet 1<sup>ère</sup> Assurance;</li> <li>b. indiquant une période d'assurance du 17 mars 2018 au 17 mars 2018, alors que la période d'assurance était du 4 février 2019 au 4 février 2020;</li> <li>c. indiquant le 9 mars 2018 comme date de la confirmation provisoire, alors que telle confirmation provisoire fut émise le 4 février 2019;</li> </ul> <p>en contravention avec les articles 15, 37(1), 37(5) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

**Chef 11** A été négligent dans sa tenue de dossier de l'assuré, notamment en omettant de noter adéquatement les conversations téléphoniques avec l'assuré, leur teneur, les conseils et explications donnés, les instructions reçues de l'assuré et les décisions prises, en contravention avec les articles 85 à 88 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ c. D-9.2), les articles 9 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (RLRQ c. D-9.2, r.5) et les articles 12 et 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* (RLRQ c. D-9.2, r.2);

**Chef 12** A exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête, en transmettant à l'assuré une confirmation provisoire d'assurance automobile comportant des renseignements faux, trompeurs ou susceptibles de l'induire en erreur, soit :

- a. indiquant le nom et les coordonnées du cabinet Impact Assurances à titre de courtier, alors que ledit contrat a été souscrit par l'entremise du cabinet 1<sup>ère</sup> Assurance;
- b. indiquant une période d'assurance du 23 janvier 2018 au 23 janvier 2019, alors que la période d'assurance était du 25 janvier 2019 au 25 janvier 2020;
- c. indiquant le 23 janvier 2019 comme date de la confirmation provisoire, alors que telle confirmation provisoire fut émise le 25 janvier 2019;

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>d. indiquant une franchise de 250 \$ pour la protection B3 alors que cette franchise était de 500 \$;</p> <p>e. indiquant que le numéro de contrat était le 688081 alors qu'il était le 558689289;</p> <p>en contravention avec les articles 15, 37(1), 37(5) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 13</b> A exercé ses activités de façon négligente et/ou n'a pas agi en conseiller consciencieux, en demandant le non-renouvellement du contrat d'assurance automobile n° A25760301 de l'assurée auprès d'Optimum société d'assurance inc. au 6 janvier 2019, créant ainsi un découvert d'assurance du 6 au 24 janvier 2019, en contravention avec les articles 26, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 14</b> A exercé ses activités de façon négligente et/ou a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux, en omettant de mettre en place un nouveau contrat de financement de la prime d'assurance pour l'assurée, en contravention avec les articles 26, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 15</b> A fait défaut de rendre compte de l'exécution de son mandat et/ou d'agir en conseiller consciencieux, en</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>omettant d'informer l'assuré de la date et du montant du premier prélèvement préautorisé en paiement de la prime d'assurance, en contravention avec les articles 37(1), 37(4) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5);</p> <p><b>Chef 16</b> a exercé ses activités de façon négligente ou malhonnête et/ou a fait à l'assuré des déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles de l'induire en erreur, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. qu'Optimum société d'assurance inc. lui avait envoyé le contrat d'assurance par la poste, alors que tel n'était pas le cas;</li> <li>b. qu'il n'avait pas encore reçu le contrat d'assurance, alors que tel n'était pas le cas;</li> </ul> <p>en contravention avec les articles 15, 37(1), 37(5) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> (RLRQ c. D-9.2, r.5).</p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Dominic Duclos	2022-06-01(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville Président  M. Antoine El-Hage  M <sup>me</sup> Sultana Chichester	24 octobre 2022  À 9h30	Visioconférence  Pour le lien de connexion, contacter le greffe au :  <a href="mailto:greffe@chad.qc.ca">greffe@chad.qc.ca</a>	<p><b>Chef 1</b> A exercé ses activités de manière négligente et/ou n'a pas agi en conseiller consciencieux dans le cadre du mandat que l'assurée I.L. lui avait confié, soit de retirer un véhicule du contrat d'assurance automobile émis par L'Unique assurances générales inc. et d'assurer un scooter, créant ainsi un découvert d'assurance, en contravention avec les articles 9, 26, 37(1), 37(4) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> ;</p> <p><b>Chef 2</b> A été négligent dans sa tenue de dossier, en omettant de noter adéquatement les discussions tenues avec I.L. et différents représentants de Groupe Jetté Assurances inc., leur teneur, les conseils et explications donnés, les instructions reçues et les décisions prises, en contravention avec les articles 85 à 88 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, les articles 9 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages et les articles 12 et 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome ;</p> <p><b>Chef 3</b> a exercé ses activités de manière négligente et/ou n'a pas agi en conseiller consciencieux, notamment en : a. Ne décrivant pas à A.B. le produit d'assurance en relation avec ses besoins et en ne lui expliquant pas la garantie offerte; b. Consignant dans le compu-quote des informations qu'il savait ou devait savoir inexactes; c. Émettant une preuve d'assurance incomplète; d. Ne</p>	culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – SEPTEMBRE 2022

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

s'assurant pas que le contrat d'assurance soit émis, créant ainsi un découvert d'assurance; en contravention avec les articles 9, 26, 37(1) et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.



### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.1.2 du Bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

##### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-1501

DATE : Le 23 septembre 2022

---

LE COMITÉ :	M <sup>e</sup> Claude Mageau	Président
	M. Marc Binette, Pl. Fin.	Membre
	M. Éric F. Gosselin, Pl. Fin.	Membre

---

#### SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

C.

**JESSICA BEULAC**, conseillère en sécurité financière et représentante de courtier en épargne collective (numéro de certificat 208202 et numéro de BDNI 3239841)

Partie intimée

---

#### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ LES ORDONNANCES SUIVANTES :**

- Ordonnance de non-divulcation, de non-publication et de non-diffusion des noms et prénoms des consommateurs concernés par la plainte disciplinaire et des consommateurs mentionnés aux pièces P-13 et P-14 de même que de toute information permettant de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*

(RLRQ, c. E-6.1) et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2).

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion des pièces IS-1 à IS-3 et de leur contenu, sous réserve du montant de revenus nets de l'intimée pour les années 2019, 2020 et 2021.**

[1] La plainte disciplinaire déposée contre M<sup>me</sup> Jessica Beaulac (« M<sup>me</sup> Beaulac ») contient trois chefs d'infraction<sup>1</sup>.

[2] Le premier chef d'infraction est de « *ne pas avoir recueilli tous les renseignements et procédé à une analyse complète et conforme des besoins financiers* » des clients F.G. et M.C., contrevenant ainsi à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (le « Règlement »).

[3] De plus, toujours concernant les mêmes clients, le plaignant reproche à M<sup>me</sup> Beaulac aux chefs d'infraction 2 et 3 de ne pas avoir « *rempli correctement le formulaire de préavis de remplacement* », contrevenant ainsi à l'article 22 du Règlement.

### **APERÇU**

[4] M<sup>me</sup> Beaulac, représentée par avocat, plaide coupable aux trois chefs d'infraction<sup>2</sup>.

[5] Après que la procureure du plaignant ait expliqué sommairement les faits détaillés de façon précise à la plainte disciplinaire, le comité déclare M<sup>me</sup> Beaulac

---

<sup>1</sup> Annexe 1.

<sup>2</sup> Plaidoyer de culpabilité, pièce C-1.

CD00-1501

PAGE : 3

coupable d'avoir contrevenu à l'article 6 du Règlement pour le chef d'infraction 1 et à l'article 22 du Règlement pour les chefs d'infraction 2 et 3.

[6] Les trois chefs d'infraction concernent la souscription d'une nouvelle police d'assurance vie le 21 avril 2021 par les clients, F.G. et M.C., à Baie-Comeau.

[7] Pour le chef d'infraction 1, M<sup>me</sup> Beulac a omis plus particulièrement d'indiquer à l'analyse de besoins financiers que M.C., et non seulement F.G., bénéficiait d'une assurance vie pour un capital assuré de 350 000 \$<sup>3</sup> et qu'elle détenait une couverture d'assurance pour maladies graves<sup>4</sup>.

[8] M<sup>me</sup> Beulac n'a pas non plus indiqué au document que les deux clients étaient bénéficiaires d'un fonds de retraite lié à leur emploi.

[9] En ce qui concerne les chefs d'infraction 2 et 3, M<sup>me</sup> Beulac n'a pas rempli correctement les formulaires de préavis de remplacement<sup>5</sup>, ayant omis d'y inclure de nombreux renseignements pertinents et importants concernant les contrats d'assurance détenus par les clients et les motifs de leur remplacement conformément à l'Annexe I du Règlement.

[10] Le préavis de remplacement contenant les renseignements prescrits par l'Annexe I du Règlement doit être envoyé obligatoirement par le représentant aux clients qui sont à procéder à l'annulation d'une police d'assurance pour en souscrire une nouvelle.

[11] Le plaignant ne présente aucune preuve sur sanction.

[12] Quant à M<sup>me</sup> Beulac, elle témoigne et présente une preuve documentaire et testimoniale détaillée de ses moyens financiers extrêmement limités en

---

<sup>3</sup> Pièce P-3.

<sup>4</sup> Pièce P-2.

<sup>5</sup> Pièces P-8 et P-9.

CD00-1501

PAGE : 4

produisant plus particulièrement ses déclarations annuelles de revenus pour les années 2019, 2020 et 2021<sup>6</sup>.

[13] La procureure du plaignant recommande comme sanction une amende de 4 000 \$ à 5 000 \$ pour le chef d'infraction 1, une amende de 2 500 \$ pour le chef d'infraction 2, une réprimande quant au chef d'infraction 3, et le paiement des déboursés conformément à l'article 151 du *Code des professions*.

[14] Pour appuyer sa prétention, elle dépose trois décisions rendues récemment par le comité<sup>7</sup>.

[15] Le procureur de M<sup>me</sup> Beaulac prétend tout d'abord qu'une réprimande pour chacun des chefs d'infraction devrait lui être imposée compte tenu plus particulièrement de sa situation financière extrêmement précaire.

[16] Il ajoute aussi que si le comité considère que M<sup>me</sup> Beaulac doit être condamnée au paiement d'une amende, celle-ci devrait être minimale et uniquement pour le chef d'infraction 1.

[17] Au soutien de sa position, il dépose quatre décisions<sup>8</sup>, dont aucune cependant n'impose une réprimande comme sanction.

[18] Essentiellement, le procureur de l'intimée prétend que la situation financière extrêmement difficile de celle-ci et le fait qu'elle ait quitté volontairement la pratique font en sorte qu'elle s'est « *elle-même sanctionnée* » et qu'ordonner l'imposition

---

<sup>6</sup> Pièces IS-1 à IS-3.

<sup>7</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Caro*, 2021 QCCDCSF 41 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Caro*, 2021 QCCDCSF 68 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Paradis*, 2018 QCCDCSF 28 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Tremblay*, 2021 QCCDCSF 34 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Viau*, 2021 QCCDCSF 18 (CanLII).

<sup>8</sup> *Royer c. Rioux, ès qualités de syndic*, 2004 CanLII 76507 (QC CQ); *Chambre de la sécurité financière c. Chicoine*, 2021 QCCDCSF 23 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Billah Allat*, 2020 QCCDCSF 69 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Auger*, 2020 QCCDCSF 49.

CD00-1501

PAGE : 5

d'amendes, tel que proposé par la procureure du plaignant, ferait en sorte que les sanctions seraient inutilement et excessivement punitives.

### **QUESTION EN LITIGE**

- **En tenant compte des circonstances propres au dossier de M<sup>me</sup> Beaulac, quelles sont les sanctions appropriées que le comité devrait rendre?**

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[19] L'analyse complète et conforme des besoins financiers et les préavis de remplacement que M<sup>me</sup> Beaulac a fait défaut de préparer adéquatement sont au cœur même de la démarche d'un représentant auprès de son client lors de la souscription d'une nouvelle proposition d'assurance par celui-ci.

[20] Ils font spécifiquement l'objet de dispositions réglementaires impératives qui existent dans le but évident de protéger le consommateur dans son processus de décision.

[21] Cela étant, le comité considère que le défaut du représentant de s'y conformer constitue une faute sérieuse.

[22] Le comité reconnaît que la suggestion faite par la procureure du plaignant à l'effet qu'une amende au montant de 4 000 \$ et 5 000 \$ pour le fait de ne pas avoir effectué une analyse de besoins financiers complète et conforme d'un client est une sanction ayant été souvent rendue par le comité.

[23] Les tribunaux supérieurs nous enseignent cependant que ces fourchettes jurisprudentielles de sanctions doivent demeurer uniquement des guides pour

CD00-1501

PAGE : 6

déterminer la sanction appropriée et non pas des carcans emprisonnant le décideur<sup>9</sup>.

[24] De plus, après avoir effectué une révision de la jurisprudence, le comité a répertorié des sanctions beaucoup moins sévères pour ce type d'infraction, surtout lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une entente entre les parties et d'une suggestion commune faite au comité.

[25] Ainsi, une réprimande a déjà été rendue par le comité dans un cas où le plaignant réclamait une amende de 5 000 \$ et où l'intimé n'avait aucun antécédent disciplinaire<sup>10</sup>.

[26] De plus, dans l'affaire *Martel*<sup>11</sup>, la Cour du Québec a ordonné l'amende minimale de 2 000 \$ pour le chef d'infraction d'avoir fait défaut d'effectuer une analyse de besoins financiers conforme, renversant ainsi la décision du comité qui avait au contraire imposé une amende de 3 000 \$.

[27] Le comité a aussi ordonné une amende de 2 500 \$ dans l'affaire *Laliberté*<sup>12</sup> et une amende de 3 000 \$ dans les affaires *Efraimidis*<sup>13</sup> et *Baillargeon*<sup>14</sup>.

[28] De plus, le 31 août 2022, le comité a, dans l'affaire *Camiré*<sup>15</sup>, condamné le représentant au paiement d'une amende minimale de 2 000 \$ pour cette infraction.

---

<sup>9</sup> *R. c. Lacasse*, 2015 CSC 64 (CanLII), [2015] 3 RCS 1089, par. 57; *Terjanian c. Lafleur*, 2019 QCCA 230 (CanLII), par. 53.

<sup>10</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Borrelli*, 2012 CanLII 97188 (QC CDCSF).

<sup>11</sup> *Martel c. Chambre de la sécurité financière*, 2012 QCCQ 90 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Martel*, 2010 CanLII 99887 (QC CDCSF).

<sup>12</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Laliberté*, 2013 CanLII 43423 (QC CDCSF).

<sup>13</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Efraimidis*, 2015 QCCDCSF 52 (CanLII).

<sup>14</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Baillargeon*, 2010 CanLII 99871 (QC CDCSF).

<sup>15</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Camiré*, 2022 QCCDCSF 33 (CanLII).

CD00-1501

PAGE : 7

[29] Toujours à cette décision, le comité réfère à celles rendues dans les affaires *Tremblay*<sup>16</sup>, *Frenette*<sup>17</sup> et *Laliberté*<sup>18</sup>, où des amendes de 2 000 \$ et 2 500 \$ ont été ordonnées pour ce genre d'infraction.

[30] En droit disciplinaire, contrairement au droit criminel où on retrouve *au Code criminel* les objectifs et principes devant guider les tribunaux pour l'imposition d'une peine, le *Code des professions* est très laconique relativement aux objectifs généraux de la sanction disciplinaire<sup>19</sup>.

[31] En fait, le seul véritable guide pour le décideur en matière disciplinaire en ce qui concerne les objectifs de la sanction se trouve à l'arrêt *Pigeon c. Daigneault* où la Cour d'appel place comme règle fondamentale en matière d'imposition de sanction l'individualisation de celle-ci<sup>20</sup>.

[32] Ainsi, elle explique qu'une sanction doit atteindre les objectifs suivants :

- i) La protection du public;
- ii) La dissuasion du professionnel de récidiver;
- iii) L'exemplarité à l'égard des autres membres;
- iv) Le droit du professionnel d'exercer sa profession (ce critère arrivant en dernier lieu)<sup>21</sup>.

[33] Le Tribunal des professions dans l'affaire *Serra*, en référant à ces objectifs, déclare que « *le but visé par la sanction disciplinaire est la protection du public et pour l'atteindre, les conseils de discipline doivent trouver un juste équilibre entre tous ces objectifs, en insistant à l'occasion sur l'un ou l'autre en*

---

<sup>16</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Tremblay* 2021 QCCDCSF 70;

<sup>17</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Frenette*, 2020 QCCDCSF 64

<sup>18</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Laliberté*, préc., note 12.

<sup>19</sup> *Serra c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2021 QCTP 2 (CanLII), par. 112.

<sup>20</sup> *Id.*, par. 113; *Pigeon c. Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC CA), par. 37.

<sup>21</sup> *Pigeon c. Daigneault, id.*, par. 43.



***relation avec le cas particulier, mais pas au détriment des autres objectifs*** » (nos emphases)<sup>22</sup>.

[34] En l'espèce, même si M<sup>me</sup> Beaulac n'a pas d'antécédent disciplinaire pendant sa très courte expérience de représentant d'un peu moins de trois ans, elle a néanmoins reçu du plaignant avant la commission des infractions reprochées pour le même genre de manquement deux mises en garde, lesquelles constituent des « *antécédents administratifs* »<sup>23</sup>.

[35] Le comité reconnaît que M<sup>me</sup> Beaulac n'a aucunement fait montre d'intention malicieuse dans la commission des infractions reprochées, mais bien plutôt d'un sérieux manque de compétence.

[36] Le comité est d'accord avec les procureurs des parties que les risques de récidives de sa part sont minimes étant donné la preuve à l'effet qu'elle n'a pas l'intention de demeurer dans l'industrie et qu'elle retourne aux études dès cet automne.

[37] Le procureur de l'intimée prétend que le fait que M<sup>me</sup> Beaulac fasse l'objet du présent processus disciplinaire et qu'elle ait décidé volontairement de mettre fin à sa carrière de représentante fait en sorte qu'une amende n'est pas nécessaire pour protéger le public.

[38] Bien que respectant peut-être l'objectif de dissuasion, le comité considère que cette suggestion de sanction ne remplit pas l'objectif de l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession étant donné la gravité des gestes reprochés à M<sup>me</sup> Beaulac, lesquels sont au cœur de l'exercice de la profession.

---

<sup>22</sup> *Serra c. Médecins (Ordre professionnel des)*, préc., note 19, par. 116.

<sup>23</sup> Pièces P-13 et P-14.

CD00-1501

PAGE : 9

[39] Cela étant, le comité est d'opinion qu'il ne peut se limiter uniquement à imposer à M<sup>me</sup> Beaulac de simples réprimandes.

[40] Les gestes reprochés à M<sup>me</sup> Beaulac commis après deux mises en garde préalables sont en contravention avec la pierre angulaire de la profession et ils doivent être sanctionnés par des amendes et non seulement par des réprimandes comme le suggère son procureur.

[41] Cependant, vu la preuve convaincante et non contredite de ses moyens financiers extrêmement limités, le comité condamnera l'intimée au paiement de l'amende minimale de 2 000 \$ pour les chefs infraction 1 et 2 et lui imposera une réprimande pour le chef d'infraction 3.

[42] De plus, pour ces mêmes raisons, et afin que le paiement des amendes ne constitue pas une sanction injustement punitive, le comité lui accordera un délai de vingt-quatre mois pour ce faire.

[43] Enfin, en vertu de l'article 151 du *Code des professions*, elle sera aussi condamnée aux déboursés.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**PREND ACTE** à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimée sous les trois chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire;

**RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité de l'intimée prononcée sous le chef d'infraction 1 de la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, c. D-9.2, r. 10);

CD00-1501

PAGE : 10

**RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité de l'intimée prononcée sous les chefs d'infraction 2 et 3 de la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (RLRQ, c. D-9.2, r. 10);

**ET STATUANT SUR LA SANCTION :**

**CONDAMNE** l'intimée au paiement d'une amende de 2 000 \$ sur chacun des chefs d'infraction 1 et 2;

**IMPOSE** à l'intimée une réprimande quant au chef d'infraction 3;

**ACCORDE** un délai de vingt-quatre mois pour le paiement des amendes;

**CONDAMNE** l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

**PERMET** la notification de la présente décision à l'intimée par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01), soit par courrier électronique.

(S) M<sup>e</sup> Claude Mageau

---

**M<sup>e</sup> CLAUDE MAGEAU**  
Président du comité de discipline

(S) Marc Binette

---

**M. MARC BINETTE, PL. FIN.**  
Membre du comité de discipline

(S) Éric F. Gosselin

---

**M. ÉRIC F. GOSSELIN, PL. FIN.**  
Membre du comité de discipline

CD00-1501

PAGE : 11

M<sup>e</sup> Sandra Robertson  
**CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**  
Avocate de la partie plaignante

M<sup>e</sup> René Vallerand  
**DONATI MAISONNEUVE S.E.N.C.R.L.**  
Avocat de la partie intimée

Date d'audience : 6 juillet 2022

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

## ANNEXE 1

---

### LA PLAINTÉ DISCIPLINAIRE

1. À Baie-Comeau, le ou vers le 21 avril 2021, l'intimée n'a pas recueilli tous les renseignements et procédé à une analyse complète et conforme des besoins financiers de F.G. et de M.C., alors qu'elle leur a fait souscrire la police d'assurance vie N° [...], contrevenant ainsi à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.
2. À Baie-Comeau, le ou vers le 21 avril 2021, l'intimée n'a pas rempli correctement le formulaire de préavis de remplacement N° [...], notamment pour les motifs suivants :
  - a) À la partie 1, Renseignements généraux (page 4 de 8), le montant de la prime annuelle est erroné pour le contrat actuel;
  - b) À la partie 1, Renseignements généraux, Commentaires (page 4 de 8), l'intimée a inscrit les renseignements de la page des données du contrat actuel, sans notamment expliquer :
    - L'option des participations choisie et le fonctionnement des participations des protections d'assurance vie permanente.
    - Que le capital assuré pour les protections d'assurance vie permanente est garanti à 100 000 \$ pour F.G. et pour M.C., mais qu'il pourrait être plus élevé.
    - Le droit de libérer les protections d'assurance vie permanente pour un capital assuré moindre à partir du 13 juin 2017.
    - Qu'à partir du 13 juin 2033, les protections d'assurance vie permanente seront libérées à vie pour F.G. et pour M.C. pour un capital assuré minimum de 100 000 \$ chacun.
    - Jusqu'à quand se renouvelle les protections d'assurance vie temporaire, et que si ces dernières sont encore en vigueur à l'âge tarifé de 100 ans, elles seront libérées et que le capital assuré augmentera de 5 % par année à partir de l'âge de 101 ans.
  - c) À la partie 2, Motifs du remplacement #2.3 (page 6 de 8), l'intimée a omis d'inscrire :

- La perte des protections d'assurance vie permanente de minimum 100 000\$ libérée pour F.G. et pour M.C. à partir du 13 juin 2033.
  - La perte des primes payées depuis le 13 juin 2013 pour les protections d'assurance vie permanente.
  - Que la police proposée ne comporte aucun droit de transformation en assurance vie permanente.
  - Que les protections d'assurance vie permanente de la police actuelle ont des participations contrairement à la police proposée.
- d) À la partie 2, Motifs du remplacement (suite) # 2.5 (page 7 de 8), le montant des valeurs de rachat est erroné;
- e) À la partie 2, Motifs du remplacement (suite) # 2.6 (page 7 de 8), l'intimée a omis de décrire les garanties complémentaires de la police proposée.

contrevenant ainsi à l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des représentants*.

3. À Baie-Comeau, le ou vers le 21 avril 2021, l'intimée n'a pas rempli correctement le formulaire de préavis de remplacement [...], notamment pour les motifs suivants :
- a) À la partie 1, Renseignements généraux (page 4 de 8), le montant de la prestation est erroné pour le contrat actuel;
- b) À la partie 1, Renseignements généraux, Commentaires (page 4 de 8), concernant le contrat actuel, l'intimée a inscrit les renseignements du sommaire du contrat, sans notamment expliquer :
- La prime est payable jusqu'à l'âge de 65 ans de l'assurée.
  - Que la protection de maladies graves couvre 24 maladies graves sous réserve de leur exclusion jusqu'à concurrence de 100 % de la somme assurée ainsi que 2 maladies non critiques jusqu'à concurrence de 10 % de la somme assurée.
  - Qu'à partir de l'âge de 56 ans jusqu'à l'âge de 65 ans de l'assurée la somme assurée de 25 000 \$ de la protection de maladies graves décroît graduellement jusqu'à 0 \$.

- Que la protection maladie grave prendra fin au 65<sup>e</sup> anniversaire de l'assurée.
- Que l'assurée à l'âge de 65 ans peut décider de ne pas se prévaloir de la protection soins en établissement et annuler sa garantie de Maladies Graves – Protection hybride, l'assureur remboursera 25 % des primes payées pour cette garantie.
- Que la protection de maladies graves est graduellement transformable en protection soins en établissement à partir de l'âge de 56 ans.
- Que l'assurée peut se faire rembourser des frais de réaménagement, de transport et des frais relatifs aux services d'une aide domestique ou de garde d'enfant.
- Qu'il y a l'exonération des primes lorsque l'assurée est dans un état de dépendance.
- Que la protection de soins hors établissement est effective uniquement à partir de l'âge de 56 ans de l'assurée.

contrevenant ainsi à l'article 22 du *Règlement sur l'exercice des représentants*.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.



### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

#### 3.8.1 Dispenses

Aucune information.

#### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

#### 3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

#### 3.8.4 Autres

##### Note au lecteur

**Marlyne Michel (n° 3001995770)**

##### **(Annulation de la décision de suspension du droit de pratique)**

Veillez prendre note que la décision de suspension du droit de pratique n°2022-CI-1038304, rendue à l'encontre de Marlyne Michel par l'Autorité des marchés financiers le 21 juin 2022 et publiée à la section 3.8 du bulletin du 7 juillet 2022 (vol. 19, n° 26), a été annulée le 21 septembre 2022.

Le 29 septembre 2022

# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Autres décisions
-

## 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

## 4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Protection des dépôts
  - 5.7 Autres décisions
-



## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

## 5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés de valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-



## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

### 6.2.1 Consultation

#### Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3, 8°, 11°, 20° et 34° et a. 331.2)

#### **Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement et ses concordants - Mise en œuvre d'un modèle fondé sur l'accès à l'intention des fonds d'investissement qui sont émetteurs assujettis**

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, les règlements suivants dont le texte est publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement;*
- *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus ;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif.*

Vous trouverez également ci-dessous le projet de modification à l'instruction générale suivante :

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.*

#### Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **26 décembre 2022**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Marie-Aude Gosselin  
Analyste en fonds d'investissement  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4456  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Courriel : [Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca](mailto:Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca)

Olivier Girardeau  
Analyste expert en fonds d'investissement  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4334  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
Courriel : [Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca](mailto:Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca)

**Le 27 septembre 2022**

## Avis de consultation des ACVM

### *Projets de modification visant la mise en œuvre d'un modèle fondé sur l'accès à l'intention des fonds d'investissement qui sont émetteurs assujettis*

Le 27 septembre 2022

#### Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) proposent une solution de rechange à la transmission des états financiers, y compris les rapports financiers intermédiaires, ainsi que des rapports intermédiaires et annuels de la direction sur le rendement du fonds (les **rapports de la direction sur le rendement du fonds** et, avec les états financiers, les **documents désignés**) des fonds d'investissement qui sont émetteurs assujettis. Le modèle fondé sur l'accès qui est proposé par les ACVM vise à moderniser les obligations actuelles de transmission des documents d'information continue et à réduire le fardeau réglementaire de ces fonds d'investissement.

Nous publions pour une période de consultation de 90 jours les textes suivants :

- le projet de *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le **Règlement 81-106**);
- le projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (l'**Instruction générale 81-106**);
- les modifications corrélatives suivantes :
  - le projet de *Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le **Règlement 41-101**);
  - le projet de *Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le **Règlement 81-101**);

(collectivement, les **projets de modification**).

Pour les motifs énoncés dans le présent avis, nous ne proposons pas d'appliquer un modèle fondé sur l'accès aux autres documents d'information des fonds d'investissement que les documents désignés. Nous désirons néanmoins déterminer si nous devrions envisager d'autres changements susceptibles de paver la voie à des solutions de rechange à la transmission d'exemplaires imprimés de ces autres documents, comme leur transmission par voie électronique.

Nous souhaitons recueillir des réponses sur un certain nombre de questions, mais nous accueillons aussi les commentaires sur tous les aspects des projets de modification.

Le texte des projets de modification est publié avec le présent avis et peut également être consulté sur les sites Web des membres des ACVM suivants :

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)  
[www.asc.ca](http://www.asc.ca)  
[www.bcsc.bc.ca](http://www.bcsc.bc.ca)  
[nssc.novascotia.ca](http://nssc.novascotia.ca)  
[www.fcnb.ca](http://www.fcnb.ca)  
[www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca)  
[www.fcaa.gov.sk.ca](http://www.fcaa.gov.sk.ca)  
[www.msc.gov.mb.ca](http://www.msc.gov.mb.ca)

### Objet

Les projets de modification visent à moderniser la façon dont les documents désignés sont mis à la disposition des investisseurs et à réduire les frais d'impression et d'envoi postal associés au régime actuel. Ils procureraient aux fonds d'investissement un moyen plus économique, rapide et écologique de rendre ces documents accessibles aux investisseurs et pourraient ainsi contribuer à réduire le fardeau réglementaire des premiers sans compromettre la protection de ces derniers.

Les projets de modification remplaceraient les obligations actuelles de transmission des documents désignés du fonds d'investissement qui est émetteur assujéti par une obligation d'affichage sur son site Web désigné, une obligation de publication, de dépôt et d'affichage d'un communiqué annonçant la disponibilité des documents, et une obligation de transmission au porteur inscrit ou au propriétaire véritable des titres du fonds (le **porteur**) sur demande ou conformément à des instructions permanentes.

Ils reposent sur la prémisse que les obligations actuelles de transmission entraînent des coûts élevés pour les fonds d'investissement sans que les porteurs en tirent un avantage correspondant. Ils seraient bénéfiques à ces derniers puisqu'ils leur donneraient un accès plus rapide à l'information.

La technologie de l'information constitue un outil important et utile de communication avec les investisseurs. Les projets de modification s'accordent avec l'évolution globale du secteur des fonds d'investissement, surtout l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité de l'information en ligne. Ils prennent également en compte la capacité et le souhait accrus des investisseurs d'accéder à l'information par voie électronique et de la consommer de cette manière.

Les projets de modification ne priveraient pas l'investisseur de son droit de demander une version imprimée ou électronique des documents désignés. En outre, ils lui offriraient la possibilité de donner l'instruction permanente de recevoir l'une ou l'autre de ces versions.

### Contexte

Le Document de consultation 51-404 des ACVM, *Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujéti qui ne sont pas des fonds d'investissement* (le **Document de consultation 51-404**) publié en avril 2017 visait à circonscrire et à examiner les aspects de la législation en valeurs mobilières qui profiteraient d'une réduction de tout fardeau réglementaire indu, sans compromettre la protection des investisseurs ni l'efficacité des marchés des capitaux. Les intervenants

qui ont participé à la consultation étaient généralement en faveur de toute mesure qui faciliterait davantage la transmission électronique de documents. Les fonds d'investissement ont fait valoir en particulier que la condition d'envoyer un rappel ou un avis annuel pour pouvoir se prévaloir de la dispense de transmission des documents désignés est excessivement lourde et coûteuse à remplir, et ont plaidé pour son retrait.

Le Document de consultation 51-405 des ACVM, *Étude d'un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement* (le **Document de consultation 51-405**) publié en janvier 2020 portait sur les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement, mais certains intervenants ont néanmoins exprimé leurs préoccupations concernant les coûts que les fonds d'investissement doivent assumer afin de se conformer aux obligations de transmission prévues à la partie 5 du Règlement 81-106. Ces intervenants appuyaient l'établissement d'un modèle fondé sur l'accès pour les fonds d'investissement.

Les projets de modification découlent des mémoires reçus en réponse à ces deux documents de consultation.

Le 7 avril 2022, a été publié l'Avis de consultation des ACVM, *Projets de modification visant la mise en œuvre d'un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement* (le **projet d'avril 2022**), qui avait pour objet l'adoption d'un tel modèle pour les prospectus, les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires et les rapports de gestion correspondants de ces émetteurs assujettis. Les projets de modification se fondent aussi sur le projet d'avril 2022, mais visent expressément les fonds d'investissement et sont donc marqués par des différences dans certains domaines clés.

### ***Obligations actuelles***

Le paragraphe 2 de l'article 5.1 du Règlement 81-106 prévoit que le fonds d'investissement doit envoyer aux porteurs les états financiers et, le cas échéant, des exemplaires des rapports de la direction sur le rendement du fonds.

L'article 5.2 du Règlement 81-106 permet au fonds d'investissement de demander aux porteurs des instructions permanentes (les **instructions permanentes**) quant aux documents qu'ils souhaitent recevoir. Faute de réponse à sa demande, le fonds d'investissement peut présumer qu'un porteur ne souhaite pas recevoir les documents désignés. Le paragraphe 5 de cet article dispose que, même s'il obtient des instructions permanentes, il doit leur envoyer une fois par an une lettre (l'**avis annuel**) leur rappelant notamment leur droit de recevoir les documents désignés. Par ailleurs, en vertu de l'article 5.3 de ce règlement, il peut leur demander des instructions de transmission annuelles (les **instructions annuelles**).

Selon le paragraphe 1 de l'article 5.4 du Règlement 81-106, le fonds d'investissement doit envoyer les documents désignés au porteur qui en fait la demande. Il est tenu de les déposer au moyen de SEDAR et, conformément à l'article 5.5 de ce règlement, de les afficher sur son site Web désigné s'il est un émetteur assujetti.

### **Résumé des projets de modification**

Les projets de modification prévoient le remplacement des obligations pour le fonds d'investissement qui est émetteur assujetti d'envoyer les documents désignés, de demander des instructions permanentes, d'envoyer l'avis annuel et de demander des instructions annuelles par les suivantes :

- afficher les documents désignés en évidence sur son site Web désigné;
- publier un communiqué annonçant la disponibilité des documents désignés, le déposer au moyen de SEDAR et l'afficher sur son site Web désigné;
- envoyer un exemplaire de tout document désigné au porteur qui en fait la demande;
- envoyer au porteur qui lui en donne l'instruction permanente un exemplaire de tous les documents désignés déposés à compter du dépôt suivant la remise de l'instruction jusqu'à ce que le porteur la modifie.

Les projets de modification ne modifient pas l'obligation de déposer les documents désignés au moyen de SEDAR.

Dans les territoires applicables, les organismes de placement collectif qui ne sont pas émetteurs assujettis demeurent soumis à des obligations essentiellement identiques à celles actuellement imposées à la partie 5 du Règlement 81-106.

Selon les dispositions transitoires contenues dans les projets de modification, un porteur est considéré comme ayant donné l'instruction permanente de recevoir des exemplaires imprimés des documents désignés s'il a déjà donné au fonds d'investissement l'instruction permanente de lui transmettre les états financiers ou les rapports de la direction sur le rendement du fonds sans avoir consenti à leur transmission électronique. Le porteur qui y a déjà consenti est réputé avoir donné l'instruction permanente de recevoir des exemplaires électroniques des documents désignés.

### **Questions**

Outre les commentaires sur tous les aspects des projets de modification, les ACVM souhaitent également obtenir des réponses aux questions suivantes :

#### **1. Instruction permanente de recevoir des exemplaires imprimés**

Le paragraphe 2 de l'article 5.3 du projet de modification du Règlement 81-106 prévoit qu'un porteur peut donner au fonds d'investissement l'instruction permanente de lui transmettre des exemplaires imprimés de tout document désigné déposé. L'instruction s'applique à compter du dépôt du prochain document désigné jusqu'à ce que le porteur la modifie. Même si les coûts à assumer pour se conformer à cette obligation risquent de dépasser ceux associés à la transmission d'exemplaires électroniques, nous sommes d'avis qu'ils sont néanmoins éclipsés par les avantages découlant de la possibilité pour les porteurs de donner l'instruction permanente de recevoir des exemplaires imprimés. Êtes-vous de cet avis? Veuillez motiver votre réponse.

## 2. Instruction permanente de recevoir des exemplaires électroniques

Conformément au paragraphe 4 de l'article 5.3 du projet de modification du Règlement 81-106, un porteur peut donner au fonds d'investissement l'instruction permanente de lui transmettre des exemplaires électroniques de tout document désigné déposé. L'instruction s'applique à compter du dépôt du prochain document désigné jusqu'à ce que le porteur la modifie. Nous considérons que les coûts à supporter pour se conformer à cette obligation sont minimes en comparaison des avantages que procure la possibilité pour les porteurs de donner l'instruction permanente de recevoir des exemplaires électroniques. Êtes-vous d'accord? Veuillez motiver votre réponse.

## 3. Modes de notification

Le paragraphe 1 de l'article 5.4 du projet de modification du Règlement 81-106 porte que le fonds d'investissement serait tenu de déposer et d'afficher sur son site Web désigné un communiqué indiquant que le document désigné est disponible par voie électronique et qu'il est possible d'en demander un exemplaire imprimé ou électronique.

- a. S'agit-il d'un moyen efficace d'aviser les porteurs de la disponibilité des documents désignés? Dans la négative, veuillez préciser pourquoi.
- b. Le communiqué ou le site Web désigné devrait-il présenter d'autres renseignements que ceux visés au paragraphe 2 de l'article 5.4 du projet de modification du Règlement 81-106?
- c. Existe-t-il d'autres moyens efficaces et pratiques à envisager pour aviser les porteurs? Veuillez décrire la mise en œuvre de votre proposition et en présenter les coûts et les avantages. Qu'est-ce qui pourrait y faire obstacle? Par exemple, si vous proposez la notification par courriel, comment un fonds d'investissement obtiendrait-il l'adresse de courriel d'un porteur? Qu'arriverait-il si l'adresse n'était plus à jour ou si le porteur ne consentait pas à être avisé par courriel?

## 4. Sites Web désignés

L'efficacité des projets de modification sera en partie déterminée par la capacité des investisseurs à repérer et à obtenir facilement les documents désignés qu'ils recherchent sur le site Web désigné d'un fonds. Le paragraphe 5 de l'article 11.1 de l'Instruction générale 81-106 indique que le site Web désigné du fonds d'investissement devrait être conçu d'une manière qui permette à un investisseur individuel ayant des compétences et des connaissances techniques raisonnables d'accéder aux renseignements et aux documents affichés sur le site Web, de les lire, d'y faire des recherches, de les télécharger et les imprimer, et ce, aisément.

- a. Cette indication est-elle suffisante? Outre les indications de la partie 11 de l'Instruction générale 81-106, y aurait-il d'autres pratiques exemplaires à mettre en évidence?
- b. Sinon, les ACVM devraient-elles établir des obligations précises sur l'affichage et la mise à jour des documents réglementaires sur un site Web désigné afin de promouvoir la constance et la comparabilité en matière d'accès des investisseurs aux documents? Dans votre réponse, précisez les autres indications ou obligations de présentation à



considérer et motivez l'approche que vous privilégiez. Si possible, indiquez les différences notables entre ces deux approches quant aux coûts et aux avantages.

#### 5. Aucun élargissement additionnel du modèle fondé sur l'accès

La portée du Document de consultation 51-404 et du Document de consultation 51-405 se limitait aux émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement. En réponse aux documents de consultation, des intervenants ont fait valoir que les raisons motivant un autre modèle de transmission pour les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement s'appliquent aussi bien à ceux qui en sont. Même si les principes sous-jacents peuvent se ressembler, des différences fondamentales entre les deux types d'émetteurs justifient le recours à des modèles de transmission différents pour chacun.

Nous avons examiné les obligations de transmission applicables aux fonds d'investissement et estimons qu'il n'est pas approprié d'appliquer les projets de modification à d'autres documents que les états financiers et les rapports de la direction sur le rendement du fonds pour l'instant. En particulier, nous avons examiné les obligations de transmission des documents suivants :

- **Aperçus du fonds et du FNB** : L'aperçu du fonds et l'aperçu du FNB sont des documents rédigés en langage simple qui présentent de manière concise les renseignements sur un organisme de placement collectif qui, selon nos recherches, sont essentiels pour les investisseurs. L'aperçu du fonds doit être transmis avant la souscription de titres d'un organisme de placement collectif; il ne convient donc pas à un modèle fondé sur l'accès. Par souci de cohérence, nous considérons qu'un tel modèle ne devrait pas s'appliquer aux FNB et que leurs investisseurs devraient continuer de recevoir l'aperçu du FNB. Ces documents contribuent grandement à faciliter la prise de décision des investisseurs de ces deux catégories de fonds et les discussions avec leurs conseillers financiers.
- **Prospectus des organismes de placement collectif et des FNB** : L'obligation de transmission du prospectus ne s'applique pas au courtier qui offre des titres d'un organisme de placement collectif ou d'un FNB. Pour un organisme de placement collectif qui n'est pas un FNB, le courtier doit transmettre l'aperçu du fonds avant la souscription. Dans le cas d'un FNB, il doit plutôt transmettre l'aperçu du FNB.
- **Prospectus des plans de bourses d'études** : Nous estimons qu'un modèle fondé sur l'accès ne se prête pas à ce type de document. Tout comme dans le cas des organismes de placement collectif et des FNB, nous pensons que, dans celui des plans de bourses d'études, la transmission de documents informatifs essentiels contribue grandement à faciliter la prise de décision des investisseurs et que le prospectus constitue ce document essentiel.
- **Prospectus des fonds d'investissement à capital fixe (qui ne sont pas des FNB)** : Nous sommes d'avis que ceux qui effectuent des placements dans des fonds d'investissement devraient disposer d'un moyen cohérent d'obtenir l'information dont ils ont besoin pour prendre une décision de souscription. Comme il est indiqué ci-dessus, nous ne proposons pas d'instaurer de modèle fondé sur l'accès pour les aperçus du fonds, les aperçus du FNB et les prospectus des plans de bourses d'études. Dans la même veine, nous jugeons aussi qu'il convient de conserver l'obligation actuelle de transmission du prospectus des fonds d'investissement à capital fixe.
- **Documents de sollicitation de procurations** : En 2021, les ACVM ont adopté, à l'égard des fonds d'investissement, des procédures de notification et d'accès pour la sollicitation de procurations qui sont essentiellement similaires au mécanisme applicables aux émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement. Ces procédures diffèrent d'un modèle fondé sur l'accès

en ce qu'elles permettent de transmettre les documents reliés aux procurations en envoyant aux porteurs un avis contenant de l'information sommaire sur ces documents et des instructions sur la façon d'y accéder. Nous estimons qu'un modèle fondé sur l'accès, sans notification, ne convient pas à ce type de document. Ainsi qu'il est mentionné dans le projet d'avril 2022, certains intervenants ayant formulés des réponses au Document de consultation 51-404 et au Document de consultation 51-405 ont mis en garde les ACVM contre l'application d'un modèle fondé sur l'accès à des documents sollicitant une réponse rapide des investisseurs.

Dans le cadre du projet d'avril 2022, les ACVM ont publié pour consultation un modèle fondé sur l'accès pour les prospectus des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement. À notre avis, l'investisseur a des besoins différents en matière d'information selon que l'émetteur assujetti est un fonds d'investissement ou qu'il n'en est pas un. Nous ne proposons pas d'appliquer un modèle fondé sur l'accès aux documents d'offre (l'aperçu du fonds, l'aperçu du FNB ou le prospectus, selon le cas) des émetteurs assujettis qui en sont puisque, d'après nous, leurs investisseurs tireront un plus grand avantage de recevoir les documents d'offre pertinents que de simplement y avoir accès.

Nous posons les questions additionnelles suivantes :

- a. Êtes-vous d'accord avec nous sur l'obligation de transmission pour chaque type de document décrit ci-dessus? Veuillez justifier votre réponse au moyen d'arguments sur les coûts et les avantages associés à un modèle fondé sur l'accès pour chacun.
- b. Si vous croyez que les ACVM devraient appliquer un modèle fondé sur l'accès à un certain type de document, veuillez le décrire et expliquer en quoi il serait avantageux pour les fonds, les courtiers et les investisseurs.
- c. Y a-t-il d'autres moyens que l'application d'un modèle fondé sur l'accès pour rehausser ou moderniser l'obligation actuelle de transmission des autres documents des fonds d'investissement que les documents désignés? Par exemple, est-ce que la législation en valeurs mobilières fait obstacle à l'expansion de la transmission électronique? Pourrait-on moderniser les méthodes de transmission électronique? Dans l'affirmative, veuillez les décrire, indiquer en quoi elles constituent une amélioration et expliquer les changements réglementaires à apporter afin de pouvoir les utiliser.

#### **Transmission des commentaires**

Veuillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le **26 décembre 2022**.

Nous ne pouvons en préserver la confidentialité parce que la législation en valeurs mobilières exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta Securities Commission au [www.asc.ca](http://www.asc.ca), sur celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au [www.osc.ca](http://www.osc.ca) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca). Nous invitons donc les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il importe de préciser en quel nom le mémoire est présenté.

Nous vous remercions à l'avance de vos commentaires.

Veillez adresser vos commentaires aux membres des ACVM suivants :

British Columbia Securities Commission  
 Alberta Securities Commission  
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan  
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 Autorité des marchés financiers  
 Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Nouveau-Brunswick  
 Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Île-du-Prince-Édouard  
 Nova Scotia Securities Commission  
 Office of the Superintendent of Securities, Service NL  
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières des Territoires du Nord-Ouest  
 Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon  
 Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Veillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres autorités :

M<sup>e</sup> Philippe Lebel  
 Secrétaire et directeur général des affaires  
 juridiques  
 Autorité des marchés financiers  
 Place de la Cité, tour Cominar  
 2640, boulevard Laurier, bureau 400  
 Québec (Québec) G1V 5C1  
 Télécopieur : 514 864-8381  
 Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

The Secretary  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 20 Queen Street West  
 22nd Floor, Box 55  
 Toronto (Ontario)  
 M5H 3S8  
 Télécopieur : 416 593-2318  
 Courriel : [comment@osc.gov.on.ca](mailto:comment@osc.gov.on.ca)

### Questions

Veillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

*Autorité des marchés financiers*  
 Marie-Aude Gosselin  
 Analyste en fonds d'investissement  
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4456  
 Courriel : [Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca](mailto:Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca)

Olivier Girardeau  
 Analyste expert en fonds d'investissement  
 Téléphone : 514 395-0337, poste 4334  
 Courriel : [Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca](mailto:Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca)

*British Columbia Securities Commission*  
 Noreen Bent  
 Chief, Corporate Finance Legal Services  
 Téléphone : 604 899-6741  
 Courriel : [nbent@bcsc.bc.ca](mailto:nbent@bcsc.bc.ca)

James Leong  
 Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
 Téléphone : 604 899-6681  
 Courriel : [jleong@bcsc.bc.ca](mailto:jleong@bcsc.bc.ca)

*Alberta Securities Commission*

Chad Conrad  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
Téléphone : 403 297-4295  
Courriel : [chad.conrad@asc.ca](mailto:chad.conrad@asc.ca)

*Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan*

Heather Kuchuran  
Director, Corporate Finance  
Securities Division  
Téléphone : 306 878-1009  
Courriel : [heather.kuchuran@gov.sk.ca](mailto:heather.kuchuran@gov.sk.ca)

*Commission des valeurs mobilières du Manitoba*

Patrick Weeks  
Senior Corporate Finance Analyst  
Téléphone : 204 945-3326  
Courriel : [Patrick.weeks@gov.mb.ca](mailto:Patrick.weeks@gov.mb.ca)

*Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*

Stephen Paglia  
Manager, Investment Funds and Structured  
Products Branch  
Téléphone : 416 593-2393  
Courriel : [spaglia@osc.gov.on.ca](mailto:spaglia@osc.gov.on.ca)

Michael Tang  
Senior Legal Counsel, Investment Funds and  
Structured Products Branch  
Téléphone : 416 593-2330  
Courriel : [mtang@osc.gov.on.ca](mailto:mtang@osc.gov.on.ca)

*Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick*

Ella-Jane Loomis  
Conseillère juridique principale  
Téléphone : 506 453-6591  
Courriel : [ella-jane.loomis@fcnb.ca](mailto:ella-jane.loomis@fcnb.ca)

*Nova Scotia Securities Commission*

Abel Lazarus  
Director, Corporate Finance  
Téléphone : 902 424-6859  
Courriel : [Abel.Lazarus@novascotia.ca](mailto:Abel.Lazarus@novascotia.ca)

## RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-106 SUR L'INFORMATION CONTINUE DES FONDS D'INVESTISSEMENT

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 8<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup>, 20<sup>o</sup> et 34<sup>o</sup>)

1. L'article 2.11 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 42) est modifié par le remplacement, dans le paragraphe *b*, de « Partie 5 » par « Partie 5A ».

2. La partie 5 de ce règlement, comprenant les articles 5.1 à 5.5, est remplacée par la suivante :

### « PARTIE 5 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS – ACCÈS ET TRANSMISSION – ÉMETTEUR ASSUJETTI

#### 5.1. Interprétation et champ d'application

1) Dans la présente partie, un « document désigné » s'entend de l'un des documents suivants que le fonds d'investissement est tenu de déposer au moyen de SEDAR :

- a)* les états financiers;
- b)* les rapports annuels de la direction sur le rendement du fonds;
- c)* les rapports intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds.

2) La présente partie ne s'applique pas au fonds d'investissement qui n'est pas émetteur assujetti.

#### 5.2. Affichage sur le site Web désigné

1) Le fonds d'investissement affiche sur son site Web désigné tout document désigné au plus tard à la date de son dépôt.

2) Le fonds d'investissement visé au paragraphe 1 affiche sur son site Web désigné une déclaration comportant les éléments suivants :

- a)* une explication des options de réception des documents désignés offertes aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres ;
- b)* une description de la manière dont les porteurs inscrits et les propriétaires véritables peuvent lui fournir l'instruction permanente de recevoir des exemplaires électroniques ou imprimés de tous ses documents désignés à compter du dépôt du prochain document désigné suivant la transmission de l'instruction;

*c)* une indication qu'il suivra les instructions des porteurs inscrits et des propriétaires véritables jusqu'à ce qu'ils les modifient.

3) Le fonds d'investissement affiche tout document désigné visé au paragraphe 1 et la déclaration visée au paragraphe 2 d'une façon qu'une personne raisonnable considérerait comme bien visible.

### 5.3. Transmission des exemplaires électroniques et imprimés des documents désignés

1) Le fonds d'investissement transmet au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres qui en fait la demande un exemplaire imprimé de tout document désigné.

2) Le fonds d'investissement transmet au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres qui lui en donne l'instruction permanente des exemplaires imprimés de tout document désigné à compter du dépôt du prochain document désigné suivant la transmission de l'instruction.

3) Le fonds d'investissement transmet au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres qui en fait la demande un exemplaire électronique de tout document désigné.

4) Le fonds d'investissement transmet au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres qui lui en donne l'instruction permanente des exemplaires électroniques de tout document désigné à compter du dépôt du prochain document désigné suivant la transmission de l'instruction.

5) Le fonds d'investissement transmet au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres qui fait la demande visée au paragraphe 1 ou donne l'instruction permanente visée au paragraphe 2 un exemplaire du document désigné au plus tard à la dernière des dates suivantes :

- a) la date limite de dépôt du document désigné;
- b) 10 jours civils après la réception de la demande ou de l'instruction.

6) Le fonds d'investissement transmet au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres qui fait la demande visée au paragraphe 3 ou donne l'instruction permanente visée au paragraphe 4 un exemplaire du document désigné au plus tard à la dernière des dates suivantes :

- a) la date limite de dépôt du document désigné;
- b) 5 jours civils après la réception de la demande ou de l'instruction.

7) Le fonds d'investissement transmet tout document désigné conformément au présent article sans frais.

### 5.4. Communiqué

1) À la date de dépôt d'un document désigné, le fonds d'investissement prend les mesures suivantes :

a) il publie un communiqué indiquant que le document désigné a été déposé;

b) il dépose le communiqué au moyen de SEDAR;

c) il affiche le communiqué sur son site Web désigné.

2) Le communiqué visé au paragraphe 1 remplit les conditions suivantes :

a) il indique, dans son titre, que le document désigné est disponible;

b) il précise que le document désigné est accessible à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web désigné du fonds d'investissement;

- c) il indique l'adresse du site Web désigné du fonds d'investissement;
- d) il comporte les mentions et renseignements suivants :
- i) « Tout porteur inscrit ou propriétaire véritable de titres de [insérer le nom du fonds d'investissement] peut obtenir gratuitement un exemplaire imprimé [du/des] [insérer le nom du document désigné] auprès de [insérer le nom du gestionnaire du fonds d'investissement]. »;
- ii) « Le porteur inscrit ou le propriétaire véritable de titres de [insérer le nom du fonds d'investissement] qui souhaite recevoir des exemplaires imprimés [du/des] [insérer la liste des documents désignés du fonds d'investissement à déposer] déposé[s] par [insérer le nom du fonds d'investissement] à l'avenir est prié d'en donner l'instruction permanente à [insérer le nom du gestionnaire du fonds d'investissement]. [Insérer le nom du fonds d'investissement] suivra cette instruction jusqu'à ce que le porteur inscrit ou le propriétaire véritable la modifie. »;
- iii) « Tout porteur inscrit ou propriétaire véritable de titres de [insérer le nom du fonds d'investissement] peut obtenir gratuitement un exemplaire électronique [du/des] [insérer le nom du document désigné] auprès de [insérer le nom du gestionnaire du fonds d'investissement]. »;
- iv) « Le porteur inscrit ou le propriétaire véritable de titres de [insérer le nom du fonds d'investissement] qui souhaite recevoir des exemplaires électroniques [du/des] [insérer la liste des documents désignés du fonds d'investissement à déposer] déposé[s] par [insérer le nom du fonds d'investissement] à l'avenir est prié d'en donner l'instruction permanente à [insérer le nom du gestionnaire du fonds d'investissement]. [Insérer le nom du fonds d'investissement] suivra cette instruction jusqu'à ce que le porteur inscrit ou le propriétaire véritable la modifie. »;
- v) le nom du gestionnaire du fonds d'investissement, son adresse, son numéro de téléphone sans frais, son adresse de courriel et l'adresse de son site Web. ».

3. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5.5, de la partie suivante :

**« PARTIE 5A  
TRANSMISSION DES ÉTATS FINANCIERS – ORGANISME DE  
PLACEMENT COLLECTIF QUI N'EST PAS ÉMETTEUR ASSUJETTI**

**5A.1. Champ d'application**

La présente partie ne s'applique pas à l'organisme de placement collectif qui est émetteur assujéti.

**5A.2. Transmission des états financiers**

Sous réserve des articles 5A.3 et 5A.4, l'organisme de placement collectif transmet les états financiers aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres au plus tard à la date limite de leur dépôt.

**5A.3. Transmission conformément aux instructions permanentes**

1) L'article 5A.2 ne s'applique pas à l'organisme de placement collectif qui demande des instructions permanentes aux porteurs inscrits ou aux propriétaires véritables de ses titres conformément au présent article et envoie les états financiers conformément à ces instructions.

2) L'organisme de placement collectif qui se prévaut du paragraphe 1 envoie aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres un document comportant les éléments suivants :

*a)* une explication des options de réception des états financiers qui leur sont offertes;

*b)* une demande à leur endroit de lui donner des instructions de transmission des états financiers;

*c)* une indication qu'il suivra leurs instructions jusqu'à ce qu'ils les modifient.

3) L'organisme de placement collectif demande à la personne qui devient porteur inscrit ou propriétaire véritable de ses titres des instructions conformément au paragraphe 2 dès que raisonnablement possible après qu'il a accepté un ordre de souscription.

4) L'organisme de placement collectif suit les instructions données en vertu du présent article tant que le porteur inscrit ou propriétaire véritable de ses titres ne les modifie pas.

5) Au moins une fois par an, l'organisme de placement collectif envoie aux porteurs inscrits et au propriétaires véritables de ses titres un rappel des éléments suivants :

*a)* ils ont le droit de recevoir les états financiers;

*b)* il suit les instructions de transmission qu'ils lui ont données;

*c)* la façon dont ils peuvent modifier les instructions qu'ils ont données;

*d)* la précision qu'ils peuvent obtenir les états financiers en s'adressant à lui ou, le cas échéant, sur son site Web ou le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### **5A.4. Transmission conformément aux instructions annuelles**

1) L'article 5A.2 ne s'applique pas à l'organisme de placement collectif qui demande des instructions annuelles aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres conformément au présent article et envoie les états financiers conformément à ces instructions.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas à l'organisme de placement collectif qui s'est déjà prévalu de l'article 5A.3 pour demander des instructions permanentes.

3) L'organisme de placement collectif qui se prévaut du paragraphe 1 envoie une fois par an aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de ses titres un formulaire de demande au moyen duquel ils peuvent lui indiquer les états financiers qu'ils souhaitent recevoir.

4) Le formulaire de demande visé au paragraphe 3 est accompagné d'un avis expliquant les éléments suivants :

*a)* le porteur inscrit ou le propriétaire véritable ne donne des instructions de transmission que pour l'exercice courant;

*b)* le porteur inscrit ou le propriétaire véritable peut obtenir les états financiers en s'adressant à l'organisme de placement collectif ou, le cas échéant, sur son site Web ou sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



#### 5A.5. Dispositions générales

1) L'organisme de placement collectif envoie au porteur inscrit ou propriétaire véritable de ses titres qui en fait la demande un exemplaire des états financiers au plus tard à la dernière des dates suivantes :

- a) la date limite de dépôt des états financiers demandés;
- b) 10 jours civils après la réception de la demande.

2) L'organisme de placement collectif n'exige aucuns frais pour la transmission des états financiers visés par la présente partie et fait en sorte que les porteurs inscrits et les propriétaires véritables de ses titres puissent répondre sans frais aux demandes d'instructions prévues par la présente partie.

3) Pour l'application du présent article, les organismes de placement collectif gérés par le même gestionnaire peuvent envoyer au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de leurs titres un formulaire de demande d'instructions permanentes ou annuelles, selon le cas, qui s'appliqueront à tous ceux d'entre eux dont il détient des titres. ».

#### 4. Dispositions transitoires

1° Pour l'application du paragraphe 2 de l'article 5.3, le porteur inscrit ou le propriétaire véritable des titres du fonds d'investissement est considéré comme ayant donné l'instruction permanente de recevoir des exemplaires imprimés des documents désignés immédiatement après l'entrée en vigueur du présent règlement dans les cas suivants :

- a) le fonds d'investissement est émetteur assujetti;
- b) immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent règlement, le fonds d'investissement a l'instruction permanente ou annuelle du porteur inscrit ou du propriétaire véritable de lui transmettre les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires ou les rapports annuels ou intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds ;
- c) immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent règlement, le fonds d'investissement n'a pas obtenu du porteur inscrit ou du propriétaire véritable le consentement de lui transmettre par voie électronique les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires ou les rapports annuels ou intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds.

2° Pour l'application du paragraphe 4 de l'article 5.3, le porteur inscrit ou le propriétaire véritable des titres du fonds d'investissement est considéré comme ayant donné l'instruction permanente de recevoir des exemplaires électroniques des documents désignés immédiatement après l'entrée en vigueur du présent règlement dans les cas suivants :

- a) le fonds d'investissement est émetteur assujetti;
- b) immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent règlement, le fonds d'investissement a l'instruction permanente ou annuelle du porteur inscrit ou du propriétaire véritable de lui transmettre les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires ou les rapports annuels ou intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds;
- c) immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent règlement, le fonds d'investissement a obtenu du porteur inscrit ou du propriétaire véritable le consentement de lui transmettre par voie électronique les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires ou les rapports annuels ou intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds.

3° L'organisme de placement collectif peut suivre les instructions permanentes données par le porteur inscrit ou le propriétaire véritable de ses titres en application du paragraphe 1 de l'article 5A.3 lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

a) immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent règlement, il lui avait demandé des instructions permanentes en application du paragraphe 1 de l'article 5.2 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, tel qu'il se lisait au (*indiquer ici la date précédant la date d'entrée en vigueur du présent règlement*);

b) il transmet les états financiers annuels ou les rapports financiers intermédiaires selon ces instructions;

c) il se conforme par ailleurs à l'article 5A.3.

4° L'organisme de placement collectif peut suivre les instructions annuelles données par le porteur inscrit ou le propriétaire véritable de ses titres en application du paragraphe 1 de l'article 5A.4 lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

a) immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent règlement, il lui avait demandé des instructions annuelles en application du paragraphe 1 de l'article 5.3 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, tel qu'il se lisait au (*indiquer ici la date précédant la date d'entrée en vigueur du présent règlement*);

b) il transmet les états financiers annuels ou les rapports financiers intermédiaires selon ces instructions;

c) il se conforme par ailleurs à l'article 5A.4.

## **5. Date d'entrée en vigueur**

1° Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT  
81-106 SUR L'INFORMATION CONTINUE DES FONDS D'INVESTISSEMENT**

1. La partie 4 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, comprenant les articles 4.1 à 4.5, est remplacée par la suivante :

**« PARTIE 4  
ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DE LA DIRECTION SUR LE  
RENDEMENT DU FONDS – ACCÈS ET TRANSMISSION – ÉMETTEUR  
ASSUJETTI**

**4.1. Transmission de documents désignés**

Les paragraphes 1 et 2 de l'article 5.3 du règlement obligent le fonds d'investissement qui est émetteur assujéti à transmettre un exemplaire imprimé ou électronique, selon le cas, de tout document désigné au porteur inscrit ou au propriétaire véritable de ses titres qui en fait la demande. Celui-ci transmettrait vraisemblablement sa demande au moyen des coordonnées fournies en vertu du sous-paragraphé *d* du paragraphe 2 de l'article 5.4 du règlement, le cas échéant. Toutefois, le fonds d'investissement devrait répondre aux demandes raisonnables, même si elles ne sont pas faites au moyen de ces coordonnées.

L'article 5.4 du règlement oblige le fonds d'investissement qui est émetteur assujéti à publier, à déposer au moyen de SEDAR et à afficher sur son site Web désigné un communiqué annonçant le dépôt d'un document désigné. Il exige aussi que le communiqué renferme de l'information sur la façon dont le porteur inscrit ou le propriétaire véritable des titres du fonds d'investissement peut communiquer avec celui-ci pour obtenir un exemplaire imprimé ou électronique du document désigné. Afin d'éviter toute confusion concernant la façon de communiquer avec lui pour obtenir un document désigné, nous estimons qu'il serait utile que le fonds d'investissement indique les mêmes coordonnées dans ses communiqués, sur son site Web désigné et dans ses aperçus du fonds ou FNB, ou ses prospectus de plans de bourses d'études, selon le cas.

**4.2. Transmission électronique**

*L'Instruction générale 11-201 relative à la transmission électronique de documents* fournit des indications à suivre pour la transmission des documents désignés par voie électronique en vertu de la partie 5 du règlement. ».

2. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 4.5, de la partie suivante :

**« PARTIE 4A  
TRANSMISSION DES ÉTATS FINANCIERS – ORGANISME DE  
PLACEMENT COLLECTIF QUI N'EST PAS ÉMETTEUR ASSUJETTI**

**4A.1. Instructions de transmission**

1) Le règlement donne à l'organisme de placement collectif qui n'est pas émetteur assujéti les options suivantes pour transmettre les états financiers :

*a)* envoyer ces documents à tous les porteurs inscrits et propriétaires véritables de ses titres;

*b)* obtenir des porteurs inscrits et des propriétaires véritables des instructions permanentes quant aux documents qu'ils souhaitent recevoir;

c) obtenir des porteurs inscrits et des propriétaires véritables des instructions annuelles en leur envoyant un formulaire de demande annuel pour qu'ils puissent indiquer les documents qu'ils souhaitent recevoir.

Ces options visent à offrir une certaine souplesse pour transmettre les états financiers aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables. L'organisme de placement collectif peut en choisir plusieurs. Selon le règlement, toutefois, s'il choisit l'option *b* pour un porteur inscrit ou un propriétaire véritable, il ne peut plus se prévaloir de l'option *c* par la suite en ce qui concerne celui-ci. Cette obligation vise à encourager les organismes de placement collectif à obtenir des instructions permanentes et à faire en sorte qu'ils les suivent tant que le porteur inscrit ou le propriétaire véritable ne les modifie pas expressément.

2) Si l'organisme de placement collectif qui n'est pas émetteur assujéti ne reçoit pas de réponse à une demande d'instructions de transmission, il peut juger que le porteur inscrit ou le propriétaire véritable de ses titres souhaite recevoir tous les états financiers, certains ou aucun. Les demandes d'instructions doivent indiquer clairement aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables les conséquences d'une absence de réponse.

3) L'organisme de placement collectif qui n'est pas émetteur assujéti devrait demander des instructions suffisamment à l'avance pour que les porteurs inscrits et les propriétaires véritables de ses titres reçoivent les états financiers dans les délais prévus par le règlement. Il devrait également leur donner suffisamment de temps pour répondre aux demandes d'instructions et leur indiquer ses coordonnées, y compris un numéro de téléphone pour faire des appels sans frais ou à frais virés.

4) Les organismes de placement collectif qui ne sont pas des émetteurs assujéti et qui sont gérés par le même gestionnaire peuvent demander des instructions de transmission applicables à tous ceux d'entre eux compris dans la même famille de fonds dont le porteur inscrit ou le propriétaire véritable détient des titres. Si un porteur inscrit ou un propriétaire véritable a donné des instructions permanentes à un organisme de placement collectif qui n'est pas émetteur assujéti puis acquiert les titres d'un autre géré par le même gestionnaire, cet autre peut suivre ces instructions.

#### **4A.2. Communication avec les propriétaires véritables**

L'organisme de placement collectif qui n'est pas émetteur assujéti et qui se prévaut de la partie 5A du règlement doit disposer des renseignements nécessaires pour communiquer avec le propriétaire véritable de ses titres. S'il n'en dispose pas, il ne peut se prévaloir de la dispense de l'obligation de dépôt prévue à l'article 2.11 du règlement.

#### **4A.3. Transmission électronique**

Les documents à transmettre conformément à la partie 5A du règlement peuvent être envoyés par voie électronique, et devraient l'être selon les indications fournies dans l'*Instruction générale 11-201 relative à la transmission électronique de documents*. En particulier, le rappel annuel prévu au paragraphe 5 de l'article 5A.3 et le formulaire de demande prévu au paragraphe 3 de l'article 5A.4 du règlement peuvent être donnés par voie électronique et regroupés avec d'autres avis. Les formulaires et avis peuvent également être envoyés avec les relevés de compte ou d'autres documents que l'organisme de placement collectif qui n'est pas émetteur assujéti transmet aux porteurs inscrits ou aux propriétaires véritables de ses titres. ».

## RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 41-101 SUR LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU PROSPECTUS

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1<sup>o</sup>)

1. L'Annexe 41-101A3 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (chapitre V-1.1, r. 14) est modifiée par le remplacement, dans la rubrique 12 de la partie A, des paragraphes 1 et 2 par les suivants :

« 1) Sous le titre « Renseignements », inclure une mention semblable pour l'essentiel à la suivante :

« L'information détaillée sur le plan transmise avec ce sommaire du plan renferme de plus amples renseignements sur le plan, que nous vous recommandons de lire. Pour plus d'information, vous pouvez également communiquer avec [insérer le nom du gestionnaire du plan de bourses d'études] ou votre représentant. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement du fonds en vous adressant à [insérer le nom du gestionnaire du plan de bourses d'études]. Pour savoir comment donner l'instruction permanente de recevoir les états financiers et les rapports de la direction sur le rendement du fonds qui seront déposés à l'avenir, communiquez avec [insérer les coordonnées du gestionnaire du plan de bourses d'études] ou visitez le site [insérer l'adresse du site Web désigné du plan de bourses d'études]. ».

« 2) Indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone sans frais, l'adresse de courrier électronique et l'adresse du site Web du gestionnaire de fonds d'investissement du plan. ».

2. L'Annexe 41-101A4 de ce règlement est modifiée par le remplacement, dans la rubrique 3 de la partie II, des paragraphes 1 et 2 par les suivants :

« 1) Sous le titre « Renseignements », inclure une mention semblable pour l'essentiel à la suivante :

« Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec [insérer le nom du gestionnaire du FNB] ou votre représentant ou visitez le site [insérer l'adresse du site Web désigné du FNB]. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement du fonds en vous adressant à [insérer le nom du gestionnaire du FNB]. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB. Pour savoir comment donner l'instruction permanente de recevoir les états financiers et les rapports de la direction sur le rendement du fonds qui seront déposés à l'avenir, communiquez avec [insérer les coordonnées du gestionnaire du FNB] ou visitez le site [insérer l'adresse du site Web désigné du FNB]. ».

« 2) Indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone sans frais, l'adresse de courrier électronique et l'adresse du site Web du gestionnaire du FNB. ».

### Date d'entrée en vigueur

3. 1<sup>o</sup> Le présent règlement entre en vigueur le (indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement).

2<sup>o</sup> En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement).

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-101 SUR LE RÉGIME DE PROSPECTUS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF**

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1<sup>o</sup>)

1. L'Annexe 81-101A3 du Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (chapitre V-1.1, r. 38) est modifiée, dans la rubrique 3 de la partie II :

1<sup>o</sup> par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) Sous le titre « Renseignements », inclure une mention semblable pour l'essentiel à la suivante :

« Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec [insérer le nom du gestionnaire de l'OPC] ou votre représentant ou visitez le site [insérer l'adresse du site Web désigné de l'OPC]. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement du fonds en vous adressant à [insérer le nom du gestionnaire de l'OPC]. Pour savoir comment donner l'instruction permanente de recevoir les états financiers et les rapports de la direction sur le rendement du fonds qui seront déposés à l'avenir, communiquez avec [insérer les coordonnées du gestionnaire de l'OPC] ou visitez le site [insérer l'adresse du site Web désigné de l'OPC]. » »;

2<sup>o</sup> par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone sans frais, l'adresse de courrier électronique et l'adresse du site Web du gestionnaire de l'OPC. ».

**Date d'entrée en vigueur**

2. 1<sup>o</sup> Le présent règlement entre en vigueur le (indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement).

2<sup>o</sup> En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le (indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement).

## Draft Regulations

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (2), (3), (8), (11), (20) and (34), and s. 331.2)

### Regulation to amend Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure and concordant regulations - Implement an Access-Based Model for Investment Fund Reporting Issuers

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, chapter V-1.1, the following Regulations, the texts of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since their publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure;*
- *Regulation to amend Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements;*
- *Regulation to amend Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure.*

Draft amendments to the following policy statement are also published hereunder:

- *Amendments to Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure.*

### Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **December 26, 2022**, to the following:

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Fax : (514) 864-6381  
E-mail : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### Further information

Further information is available from:

Marie-Aude Gosselin  
Analyst, Investment Funds Oversight  
Tel: 514 395-0337, ext. 4456  
Toll-free: 1 877 525-0337  
Email: [Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca](mailto:Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca)

Olivier Girardeau  
Senior Analyst, Investment Funds Oversight  
Tel: 514 395-0337, ext. 4334  
Toll-free: 1 877 525-0337  
Email: [Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca](mailto:Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca)

**September 27, 2022**



## CSA Notice of Consultation

### *Draft Amendments to Implement an Access-Based Model for Investment Fund Reporting Issuers*

September 27, 2022

#### Introduction

The Canadian Securities Administrators (**CSA** or **we**) are proposing an alternative to delivering financial statements, which include interim financial reports, and interim and annual management reports of fund performance (**MRFPs**, and with financial statements, **designated documents**) for investment fund reporting issuers. The access-based model proposed by the CSA is seeking to modernize the current delivery of continuous disclosure document requirements and reduce the regulatory burden on investment fund reporting issuers.

We are publishing for a 90-day comment period

- Draft *Regulation to amend Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (Regulation 81-106)*,
- Draft Amendments to *Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (Policy Statement 81-106)*, and
- draft consequential amendments to
  - *Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (Regulation 41-101)*, and
  - *Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure (Regulation 81-101)*,

(collectively, the **Draft Amendments**).

For the reasons outlined in this notice, we are not proposing to extend an access-based model for investment funds disclosure documents other than the designated documents. We are interested, however, in understanding whether there are any other changes that we should consider in order to help facilitate alternatives to delivery in paper format, such as electronic delivery for these other documents.

We are seeking specific feedback on a number of consultation questions, but we welcome comments on all aspects of the Draft Amendments.

The text of the Draft Amendments is published with this notice and will also be available on the websites of the following CSA jurisdictions:

www.lautorite.qc.ca  
www.asc.ca  
www.bcsc.bc.ca  
nssc.novascotia.ca.  
www.fcnb.ca  
www.osc.gov.on.ca  
www.fcaa.gov.sk.ca  
www.msc.gov.mb.ca

### **Substance and Purpose**

The purpose of the Draft Amendments is to modernize the way designated documents are made available to investors and to reduce printing and mailing costs associated with the current regime. The Draft Amendments would enable a more cost-efficient, timely and environmentally friendly manner of making these documents available to investors, which could assist in reducing the regulatory burden on investment funds without compromising investor protection.

The Draft Amendments would replace the current delivery requirements, for designated documents of an investment fund that is a reporting issuer, with a designated website posting requirement, a requirement to issue, file, and post a news release announcing the availability of the documents, and requirements to send documents to a registered holder or a beneficial owner of securities of the investment fund (a **Securityholder**) on request or in accordance with standing instructions.

The Draft Amendments are being proposed on the basis that the current delivery requirements impose a significant cost on investment funds without a corresponding benefit to Securityholders. Securityholders would benefit from the Draft Amendments because the information would be more readily available to them.

We recognize that information technology is an important and useful tool in facilitating communication with investors. The Draft Amendments are consistent with the general evolution of the investment fund industry, particularly the increased availability and accessibility of information online. The Draft Amendments also recognize increased investor capacity and preference for accessing and consuming information electronically.

The Draft Amendments would not remove an investor's ability to request designated documents in paper or electronic form. Investors would also have the ability to provide standing instructions to receive paper or electronic copies of designated documents.

### **Background**

In April 2017, the CSA published CSA Consultation Paper 51-404 *Considerations for Reducing Regulatory Burden for Non-Investment Fund Reporting Issuers (CP 51-404)* to identify and consider areas of securities legislation that could benefit from a reduction of undue regulatory burden, without compromising investor protection or the efficiency of the capital markets. Commenters responding to CP 51-404 were generally supportive of developments which would further facilitate electronic delivery of documents. Investment fund stakeholders specifically commented that it is overly onerous and expensive to comply with the condition that they send an annual reminder, or send annual notices, in order to rely on the exemption from sending designated documents and advocated for its removal.

In January 2020, the CSA published CSA Consultation Paper 51-405 *Consideration of Access Equals Delivery Model for Non-Investment Fund Reporting Issuers (CP 51-405)*. While CP 51-405 focused on non-investment fund reporting issuers, some commenters nevertheless raised concerns about the costs to investment funds of complying with the delivery requirements in Part 5 of Regulation 81-106. These commenters supported an access-based model for investment funds.

The Draft Amendments are informed by the comment letters received in response to CP 51-404 and CP 51-405.

On April 7, 2022, the CSA published CSA Notice of Consultation, *Draft Amendments to Implement an Access Equals Delivery Model for Non-Investment Fund Reporting Issuers (the Non-Investment Fund Proposal)* which proposed to implement an access-based model for non-investment fund reporting issuers in respect of prospectuses, annual financial statements, interim financial reports and related management's discussion & analysis. The Draft Amendments are also informed by the Non-Investment Fund Proposal, but are targeted specifically to the investment funds context, and consequently are different in some key areas.

#### **Existing requirements**

Under subsection 5.1(2) of Regulation 81-106, an investment fund must send financial statements and, if applicable, copies of MRFPs, to a Securityholder.

Section 5.2 of Regulation 81-106 permits the investment fund to request standing instructions (**Standing Instructions**) from a Securityholder with respect to the documents they wish to receive. When soliciting Standing Instructions from Securityholders, an investment fund can deem no response from a Securityholder to be an election not to receive designated documents. Subsection 5.2(5) of Regulation 81-106 provides that, even if the investment fund obtains Standing Instructions, it must send an annual letter (**Annual Notices**) reminding those Securityholders of, among other things, their right to receive designated documents. Alternatively, under section 5.3 of Regulation 81-106, an investment fund may solicit annual delivery instructions (**Annual Instructions**) from Securityholders.

Under subsection 5.4(1) of Regulation 81-106, an investment fund must send designated documents to a Securityholder who requests them. An investment fund must file these documents on SEDAR and, under section 5.5 of Regulation 81-106, an investment fund that is a reporting issuer must post these documents on its designated website.

#### **Summary of the Draft Amendments**

Under the Draft Amendments, the requirements for an investment fund that is a reporting issuer to send designated documents, to solicit Standing Instructions and send Annual Notices, and solicit Annual Instructions would be repealed and replaced with requirements to:

- post designated documents in a prominent manner on the investment fund's designated website;
- issue, file on SEDAR, and post on the investment fund's designated website, a news release announcing the availability of the designated documents;
- send a designated document to a Securityholder who requests a copy; and

- send a designated document that is filed by the investment fund to a Securityholder who provides the investment fund with standing instructions to receive copies of all documents commencing with the next document filed after the Securityholder has provided those standing instructions and continuing until the Securityholder changes those standing instructions.

The Draft Amendments do not amend the requirement to file designated documents on SEDAR.

In applicable jurisdictions, a mutual fund that is not a reporting issuer continues to be subject to requirements substantially identical to the existing requirements under Part 5 of Regulation 81-106.

Under the transition provisions of the Draft Amendments, a Securityholder is considered to have provided standing instructions to receive paper copies of the designated documents if they have previously provided Standing Instructions to the investment fund to deliver financial statements or MRFP but has not previously consented to electronic delivery. If a Securityholder previously consented to electronic delivery, the Securityholder is deemed to have provided standing instructions to receive electronic copies of the designated documents.

### Specific Questions

In addition to your comments on all aspects of the Draft Amendments, the CSA also seeks specific feedback on the following questions:

#### 1. Standing instructions to receive paper copies

Under subsection 5.3(2) of the Draft Regulation to amend Regulation 81-106, a Securityholder can provide standing instructions in order to receive a paper copy of a designated document that is filed by the investment fund. These instructions will apply to the next designated document filed and continue to apply until the standing instructions are changed by the Securityholder. While the costs of complying with this requirement may be greater than the costs for the delivery of electronic copies, we are of the view that these costs are outweighed by the benefits to Securityholders being able to provide standing instructions to receive paper copies. Do you agree? Please explain.

#### 2. Standing instructions to receive electronic copies

Under subsection 5.3(4) of the Draft Regulation to amend Regulation 81-106, a Securityholder can provide standing instructions in order to receive an electronic copy of a designated document that is filed by the investment fund. These instructions will apply to the next designated document filed by the investment fund and continue to apply until the standing instructions are changed by the Securityholder. We are of the view that the cost of complying with this requirement is *de minimis* while the benefits to Securityholders of being able to provide standing instructions to receive electronic copies is significant. Do you agree? Please explain.

#### 3. Notification methods

Under subsection 5.4(1) of the Draft Regulation to amend Regulation 81-106, an investment fund would be required to file a news release and to post that news release on its designated website, indicating

that the designated document is available electronically and that a paper or electronic copy can be obtained upon request.

- a. Would this be an effective way to notify Securityholders that designated documents are available? If not, please explain why.
- b. Should the news release or the designated website include any information other than the information required in subsection 5.4(2) of the Draft Regulation to amend Regulation 81-106?
- c. Are there any alternative ways of notifying Securityholders we should consider that would be effective and practical? Please provide specific details on how to implement your proposal, along with an outline of the costs and benefits of your suggested approach. Are there any obstacles to using your suggested approach? For example, if you propose notification by email, how would an investment fund obtain a Securityholder's email address? What should be the outcome if the Securityholder does not keep their email address updated or does not provide consent to receiving these communications by email?

#### 4. Designated websites

The effectiveness of the Draft Amendments depends in part on whether investors will be able to easily find and retrieve the designated documents that they are interested in on a fund's designated website. Subsection 11.1(5) of Policy Statement 81-106 provides that a designated website should be designed in a manner that allows an individual investor with a reasonable level of technological skill and knowledge to easily access, read and search the information and the documents posted on the website, and download and print the documents.

- a. Is this guidance sufficient? Are there additional best practices beyond the guidance in Part 11 of Policy Statement 81-106 that should be highlighted?
- b. Alternatively, should the CSA establish specific requirements for the posting and maintenance of any regulatory document on a designated website in order to create more consistency and comparability in terms of investor experience in accessing these documents? In responding, please specify the additional guidance or specific presentation requirements that we should consider and outline the reason for your preferred approach. Where possible, please also outline if there are any significant cost or benefit differences between these two approaches.

#### 5. No further broadening of access-based model

Both CP 51-404 and CP 51-405 were limited in scope to non-investment fund reporting issuers. In response to these publications, commenters said that the reasons underlying an alternative delivery model for non-investment fund reporting issuers are equally applicable to investment fund reporting issuers. While the underlying principles may be similar, there are fundamental differences between non-investment funds and investment funds that justify the application of different delivery models between these types of issuers.

We have reviewed the delivery requirements applicable to investment funds and are of the view that extending the Draft Amendments beyond financial statements and MRFPs is not appropriate at this time. Specifically, we have considered the delivery requirements for the following documents:

- **Fund Facts document and ETF Facts document:** The Fund Facts and the ETF Facts are plain language documents that concisely highlight key information about a mutual fund that our research has identified as important to investors. The Fund Facts is required to be delivered prior to the purchase of a mutual fund, and so it does not lend itself to being part of an access-based model. For consistency, we think an access-based model should not apply to ETFs and that ETF investors should also continue to receive the ETF Facts. These documents are an important way to assist mutual fund and ETF investors in their decision-making process and in discussions with their financial advisors.
- **Prospectuses for mutual funds and ETFs:** The prospectus delivery requirement does not apply to a dealer selling a mutual fund or an ETF. Instead, for a mutual fund that is not an ETF, a dealer is required to deliver a Fund Facts prior to purchase. For ETFs, a dealer is required to deliver an ETF Facts document instead.
- **Prospectuses for scholarship plans:** In our view, an access-based model for this type of document is not appropriate. Like mutual funds and ETFs, we consider the delivery of key informational documents as important to assist scholarship plan investors in their decision-making process. We think the key informational document for a scholarship plan is its prospectus.
- **Prospectuses for non-redeemable investment funds (that are not ETFs):** We think investment fund investors should have a consistent means of obtaining the information they need to make a purchase decision. As discussed above, we are not proposing an access-based model for Fund Facts or ETF Facts documents or scholarship plan prospectuses. For consistency, we also think it is appropriate to retain the current prospectus delivery requirements for non-redeemable investment funds.
- **Proxy materials:** In 2021, the CSA adopted a notice-and-access system for the solicitation of proxies for investment funds that is substantially similar to the regime for non-investment fund issuers. Notice-and-access differs from an access-based model in that it permits delivery of proxy-related materials by sending a notice providing Securityholders with summary information about the proxy-related materials and instructions on how to access them. In our view, an access-based model for this type of document, with no notice, is not appropriate. As discussed in the Non-Investment Fund Proposal, stakeholder comments in response to CP 51-404 and CP 51-405 cautioned the CSA against introducing an access-based model to documents that require a time sensitive response from investors.

The CSA has published for comment an access-based model for prospectuses of non-investment fund reporting issuers under the Non-Investment Fund Proposal. We think the typical investor in non-investment fund reporting issuers has different informational needs than the typical investor in investment fund reporting issuers. We are not proposing an access-based model for offering documents (Fund Facts, ETF Facts, or prospectus as applicable) of investment fund reporting issuers because we think there are significant benefits to the typical investor in investment fund reporting issuers in receiving the relevant offering documents rather than only having access to them.

We have the following additional questions:

- a. Do you agree with our views about the delivery requirements for each type of document described above? Please justify your response with reference to the costs and benefits of an access-based model for each type of document.
- b. If you think the CSA should adopt an access-based model for a specific type of document, please describe the model and explain how that approach would be beneficial to funds, dealers and investors.
- c. Are there alternative ways, other than adopting an access-based model, to improve or modernize the current delivery requirements for investment fund documents other than designated documents? For example, does securities legislation impose any impediments to greater adoption of electronic delivery? Could the methods of electronic delivery be modernized? If so, please describe any methods, provide the reasons why those methods are an improvement and explain what regulatory changes would be required to use any proposed method.

#### **How to Provide Your Comments**

Please provide your comments in writing by **December 26, 2022**.

We cannot keep submissions confidential because securities legislation requires publication of a summary of written comments received during the comment period. All comments received will be posted on the website of each of the Alberta Securities Commission at [www.asc.ca](http://www.asc.ca), the Ontario Securities Commission at [www.osc.ca](http://www.osc.ca) and the Autorité des marchés financiers at [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca). Therefore, you should not include personal information directly in comments to be published. It is important you state on whose behalf you are making the submissions.

Thank you in advance for your comments.

Please address your submission to all of the CSA as follows:

British Columbia Securities Commission  
 Alberta Securities Commission  
 Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan  
 Manitoba Securities Commission  
 Ontario Securities Commission  
 Autorité des marchés financiers  
 Financial and Consumer Services Commission, New Brunswick  
 Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Prince Edward Island  
 Nova Scotia Securities Commission  
 Office of the Superintendent of Securities, Service NL  
 Northwest Territories Office of the Superintendent of Securities  
 Office of the Yukon Superintendent of Securities  
 Superintendent of Securities, Nunavut

Please send your comments only to the following addresses. Your comments will be forwarded to the remaining jurisdictions:

M<sup>e</sup> Philippe Lebel  
Corporate Secretary and Executive Director, Legal  
Affairs  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Fax: 514 864-8381  
Email: [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

The Secretary  
Ontario Securities Commission  
20 Queen Street West  
22nd Floor, Box 55  
Toronto, Ontario  
M5H 3S8  
Fax: 416 593-2318  
Email: [comment@osc.gov.on.ca](mailto:comment@osc.gov.on.ca)

### Questions

Please refer your questions to any of the following:

*Autorité des marchés financiers*  
Marie-Aude Gosselin  
Analyst, Investment Funds Oversight  
Tel: 514 395-0337, ext. 4456  
Email: [Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca](mailto:Marie-Aude.Gosselin@lautorite.qc.ca)

Olivier Girardeau  
Senior Analyst, Investment Funds Oversight  
Tel: 514 395-0337, ext. 4334  
Email: [Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca](mailto:Olivier.Girardeau@lautorite.qc.ca)

*British Columbia Securities Commission*  
Noreen Bent  
Chief, Corporate Finance Legal Services  
Tel: 604 899-6741  
Email: [nbent@bcsc.bc.ca](mailto:nbent@bcsc.bc.ca)

James Leong  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
Tel: 604 899-6681  
Email: [jleong@bcsc.bc.ca](mailto:jleong@bcsc.bc.ca)

*Alberta Securities Commission*  
Chad Conrad  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
Tel: 403 297-4295  
Email: [chad.conrad@asc.ca](mailto:chad.conrad@asc.ca)

*Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan*  
Heather Kuchuran  
Director, Corporate Finance  
Securities Division  
Tel: 306 787-1009  
Email: [heather.kuchuran@gov.sk.ca](mailto:heather.kuchuran@gov.sk.ca)

*Manitoba Securities Commission*  
Patrick Weeks  
Senior Corporate Finance Analyst  
Tel: 204 945-3326  
Email: [Patrick.weeks@gov.mb.ca](mailto:Patrick.weeks@gov.mb.ca)



*Ontario Securities Commission*

Stephen Paglia  
Manager, Investment Funds and Structured  
Products Branch  
Tel: 416 593-2393  
Email: [spaglia@osc.gov.on.ca](mailto:spaglia@osc.gov.on.ca)

Michael Tang  
Senior Legal Counsel, Investment Funds and  
Structured Products Branch  
Tel: 416 593-2330  
Email: [mtang@osc.gov.on.ca](mailto:mtang@osc.gov.on.ca)

*Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick*

Ella-Jane Loomis  
Senior Legal Counsel  
Tel: 506 453-6591  
Email: [ella-jane.loomis@fcnb.ca](mailto:ella-jane.loomis@fcnb.ca)

*Nova Scotia Securities Commission*

Abel Lazarus  
Director, Corporate Finance  
Tel : 902 424-6859  
Email : [Abel.Lazarus@novascotia.ca](mailto:Abel.Lazarus@novascotia.ca)

**REGULATION TO AMEND REGULATION 81-106 RESPECTING INVESTMENT FUND CONTINUOUS DISCLOSURE.**

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (2), (3), (8), (11), (20) and (34))

1. Section 2.11 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (chapter V-1.1, r. 42) is amended by replacing, in paragraph (b), “Part 5” with “Part 5A”.

2. Part 5 of the Regulation, including sections 5.1 to 5.5, is replaced with the following:

**“PART 5  
ACCESS TO AND DELIVERY OF FINANCIAL STATEMENTS AND  
MANAGEMENT REPORTS OF FUND PERFORMANCE – REPORTING ISSUERS**

**5.1. Interpretation and Application**

(1) In this Part, “designated document” means any of the following documents an investment fund is required to file on SEDAR:

- (a) financial statements;
- (b) annual management reports of fund performance; and
- (c) interim management reports of fund performance.

(2) This Part does not apply to an investment fund that is not a reporting issuer.

**5.2. Posting on Designated Website**

(1) An investment fund must post a designated document on its designated website no later than the date that the designated document is filed.

(2) An investment fund referred to in subsection (1) must include, on its designated website, a statement that

(a) explains the choices a registered holder or beneficial owner of securities issued by the investment fund has to receive designated documents;

(b) describes how the registered holder or beneficial owner may provide the investment fund with standing instructions to receive either electronic or paper copies of all of the investment fund’s designated documents commencing with the next designated document filed after the registered holder or beneficial owner provides the instructions; and

(c) explains that the investment fund will continue to follow the instructions provided by the registered holder or beneficial owner until they are changed by the registered holder or beneficial owner.

(3) An investment fund must display a designated document posted under subsection (1) and the statement included under subsection (2) in a manner that would be considered prominent to a reasonable person.

**5.3. Sending Paper and Electronic Copies of Designated Documents**

(1) An investment fund must send a paper copy of a designated document to a registered holder or beneficial owner of securities issued by the investment fund if the registered holder or beneficial owner requests a paper copy of the designated document.

(2) If a registered holder or beneficial owner of securities issued by an investment fund provides the investment fund with standing instructions to receive paper copies of a designated document, the investment fund must send paper copies of the designated document to the registered holder or beneficial owner, commencing with the next designated document filed after the registered holder or beneficial owner provides the investment fund with those standing instructions.

(3) An investment fund must send an electronic copy of a designated document to a registered holder or beneficial owner of securities issued by an investment fund if the registered holder or beneficial owner requests an electronic copy of the designated document.

(4) If a registered holder or beneficial owner of securities issued by an investment fund provides the investment fund with standing instructions to receive electronic copies of a designated document, the investment fund must send electronic copies of the designated document to the registered holder or beneficial owner, commencing with the next designated document filed after the registered holder or beneficial owner provides the investment fund with those standing instructions.

(5) If a registered holder or beneficial owner of securities issued by the investment fund makes a request under subsection (1) or provides standing instructions under subsection (2), the investment fund must send a copy of the designated document by the later of

(a) the filing deadline for the designated document; and

(b) 10 calendar days after the investment fund receives the request or instructions.

(6) If a registered holder or beneficial owner of securities issued by the investment fund makes a request under subsection (3) or provides standing instructions under subsection (4), the investment fund must send a copy of the designated document by the later of

(a) the filing deadline for the designated document; and

(b) five calendar days after the investment fund receives the request or instructions.

(7) An investment fund must not charge a fee for sending a designated document under this section.

#### **5.4. News Release**

(1) On the date that a designated document is filed, an investment fund must

(a) issue a news release stating that the investment fund has filed the designated document;

(b) file the news release on SEDAR; and

(c) post the news release on the investment fund's designated website.

(2) A news release under subsection (1), must

(a) state in the title that the designated document is available,

(b) state that the designated document is available at [www.sedar.com](http://www.sedar.com) and on the investment fund's designated website,

- (c) provide the investment fund's designated website address,
- (d) state the following:

(i) "A paper copy of the *[insert name of the designated document]* may be obtained by a registered holder or beneficial owner of securities issued *[insert name of the investment fund]*, without charge, from *[insert name of the manager of the investment fund]*."

(ii) "If a registered holder or beneficial owner of securities issued by *[insert name of the investment fund]* wants to receive paper copies of any of *[insert list designated documents the investment fund is required to file]* filed by *[insert name of the manager of the investment fund]* in the future, please provide standing instructions to *[insert name of the manager of the investment fund]*. The standing instructions will continue to be followed by *[insert name of investment fund]* until they are changed by the registered holder or beneficial owner."

(iii) "An electronic copy of the *[insert name of the designated document]* may be obtained by a registered holder or beneficial owner of securities issued by *[insert name of the investment fund]*, without charge, from *[insert name of the manager of the investment fund]*."

(iv) "If a registered holder or beneficial owner of securities issued by *[insert name of the investment fund]* wants to receive electronic copies of any of *[insert list designated documents the investment fund is required to file]* filed by *[insert name of the manager of the investment fund]* in the future, please provide standing instructions to *[insert name of the manager of the investment fund]*. The standing instructions will continue to be followed by *[insert name of investment fund]* until they are changed by the registered holder or beneficial owner.", and

(v) the name, address, toll-free telephone number, e-mail address, and website of the manager of the investment fund."

3. The Regulation is amended by inserting, after section 5.5, the following part :

**"PART 5A  
DELIVERY OF FINANCIAL STATEMENTS – NON-REPORTING  
MUTUAL FUNDS**

**5A.1. Application**

This Part does not apply to a mutual fund that is a reporting issuer.

**5A.2. Delivery of Financial Statements**

Subject to sections 5A.3 and 5A.4, a mutual fund must send financial statements to a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund by the filing deadline for the financial statements.

**5A.3. Sending According to Standing Instructions**

(1) Section 5A.2 does not apply to a mutual fund that requests standing instructions from a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund in accordance with this section and sends financial statements according to those instructions.

(2) A mutual fund relying on subsection (1) must send, to each registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund, a document that

(a) explains the choices a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund has to receive financial statements;

(b) requests instructions from the registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund about delivery of financial statements; and

(c) explains that the mutual fund will continue to follow the instructions provided by the registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund until they are changed by the registered holder or beneficial owner.

(3) If a person becomes a registered holder or beneficial owner of securities issued by a mutual fund, the mutual fund must request instructions in accordance with subsection (2) from the registered holder or beneficial owner as soon as reasonably practicable after the mutual fund accepts a purchase order from the registered holder or beneficial owner.

(4) A mutual fund must rely on instructions given under this section until a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund changes them.

(5) At least once a year, a mutual fund must send each registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund a reminder that

(a) the registered holder or beneficial owner is entitled to receive financial statements;

(b) the mutual fund is relying on delivery instructions provided by the registered holder or beneficial owner;

(c) explains how a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund can change the instructions it has given; and

(d) the registered holder or beneficial owner can obtain the financial statements by contacting the mutual fund, or, if applicable, on [www.sedar.com](http://www.sedar.com) or on the mutual fund's website.

#### **5A.4. Sending According to Annual Instructions**

(1) Section 5A.2 does not apply to a mutual fund that requests annual instructions from a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund in accordance with this section and sends financial statements according to those instructions.

(2) Subsection (1) does not apply to a mutual fund that has previously requested standing instructions in accordance with section 5A.3.

(3) A mutual fund relying on subsection (1) must send annually to each registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund a request form the registered holder or beneficial owner may use to instruct the mutual fund as to which financial statements the registered holder or beneficial owner wishes to receive.

(4) The request form referred to in subsection (3) must be accompanied by a notice explaining that

(a) the registered holder or beneficial owner is providing delivery instructions for the current year only; and

(b) the registered holder or beneficial owner can obtain financial statements by contacting the mutual fund, or, if applicable, on [www.sedar.com](http://www.sedar.com) or on the mutual fund's website.

#### 5A.5. General

(1) If a registered holder or beneficial owner of securities issued by a mutual fund requests financial statements, the mutual fund must send a copy of the requested financial statements by the later of

- (a) the filing deadline for the requested financial statements; and
- (b) 10 calendar days after the mutual fund receives the request.

(2) A mutual fund must not charge a fee for sending the financial statements referred to in this Part and must ensure that registered holders or beneficial owners of securities issued by the mutual fund can respond without cost to the requests for instructions required by this Part.

(3) For the purposes of this section, mutual funds under common management may send one request form to serve as a standing instruction or an annual instruction, as applicable, from a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual funds that will apply to all of the mutual funds under common management held by that registered holder or beneficial owner.”.

#### 4. Transition

(1) For the purposes of paragraph (2) of section 5.3, a registered holder or beneficial owner of securities issued by an investment fund is considered to have provided standing instructions to receive paper copies of designated documents immediately after this Regulation comes into force if:

- (a) the investment fund is a reporting issuer;
- (b) immediately before this Regulation comes into force, the investment fund has standing or annual instructions from the registered holder or beneficial owner to deliver annual financial statements, interim financial reports, or annual or interim management reports of fund performance to the registered holder or beneficial owner; and

(c) immediately before this Regulation comes into force, the investment fund does not have the consent of the registered holder or beneficial owner to electronic delivery of the annual financial statements, the interim financial reports, or the annual or interim management reports of fund performance.

(2) For the purposes of paragraph (4) of section 5.3, a registered holder or beneficial owner of securities issued by an investment fund is considered to have provided standing instructions to receive electronic copies of designated documents immediately after this Regulation comes into force if:

- (a) the investment fund is a reporting issuer;
- (b) immediately before this Regulation comes into force, the investment fund has standing or annual instructions from the registered holder or beneficial owner to deliver annual financial statements, interim financial reports, or annual or interim management reports of fund performance to the registered holder or beneficial owner; and

(c) immediately before this Regulation comes into force, the investment fund has the consent of the registered holder or beneficial owner to electronic delivery of the annual financial statements, the interim financial reports, or the annual or interim management reports of fund performance.

(3) A mutual fund may rely on paragraph (1) of section 5A.3 in connection with standing instructions from a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund if:

(a) immediately before this Regulation comes into force, the mutual fund had requested standing instructions from the registered holder or beneficial owner under paragraph (1) of section 5.2 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure as it read on *(indicate here the date immediately before the date of coming into force of this Regulation)*;

(b) the mutual fund sends annual financial statements or interim financial reports according to those instructions; and

(c) the mutual fund otherwise complies with section 5A.3.

(4) A mutual fund may rely on paragraph (1) of section 5A.4 in connection with annual instructions from a registered holder or beneficial owner of securities issued by the mutual fund if:

(a) immediately before this Regulation comes into force, the mutual fund had requested annual instructions from the registered holder or beneficial owner under paragraph (1) of section 5.3 of Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure as it read on *(indicate here the date immediately before the date of coming into force of this Regulation)*;

(b) the mutual fund sends annual financial statements or interim financial reports according to those instructions; and

(c) the mutual fund otherwise complies with section 5A.4.

#### **5. Effective Date**

(1) This Regulation comes into force on *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*.

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after *(indicate here the date of coming into force of this Regulation)*, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 81-106 RESPECTING INVESTMENT FUND CONTINUOUS DISCLOSURE**

1. Part 4 of *Policy Statement to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure*, including sections 4.1 to 4.5, is replaced with the following:

**“PART 4  
ACCESS TO AND DELIVERY OF FINANCIAL STATEMENTS AND  
MANAGEMENT REPORTS OF FUND PERFORMANCE – REPORTING ISSUERS**

**4.1. Sending Designated Documents**

Subsections 5.3(1) and (2) of the Regulation require an investment fund that is a reporting issuer to send a paper or an electronic copy, as applicable, of a designated document to a registered holder or beneficial owner of securities of the investment fund if requested. A registered holder or beneficial owner making such a request would likely do so by using the contact information disclosed under paragraph 5.4(2)(d) of the Regulation, as applicable. However, the investment fund should comply with any reasonable request even if it is not made by using the contact information required to be disclosed under those paragraphs.

Section 5.4 of the Regulation requires an investment fund that is a reporting issuer to issue and file on SEDAR, and post on its designated website, a news release announcing it has filed a designated document. This section also requires that the news release provide information about how a registered holder or beneficial owner of securities of the investment fund can contact the investment fund to obtain a paper or electronic copy of a designated document. So that a registered holder or beneficial owner clearly understands how they should contact the investment fund to obtain a designated document, we think registered holders or beneficial owners would find it helpful if an investment fund used the same contact information in its news releases, its designated website and in its Fund Facts, ETF Facts, or scholarship plan prospectus, as applicable.

**4.2. Electronic Delivery**

A designated document required to be sent electronically under Part 5 of the Regulation should follow the guidance in *Policy Statement 11-201 respecting Electronic Delivery of Documents*.”.

2. This Policy Statement is amended by inserting, after section 4.5, the following Part:

**“PART 4A  
DELIVERY OF FINANCIAL STATEMENTS – NON-REPORTING  
MUTUAL FUNDS**

**4A.1. Delivery Instructions**

(1) The Regulation gives mutual funds that are not reporting issuers the following choices for the delivery of financial statements:

(a) send these documents to all registered holders or beneficial owners of securities of the mutual fund;

(b) obtain standing instructions from registered holders or beneficial owners with respect to the documents they wish to receive; or

(c) obtain annual instructions from registered holders or beneficial owners by sending them an annual request form they can use to indicate which documents they wish to receive.



The choices are intended to provide some flexibility concerning the delivery of financial statements to registered holders or beneficial owners of securities of a mutual fund. The mutual fund can use any combination of the delivery options for registered holders or beneficial owners. However, the Regulation specifies that if the mutual fund chooses option (b) for a registered holder or beneficial owner, it cannot switch back to option (c) for that registered holder or beneficial owner at a later date. The purpose of this requirement is to encourage mutual funds that are not reporting issuers to obtain standing instructions and to ensure that if a registered holder or beneficial owner provides standing instructions, the mutual fund will abide by those instructions unless the registered holder or beneficial owner specifically changes them.

(2) When requesting delivery instructions from a registered holder or beneficial owner of securities of a mutual fund that is not a reporting issuer, the mutual fund may treat no response from the registered holder or beneficial owner to be a request by the registered holder or beneficial owner to receive all, some or none of the financial statements. When requesting delivery instructions, the mutual fund should make clear what the consequence of no response will be to registered holders or beneficial owners.

(3) A mutual fund that is not a reporting issuer should request delivery instructions sufficiently ahead of time so that registered holders or beneficial owners of securities of the mutual fund can receive the requested financial statements within the time required by the Regulation. Registered holders or beneficial owners should also be given a reasonable amount of time to respond to a request for instructions. The mutual fund should provide registered holders or beneficial owners with complete contact information for the mutual fund, including a toll-free telephone number or a number for collect calls.

(4) Mutual funds that are not reporting issuers and that are under common management can request one set of delivery instructions from a registered owner or beneficial owner of securities of the mutual funds that will apply to all of the mutual funds that are not reporting issuers in the same fund family that the registered holder or beneficial owner owns. If a registered holder or beneficial owner has given a mutual fund that is not a reporting issuer standing delivery instructions and then later acquires the securities of another mutual fund that is not a reporting issuer managed by the same manager, the newly acquired mutual fund can rely on those standing instructions.

#### **4A.2. Communication with Beneficial Owners**

A mutual fund that is not a reporting issuer and that is relying on Part 5A of the Regulation must have the necessary information to communicate with a beneficial owner of its securities. If the mutual fund does not have this information, the mutual fund cannot rely on the filing exemption in section 2.11 of the Regulation.

#### **4A.3. Electronic Delivery**

Any documents required to be sent under Part 5A of the Regulation may be sent by electronic delivery. Such electronic delivery should be made following the guidance in *Policy Statement 11-201 respecting Electronic Delivery of Documents*. In particular, the annual reminder required by section 5A.3(5) and the request form required by section 5A.4(3) of the Regulation may be given in electronic form and may be combined with other notices. Request forms and notices may alternatively be sent with account statements or other materials sent to registered holders or beneficial owners of securities of a mutual fund that is not a reporting issuer by the mutual fund.”.

## REGULATION TO AMEND REGULATION 41-101 RESPECTING GENERAL PROSPECTUS REQUIREMENTS

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1))

1. Form 41-101F3 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (chapter V-1.1, r. 14) is amended by replacing, in item 12 of part A, paragraphs (1) and (2) with the following:

“(1) Under the sub-heading “For more information”, state the following using substantially similar wording:

“The Detailed Plan Disclosure delivered with this Plan Summary contains further details about this plan, and we recommend that you read it. You may also contact [*insert name of the manager of the scholarship plan*] or your sales representative for more information about this plan. You can obtain a copy of the plan’s financial statements and management reports of fund performance by contacting [*insert name of manager of the scholarship plan*]. Please contact [*insert contact information of manager of the scholarship plan*] or visit [*insert address of designated website of the scholarship plan*] for instructions on how to provide standing instructions to receive filed financial statements and management reports of fund performance in the future.”.

“(2) State the name, address, toll-free telephone number, e-mail address and website of the investment fund manager of the plan.”.

2. Form 41-101F4 of the Regulation is amended by replacing, in item 3 of part II, paragraphs (1) and (2) with the following:

“(1) Under the heading “For more information”, state the following using substantially similar wording:

“Contact [*insert name of the manager of the ETF*] or your representative or visit [*insert address of designated website of the ETF*] for a copy of the ETF’s prospectus and other disclosure documents. You can obtain a copy of the ETF’s financial statements and management reports of fund performance by contacting [*insert name of the manager of the ETF*]. These documents and the ETF Facts make up the ETF’s legal documents. Please contact [*insert contact information of the manager of the ETF*] or visit [*insert address of designated website of the ETF*] for instructions on how to provide standing instructions to receive filed financial statements and management reports of fund performance in the future.”.

“(2) State the name, address, toll-free telephone number, e-mail address and website of the manager of the ETF.”.

### Effective Date

3. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

**REGULATION TO AMEND REGULATION 81-101 RESPECTING MUTUAL FUND PROSPECTUS DISCLOSURE**

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1))

1. Form 81-101F3 of Regulation 81-101 respecting Mutual Fund Prospectus Disclosure (chapter V-1.1, r. 38) is amended, in item 3 of part II:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) Under the heading “For more information”, state the following using substantially similar wording:

“Contact [*insert name of the manager of the mutual fund*] or your representative or visit [*insert address of designated website of the mutual fund*] for a copy of the fund’s simplified prospectus and other disclosure documents. These documents and the Fund Facts make up the fund’s legal documents. You can obtain a copy of the fund’s financial statements and management reports of fund performance by contacting [*insert name of the manager of the mutual fund*]. Please contact [*insert contact information of the manager of the mutual fund*] or visit [*insert address of designated website of the mutual fund*] for instructions on how to provide standing instructions to receive filed financial statements and management reports of fund performance in the future.”.

(2) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) State the name, address, toll-free telephone number, e-mail address and website of the manager of the mutual fund.”.

**Effective Date**

2. (1) This Regulation comes into force on (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*).

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after (*indicate here the date of coming into force of this Regulation*), this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

## 6.2.2 Publication

Aucune information.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

### 6.4.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

#### 271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

#### 271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Aucune information.

### 6.4.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

#### 271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

#### 271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BENEZRA, LAURENT	REACT GAMING GROUP INC.	20220009802-1	2022-09-21	1 400,00 \$
CHIARA, VINCENT	HEXO CORP.	20220009800-1	2022-09-21	1 700,00 \$
FELDMAN, LLOYD PERRY	GROUPE STINGRAY INC.	20220009803-1	2022-09-21	1 900,00 \$
GAUTHIER, PIERRE	RESSOURCES AUXICO CANADA INC.	20220009798-1	2022-09-21	200,00 \$
GROUPE BMTIC INC.	GROUPE BMTIC INC.	20220009806-1	2022-09-21	700,00 \$
LAFRAMBOISE, GUY	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CANADIEN NET	20220009801-1	2022-09-21	200,00 \$
LAU, JOSEPH WAN PUI	RESSOURCES AUXICO CANADA INC.	20220009799-1	2022-09-21	200,00 \$
MILLER, KATHLEEN M	TECSYS INC.	20220009804-1	2022-09-21	700,00 \$
POULIN, GUILLAUME	GROSVENOR CPC I INC.	20220009808-1	2022-09-21	100,00 \$
ROS, NICOLAS	RESSOURCES ROBEX INC.	20220009807-1	2022-09-21	200,00 \$
SACKIER, JONATHAN	CHITOGEX INC (Anc. TECHNOLOGIES ORTHO RÉGÉNÉRATIVES INC.).	20220009805-1	2022-09-21	500,00 \$

### 6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

#### 6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Aucune information.

#### 6.4.3.2 Initiés

Aucune information.



## 6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FONDS ACTIF D' ACTIONS INTERNATIONALES BNI FONDS ACTIF D' ACTIONS MONDIALES BNI	26 septembre 2022	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS À ESCOMPTE DYNAMIQUE	22 septembre 2022	Ontario
FNB INGÉNIEUX D' ACTIONS DÉFENSIVES INTERNATIONALES MANUVIE FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES INTERNATIONAUX MANUVIE FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES AMÉRICAINS MANUVIE ET DU FNB INGÉNIEUX D' ACTIONS DÉFENSIVES AMÉRICAINES MANUVIE	21 septembre 2022	Ontario
PIPESTONE ENERGY CORP.	26 septembre 2022	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES HORIZON 2030 IG  PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES HORIZON 2035 IG  PORTEFEUILLE NOUVEAUX DIPLÔMÉS IG	27 septembre 2022	Manitoba
SPROTT PHYSICAL BATTERY METALS TRUST	27 septembre 2022	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB DESJARDINS ALT LONG/COURT MARCHÉS BOURSIERS MONDIAUX	23 septembre 2022	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE	23 septembre 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
DE COMMERCE		
CHOU ASIA FUND CHOU ASSOCIATES FUND CHOU BOND FUND CHOU EUROPE FUND CHOU RRSP FUND	26 septembre 2022	Ontario
CORPORATION CAMECO	26 septembre 2022	Saskatchewan
GLOBAL DIVIDEND GROWTH SPLIT CORP.	23 septembre 2022	Ontario
NS PARTNERS INTERNATIONAL EQUITY FOCUS FUND	26 septembre 2022	Ontario
PROBITY MINING 2022-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - BRITISH COLUMBIA CLASS PROBITY MINING 2022-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - NATIONAL CLASS PROBITY MINING 2022-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	22 septembre 2022	Colombie-Britannique
SANDSTORM GOLD LTD.	22 septembre 2022	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité

canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
PORTEFEUILLE PILIER IG (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE PILIER INVESTORS)	26 septembre 2022	Manitoba
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC (CAD – COUVERT)	23 septembre 2022	Ontario
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À REVENU MENSUEL BLUEBAY		
FONDS D'OBLIGATIONS SOUVERAINES MONDIALES BLUEBAY (CANADA)		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS DE CATÉGORIE INVESTISSEMENT BLUEBAY (CANADA)		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS DE CATÉGORIE INVESTISSEMENT \$ US BLUEBAY (CANADA)		
FONDS D'OBLIGATIONS EUROPÉENNES À RENDEMENT ÉLEVÉ BLUEBAY (CANADA)		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT ÉLEVÉ \$ US BLUEBAY (CANADA)		
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS BLUEBAY (CANADA)		
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE BLUEBAY (CANADA)		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS DE MARCHÉS ÉMERGENTS BLUEBAY		
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ DE SOCIÉTÉS DE MARCHÉS ÉMERGENTS BLUEBAY		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
(CANADA)		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES BLUEBAY (CANADA)		
FONDS ÉQUILIBRÉ DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FONDS MULTISTRATÉGIQUE D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FONDS DE DIVIDENDES DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FONDS DE DIVIDENDES DE MARCHÉS ÉMERGENTS HORS CHINE RBC		
FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FONDS SPÉCIFIQUE D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS À FAIBLE VOLATILITÉ QUBE RBC		
FONDS D' ACTIONS DE SOCIÉTÉS À PETITE CAPITALISATION DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES VISION RBC		
PORTEFEUILLE PRUDENCE ÉLEVÉE SÉLECT RBC		
PORTEFEUILLE PRUDENCE SÉLECT RBC		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ SÉLECT RBC		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE SÉLECT RBC		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE SÉLECT RBC		
SOLUTION DE VERSEMENT GÉRÉ RBC		
SOLUTION DE VERSEMENT GÉRÉ RBC – ÉVOLUÉ		
PORTEFEUILLE PRUDENCE CHOIX		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
SÉLECT RBC PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ CHOIX SÉLECT RBC PORTEFEUILLE DE CROISSANCE CHOIX SÉLECT RBC PORTEFEUILLE DE CROISSANCE DYNAMIQUE CHOIX SÉLECT RBC FONDS D'ÉDUCATION OBJECTIF 2025 RBC FONDS D'ÉDUCATION OBJECTIF 2030 RBC		
FONDS PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES PROFIL <sup>MC</sup> CATÉGORIE PRIVÉE ACTIONS CANADIENNES PROFIL <sup>MC</sup>	26 septembre 2022	Manitoba
FNB ACTIF DE REVENU DE RETRAITE+DYNAMIQUE	21 septembre 2022	Ontario
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS FRANKLIN BISSETT FINB MULTIFACTORIEL DE MARCHÉS ÉMERGENTS FRANKLIN FINB FTSE EUROPE HORS R.-U. FRANKLIN FNB D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES FRANKLIN LIBERTY (COUVERT EN \$ CA)	27 septembre 2022	Ontario
FONDS DE REVENU DE RETRAITE+ DYNAMIQUE	21 septembre 2022	Ontario
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU CC&L	26 septembre 2022	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 juin 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 juin 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 juin 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 juin 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 juin 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 juin 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 juin 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 juillet 2022	29 juin 2022



Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	5 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	5 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	5 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	5 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	6 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	7 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	8 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 juillet 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	20 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 juillet 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 juillet 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	3 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 août 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	4 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	5 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	8 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	8 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	9 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	9 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	9 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	9 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	10 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	10 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	10 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 août 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	16 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	16 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	17 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	17 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	17 août 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	18 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	23 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	24 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 août 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	30 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	31 août 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 septembre 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	6 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	6 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	6 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	7 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	7 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	9 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	9 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	9 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 septembre 2022	29 juin 2022



Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	15 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	16 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 septembre 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 septembre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 septembre 2022	29 juin 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	16 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	16 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	16 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	16 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	16 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	19 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	19 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	19 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 septembre 2022	9 août 2022

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

### Talan Holding SAS

Le 16 septembre 2022

Dans l'affaire de  
la législation en valeurs mobilières  
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)  
et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires  
et

de Talan Holding SAS (le « déposant »)

#### Décision

#### Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense de l'exigence de prospectus (la « dispense de prospectus ») afin que cette exigence ne s'applique pas aux opérations visées sur les parts (les « parts ») d'un fonds dénommé « TALAN » (le « fonds »), un fonds commun de placement d'entreprise ou « FCPE », type de structure d'actionnariat collectif couramment utilisé en France pour la conservation et le dépôt d'actions détenues par des salariés-investisseurs dans des régimes d'actionnariat des salariés, réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (comme défini ci-après) avec les salariés admissibles (comme défini ci-après) ou au bénéfice des salariés admissibles résidant dans les territoires de placement (comme défini ci-après) (les « salariés canadiens » et, collectivement avec les salariés canadiens qui souscrivent des parts, les « participants canadiens »);
2. une dispense de l'exigence d'inscription à titre de courtier (la « dispense d'inscription » et, avec la dispense de prospectus, la « dispense souhaitée ») afin que cette exigence ne s'applique pas au déposant, à ses entités apparentées locales (comme défini ci-après), au fonds ni à Equalis Capital France (la « société de gestion ») à l'égard des opérations visées sur les parts effectuées aux termes d'une offre d'actionnariat salarié au bénéfice des salariés canadiens ou avec eux.

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1. r. 1 (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : en Alberta et en Colombie-Britannique (collectivement avec les territoires, les « territoires de placement »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

## Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V 1.1, r. 3, le *Règlement 11-102* et le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

## Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société constituée conformément aux lois de la France. Le déposant n'est pas un émetteur assujéti aux termes de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada, et n'a pas actuellement l'intention de le devenir. Le siège du déposant est situé en France. Aucune action du déposant (les « actions ») ou part du déposant ne sont présentement inscrites à la cote d'une bourse au Canada et il n'est pas prévu qu'elles le soient.
2. En date des présentes, le déposant exerce ses activités au Canada par l'entremise d'entités apparentées locales qui comprennent Talan Canada Inc., Talan Conseils Canada Inc., 6362222 Canada Inc. (faisant des affaires sous le nom de Createch), Projexia Inc. et Insum Solutions Inc. (les « entités apparentées locales », et collectivement avec le déposant et les autres entités apparentées au déposant, le « Groupe Talan »).
3. Chaque entité apparentée locale est directement ou indirectement contrôlée par le déposant et aucune entité apparentée locale n'est un émetteur assujéti aux termes de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada ni n'a actuellement l'intention de devenir. Le siège du Groupe Talan est situé au Québec.
4. Le déposant a mis en place une offre d'actionnariat salarié d'envergure mondiale (l'« offre d'actionnariat salarié de 2022 ») et il prévoit mettre en place des offres d'actionnariat salarié d'envergure mondiale substantiellement semblables pendant les quatre années subséquentes à 2022 (les « offres subséquentes d'actionnariat salarié » et, collectivement avec l'offre d'actionnariat salarié de 2022, les « offres d'actionnariat salarié ») pour les salariés admissibles.
5. Seules les personnes qui sont des salariés d'une entité faisant partie du Groupe Talan pendant la période de souscription d'une offre d'actionnariat salarié et qui répondent à d'autres critères d'emploi (les « salariés admissibles ») seront autorisées à participer à l'offre d'actionnariat salarié en question.
6. Le fonds a été créé pour mettre en œuvre l'offre d'actionnariat salarié de 2022 et les offres subséquentes d'actionnariat salarié et pour faciliter la participation des salariés admissibles aux offres d'actionnariat salarié. Il n'est pas actuellement prévu que le fonds devienne un émetteur assujéti aux termes de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
7. Le Fonds est un FCPE et est inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers de la France (l'« AMF de France ») et a été approuvé par celle-ci.
8. Dans le cadre du régime d'actionnariat des salariés du déposant (le « régime »), chaque offre d'actionnariat salarié sera réalisée comme suit :
  - a) les participants canadiens souscriront des parts et le fonds souscrira ensuite des actions pour le compte des participants canadiens en utilisant la cotisation des participants canadiens et la cotisation équivalente (comme défini ci-après) des entités apparentées locales qui emploient les participants canadiens;
  - b) le prix de la souscription sera égal à la juste valeur marchande des actions établie par Paper Audit & Conseil, un expert indépendant nommé par le déposant;

- c) les dividendes versés sur les actions détenues dans le fonds seront versés au fonds et serviront à acheter des actions supplémentaires. Afin de tenir compte de ce réinvestissement, aucune nouvelle part ne sera émise. Le réinvestissement augmentera plutôt l'actif du fonds ainsi que la valeur des parts détenues par les participants canadiens;
  - d) les parts acquises par les participants canadiens feront l'objet d'une période de restriction de revente d'environ cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions prescrites par le droit français applicables à l'offre d'actionnariat salarié au Canada (concernant notamment le décès, l'invalidité ou la cessation d'emploi);
  - e) à la fin de la période de blocage applicable, le participant canadien pourra (i) demander le rachat de ses parts en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant à la juste valeur marchande du moment des actions établie par un expert indépendant ou (ii) conserver ses parts dans le fonds et demander leur rachat à une date ultérieure;
  - f) en cas de déblocage anticipé résultant du fait qu'un participant canadien se sera prévalu de l'une des exceptions à la période de blocage et répondra aux critères applicables, le participant canadien pourra demander le rachat de ses parts du fonds en contrepartie d'un paiement en espèces correspondant à la juste valeur marchande du moment des actions sous-jacentes;
  - g) comme indiqué au paragraphe 8.a) ci-dessus, l'entité apparentée locale qui emploie un participant canadien cotise également un montant au régime au nom du participant canadien en fonction de règles de cotisation équivalente prédéfinies (la « cotisation équivalente »).
9. Pour l'offre d'actionnariat salarié de 2022, pour chaque cotisation faite par un participant canadien au régime s'élevant jusqu'à l'équivalent en dollars canadiens de 500 €, l'entité apparentée locale qui emploie le participant canadien versera un montant supplémentaire de 100 % de ce montant au régime au nom du participant canadien. Pour la partie de chaque cotisation faite par un participant canadien au régime qui est égale ou supérieure à l'équivalent en dollars canadiens de 501 € et s'élève jusqu'à l'équivalent en dollars canadiens de 1 000 €, l'entité apparentée locale qui emploie le participant canadien cotisera un montant supplémentaire de 50 % de ce montant au régime au nom du participant canadien. Il est entendu que la cotisation maximale d'une entité apparentée locale au nom d'un participant canadien est l'équivalent en dollars canadiens de 750 € (soit 100 % de l'équivalent en dollars canadiens de la première tranche de 500 € de cotisation et 50 % de l'équivalent en dollars canadiens de la tranche de 500 € suivante).
10. En vertu du droit français, un FCPE est une entité à responsabilité limitée. Le portefeuille du fonds se compose presque exclusivement d'actions et pourrait également, à l'occasion, comprendre des espèces provenant des dividendes versés sur les actions, lesquelles seront réinvesties dans des actions, ainsi que des espèces ou des quasi-espèces devant être investies dans des actions et servir à des rachats de parts.
11. Le fonds est géré par la société de gestion, qui est une société de gestion de portefeuille régie par le droit français. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France à titre de gestionnaire de placements et elle se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion n'est pas, et n'a pas actuellement l'intention de devenir, un émetteur assujéti aux termes de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
12. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion exercées en rapport avec les offres d'actionnariat salarié et avec le fonds se limitent à souscrire des actions auprès du déposant, à vendre ces actions au besoin pour financer les demandes de rachat et à investir la trésorerie disponible dans des équivalents de trésorerie.

13. La société de gestion est également responsable de la préparation des documents comptables et de la publication des documents d'information périodique du fonds. Les activités de la société de gestion n'ont aucune incidence sur la valeur sous-jacente des actions.
14. Aucune des entités faisant partie du Groupe Talan, ni le fonds, ni la société de gestion, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, mandataires ou représentants ne fournit de conseils en placement aux salariés canadiens relativement aux actions ou aux parts.
15. Aucune des entités faisant partie du Groupe Talan, ni la société de gestion, ni le fonds ne contrevient actuellement à la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
16. Les actions émises dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié sont déposées auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (le « dépositaire »), une grande banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française. Lors des offres subséquentes d'actionnariat salarié, le dépositaire pourrait changer. Dans l'hypothèse d'un tel changement, le successeur du dépositaire demeurera une grande banque commerciale française assujettie à la législation bancaire française. Le dépositaire exécute les ordres d'achat, de négociation et de vente des titres du portefeuille et prend toutes les mesures nécessaires pour permettre au fonds d'exercer les droits rattachés aux titres détenus dans son portefeuille.
17. La société de gestion et le dépositaire sont tenus d'agir exclusivement dans l'intérêt des porteurs de parts (y compris les participants canadiens) et ils sont responsables à leur égard, en vertu de la législation française, de toute violation des règles et des règlements régissant le FCPE, de toute violation des règles du FCPE ou de toute opération intéressée ou négligence.
18. La participation à une offre d'actionnariat salarié est volontaire et ne peut pas être présentée comme une condition d'obtention d'un emploi ou d'un renouvellement d'un contrat d'emploi auprès des salariés canadiens pour les inciter à y participer.
19. Le montant total investi par un salarié canadien dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne doit pas dépasser 25 % de sa rémunération annuelle brute estimative. Le montant maximum que peut cotiser un salarié canadien ne tient pas compte des montants cotisés par l'employeur du salarié canadien dans le cadre d'une cotisation équivalente (comme défini ci-après).
20. La valeur maximale des actions pouvant être souscrites par les salariés admissibles aux termes de l'offre d'actionnariat salarié de 2022 est de 9 000 000 € (la « cotisation maximale »). Si les souscriptions d'employés admissibles dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié entraînent une acquisition par le fonds d'actions dont la valeur dépasse la cotisation maximale, une réduction est appliquée comme suit :
  - a) la souscription individuelle ou les souscriptions les plus importantes seront réduites à la prochaine valeur de la souscription la plus importante;
  - b) si cette réduction ne ramène pas la valeur totale des actions souscrites dans le cadre de l'offre d'actionnariat salarié en deçà de la cotisation maximale, la valeur totale des souscriptions les plus importantes, y compris celles dont la valeur a été réduite conformément à l'étape 20.a), sera réduite à la prochaine valeur de souscription la plus importante;
  - c) si la réduction des souscriptions décrite à l'étape 20.b) ne ramène pas la valeur totale des actions souscrites dans le cadre de l'offre d'actionnariat salarié en deçà de la cotisation maximale, l'étape 20.b) sera répétée jusqu'à ce que la valeur totale des actions souscrites dans le cadre de l'offre d'actionnariat salarié soit inférieure à la cotisation maximale.
21. Les parts ne sont transférables par leurs porteurs que dans le cadre d'un rachat et de la manière indiquée dans la présente décision.

22. La valeur par part du fonds sera établie en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts en circulation, et sera communiquée régulièrement à l'AMF de France. La valeur des parts est basée sur la valeur des actions sous-jacentes, mais le nombre de parts du fonds ne correspond pas au nombre d'actions sous-jacentes (puisque les dividendes sont réinvestis dans des actions supplémentaires et font augmenter la valeur de chaque part).
23. Tous les frais de gestion relatifs au fonds seront acquittés par prélèvement sur l'actif du fonds ou par le déposant, selon ce qui est prévu par les règles du fonds.
24. Les salariés canadiens recevront une trousse d'information en français ou en anglais, selon leur préférence. Elle comprend un sommaire des modalités du plan d'actionnariat des salariés ainsi qu'une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention de parts et de la demande de rachat de ces parts à la fin de la période de blocage. Les participants canadiens auront accès aux règles du fonds. Les salariés canadiens pourront obtenir un exemplaire, par l'entremise de leur direction ou de leur service de ressources humaines, d'une présentation du déposant, de ses états financiers annuels consolidés audités, des documents d'information du déposant déposés auprès de l'AMF de France relativement aux actions et au règlement du fonds. Il sera également communiqué chaque année aux participants canadiens la nouvelle valeur de l'action et une information générale sur la marche des affaires du déposant. Les participants canadiens recevront un relevé initial de leurs avoirs dans le cadre du régime ainsi qu'un relevé à jour au moins une fois par an.
25. Au 20 juin 2022, il y avait environ 423 salariés canadiens, dont 388 au Québec, 33 en Ontario, 1 en Colombie-Britannique et 1 en Alberta, ce qui représente, au total, moins de 8 % du nombre de salariés admissibles au sein du Groupe Talan.
26. À compter de la date des présentes et de la date d'effet de toute offre d'actionnariat salarié, le déposant est et sera un « émetteur étranger » au sens du paragraphe 2.15(1) du *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, RLRQ, c. V-1.1, r. 20 (le « Règlement 45-102 »), du paragraphe 2.8(1) de la *Rule 72-503* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario intitulée *Distributions Outside Canada* (la « Règle 72-503 de la CVMO ») et du paragraphe 11(1) de la *Rule 72-501* de l'Alberta Securities Commission intitulée *Distributions to Purchasers Outside Alberta* (la « Règle 72-501 de l'ASC »).

### Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. pour l'offre d'actionnariat salarié de 2022 :
  - a) l'exigence de déposer un prospectus s'appliquera à l'égard de la première opération visée sur des parts acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, sauf si les conditions ci-après sont réunies :
    - i) l'émetteur du titre était un émetteur étranger à la date du placement, au sens du paragraphe 2.15(1) du Règlement 45-102, du paragraphe 2.8(1) de la Règle 72-503 de la CVMO et du paragraphe 11(1) de la Règle 72-501 de l'ASC;
    - ii) l'émetteur du titre :

- A. soit n'était pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date du placement;
  - B. soit n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;
- iii) la première opération visée est réalisée :
- A. soit sur une bourse ou un marché à l'extérieur du Canada;
  - B. soit avec une personne à l'extérieur du Canada;
2. pour toute offre subséquente d'actionariat salarié, au sens de la présente décision, ayant été réalisée dans les cinq ans à compter de la date de la présente décision :
- a) les déclarations énoncées aux présentes, autres que celles des paragraphes 2, 9, 20, et 25, sont vraies et exactes à l'égard de toute offre subséquente d'actionariat salarié;
  - b) les conditions énoncées au paragraphe 2.a) ci-dessus sont remplies à la date de tout placement d'un titre dans le cadre de ladite offre subséquente d'actionariat salarié (étant entendu que tout renvoi à l'offre d'actionariat salarié de 2022 est interprété comme renvoyant à l'offre subséquente d'actionariat salarié pertinente);
3. dans les provinces d'Ontario et d'Alberta, la dispense de prospectus susmentionnée, visant la première opération visée sur des parts acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, ne s'applique pas à une opération ou série d'opérations comprise dans un plan ou un stratagème qui vise à éviter les exigences d'un prospectus en lien avec une opération visée avec une personne ou société au Canada.

Frédéric Belleau  
 Directeur principal des fonds d'investissement

Décision n° : 2022-FS-1052605

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).



Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AMPD Ventures Inc.	2021-04-29	1 196 500 \$
AMPD Ventures Inc.	2021-05-31	30 000 \$
AMPD Ventures Inc.	2021-11-25	6 791 900 \$
BAIN CAPITAL EUROPE FUND VI, SCSP	2022-06-30	237 692 550 \$
BAIN CAPITAL EUROPE FUND VI, SCSP	2022-08-19	652 450 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-09-07	4 645 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-08-08	1 125 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-06-30	2 000 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-06-22	2 500 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-06-03	1 257 900 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-08-04	3 000 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-07-22	2 575 200 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-07-18	8 664 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-05-31	1 974 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-09-12	500 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-08-08	1 446 413 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2022-08-31	2 000 000 \$
MCDONALD'S CORPORATION	2022-09-09	25 954 249 \$
MCDONALD'S CORPORATION	2022-09-09	142 820 063 \$
STELLANTIS FINANCE US INC.	2022-09-12	310 087 152 \$

#### SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
AMUNDI CANADA GLOBAL HIGH INCOME LOW VOLATILITY EQUITY TRUST-T	2022-06-01 au 2022-06-30	6 572 317 \$
MTX SUSTAINABLE EMERGING MARKETS LEADERS SUB-FUND	2021-04-23	194 828 400 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
NB SECONDARY OPPORTUNITIES OFFSHORE FUND V LP	2022-08-19	2 273 425 \$
TAIREN ALPHA FUND LIMITED	2022-06-01	69 514 648 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Sandstorm Gold Ltd.

Vu la demande présentée par Sandstorm Gold Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 août 2022 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base définitif que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 6 septembre 2022, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 2 septembre 2022.

Patrick Théorêt  
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2022-FS-1050694

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

## 6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

**Le Groupe Intertape Polymer Inc**

Le 22 juillet 2022

Dans l'affaire de  
la législation en valeurs mobilières du  
Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

Dans l'affaire du  
traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti

et

Dans l'affaire de  
Le Groupe Intertape Polymer Inc. (le « déposant »)

Décision

**Contexte**

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chacun des territoires (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») révoquant son état d'émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada dans lesquels il est émetteur assujéti (la « décision souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujéti (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale à l'égard de la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il entend se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4C.5 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut;
- c) la présente décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

### Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 11-102* et le *Règlement 14-501Q sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 4, ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

### Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. il n'est pas émetteur assujéti du marché de gré à gré en vertu du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24.1;
2. ses titres en circulation, y compris les titres de créance, sont détenus en propriété véritable, directement ou indirectement, par moins de 15 porteurs dans chacun des territoires du Canada et moins de 51 porteurs au total à l'échelle mondiale;
3. aucun de ses titres, y compris les titres de créance, n'est négocié, au Canada ou à l'étranger, sur un marché au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5, ni au moyen d'aucun autre mécanisme permettant aux acheteurs et aux vendeurs de titres de se rencontrer et par lequel des données de négociation sont rendues publiques;
4. il demande la révocation de son état d'émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada dans lesquels il est émetteur assujéti;
5. il ne contrevient à la législation en valeurs mobilières d'aucun territoire.

### Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la rendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est de rendre la décision souhaitée.

Benoît Gascon  
Directeur principal du financement des sociétés



Décision n° : 2022-IC-1043120

#### **6.9.5 Divers**

Aucune information.

## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

**ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION****RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
1844 RESOURCES INC. (FORMERLY, GESPEG RESOURCES LTD)	2022-07-31
CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	2022-06-30
CLEAN AIR METALS INC.	2022-07-31
CORPORATION DE SÉCURITÉ GARDA WORLD	2022-07-31
CORPORATION MÉTAUX PRÉCIEUX DU QUÉBEC	2022-07-31
GROSVENOR CPC I INC.	2022-07-31
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2022-07-31
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2022-07-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2022-07-31
SONA NANOTECH INC.	2022-07-31

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

	Date du document
CATÉGORIE AMÉRICAINNE DYNAMIQUE (AUPARAVANT CATÉGORIE VALEUR AMÉRICAINNE DYNAMIQUE)	2022-06-30
CATÉGORIE CROISSANCE AMÉRICAINNE POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD	2022-06-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATÉGORIE DE RENDEMENT À PRIME DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE DE RENDEMENT D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL DYNAMIQUE (AUP. CATÉGORIE D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE)	2022-06-30
CATÉGORIE ÉQUILBRÉE AMÉRICAINE DYNAMIQUE (AUPARAVANT CATÉGORIE ÉQUILBRÉE AMÉRICAINE BLUE CHIP DYNAMIQUE )	2022-06-30
CATÉGORIE MARCHÉ MONÉTAIRE DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE MONDIALE D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE SECTEURS AMÉRICAINS DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE VALEUR ÉQUILBRÉE DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE VALEUR ÉQUILBRÉE PGD	2022-06-30
CENTR BRANDS CORP.	2022-05-31
DMP RESOURCE CLASS	2022-06-30
DYNAMIC ADVANTAGE BOND CLASS	2022-06-30
DYNAMIC ADVANTAGE BOND FUND	2022-06-30
DYNAMIC ALTERNATIVE YIELD CLASS	2022-06-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
DYNAMIC ALTERNATIVE YIELD FUND	2022-06-30
DYNAMIC BLUE CHIP BALANCED FUND (FORMERLY DYNAMIC FOCUS+ BALANCED FUND)	2022-06-30
DYNAMIC BLUE CHIP EQUITY FUND (FORMERLY DYNAMIC FOCUS+ EQUITY FUND)	2022-06-30
DYNAMIC CORPORATE BOND STRATEGIES CLASS	2022-06-30
DYNAMIC CORPORATE BOND STRATEGIES FUND	2022-06-30
DYNAMIC DIVIDEND ADVANTAGE CLASS	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL ASSET ALLOCATION CLASS	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL DISCOVERY CLASS	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL DIVIDEND CLASS (FORMERLY DYNAMIC GLOBAL DIVIDEND VALUE CLASS)	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL DIVIDEND FUND (FORMERLY DYNAMIC GLOBAL DIVIDEND VALUE FUND)	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND	2022-06-30
DYNAMIC POWER GLOBAL BALANCED CLASS	2022-06-30
DYNAMIC POWER GLOBAL GROWTH FUND	2022-06-30
DYNAMIC POWER GLOBAL NAVIGATOR CLASS	2022-06-30
DYNAMIC SHORT TERM BOND FUND	2022-06-30

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

	Date du document
DYNAMIC STRATEGIC ENERGY CLASS (FORMERLY DYNAMIC GLOBAL ENERGY CLASS)	2022-06-30
DYNAMIC STRATEGIC GOLD CLASS	2022-06-30
DYNAMIC STRATEGIC RESOURCE CLASS	2022-06-30
DYNAMIC STRATEGIC YIELD CLASS	2022-06-30
DYNAMICEDGE BALANCED CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE BALANCED GROWTH CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE BALANCED GROWTH PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE BALANCED PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE CONSERVATIVE CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE DEFENSIVE PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE EQUITY CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE EQUITY PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE GROWTH CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE GROWTH PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY AMERICAN EQUITY SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDELITY AMERICAN HIGH YIELD CURRENCY NEUTRAL FUND	2022-06-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
FIDELITY BALANCED PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY FLOATING RATE HIGH INCOME FUND	2022-06-30
FIDELITY GLOBAL BALANCED PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY GLOBAL GROWTH PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY GLOBAL INCOME PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY GROWTH PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY SMALL CAP AMERICA SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. DIVIDEND CURRENCY NEUTRAL FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. DIVIDEND FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. DIVIDEND INVESTMENT TRUST	2022-06-30
FIDELITY U.S. DIVIDEND SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. FOCUSED STOCK SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. GROWTH OPPORTUNITIES INVESTMENT TRUST	2022-06-30
FIDELITY U.S. MONEY MARKET INVESTMENT TRUST	2022-06-30
FIDELITY U.S. MONTHLY INCOME FUND	2022-06-30
FIDELITY WOMEN'S LEADERSHIP FUND	2022-06-30



## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FIDELITY WOMEN'S LEADERSHIP SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUTRES	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS NORD-AMÉRICAINES	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR CONCENTRÉE	2022-06-30
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES	2022-06-30
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES	2022-06-30
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES	2022-06-30
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE	2022-06-30
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE - REVENU	2022-06-30
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY RÉPARTITION DE L'ACTIF	2022-06-30
FONDS À RENDEMENT ABSOLU DE TITRES DE CRÉANCE II DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS À REVENU FIXE MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS AMÉRICAIN DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS CROISSANCE AMERICAINE POWER DYNAMIQUE	2022-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
FONDS D'ACHATS PÉRIODIQUES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PRODUCTIVES DE REVENU DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS ASIE-PACIFIQUE DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR EXTREME-ORIENT DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS DES MARCHÉS EMERGENTS DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS DURABLES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS EUROPÉENNES DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR EUROPÉENNE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES PRODUCTIVES DE REVENU DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS PRODUCTIVES DE REVENUS DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS AVANTAGE DYNAMIQUE (AUPARAVANT CATÉGORIE DE DIVIDENDES AMÉRICAINS AVANTAGE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (FORMERLY FONDS VALEUR DE DIVIDENDES DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS DE DIVIDENDS DYNAMIQUE	2022-06-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE METAUX PRECIEUX DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE PERFORMANCE ALPHA II DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE PETITES ENTREPRISES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT À PRIME DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT À PRIME PLUS DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE AMÉRICAIN DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIC	2022-06-30
FONDS DE REVENU DE RETRAITE+ DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE REVENU ÉNERGÉTIQUE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE REVENU IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURE II DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL AMÉRICAIN DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR AMÉRICAIN ÉQUILIBRÉ DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS DE SERVICES FINANCIERS DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE TITRES DE CRÉANCE À COURT TERME PLUS DYNAMIQUE	2022-06-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE TITRES DE CRÉANCE DIVERSIFIÉS DYNAMIQUE (AUPARAVANT DYNAMIC HIGH YIELD CREDIT FUND)	2022-06-30
FONDS DE TITRES DE QUALITÉ À TAUX VARIABLE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DIVERSIFIÉ AXÉ SUR L'INFLATION DYNAMIQUE (ANCIENNEMENT FONDS DIVERSIFIÉ D'ACTIF RÉEL DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL DYNAMIQUE (AUP. FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DURABLE DE TITRES DE CRÉANCE DYNAMIQUE (ANCIENNEMENT MANDAT PRIVÉ DURABLE DE TITRES DE CRÉANCE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS EQUILIBRE POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS EVOLUTION ENERGETIQUE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLE	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES DE BASE	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES COMPOSANTES MULTI- ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES DE BASE	2022-06-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES FONDAMENTALS COMPOSANTS MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS PME AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY ALTERNATIF À POSITIONS LONGUES/COURTES	2022-06-30
FONDS FIDELITY CANADA PLUS	2022-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES	2022-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS - ENREGISTRÉ	2022-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES PLUS	2022-06-30
FONDS FIDELITY EQUILIBRE CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY EXPANSION CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY FRONTIERE NORD	2022-06-30
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY IMMOBILIER COMMERCIAL À REVENU ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY IMMOBILIER COMMERCIAL À REVENU ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES	2022-06-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS CANADIENNES À RENDEMENT RÉEL COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES DU CANADA À LONG TERME COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE - ÉQUILIBRE	2022-06-30
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE - OBLIGATIONS	2022-06-30
FONDS FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE E.-U.	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS À COURT TERME CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS	2022-06-30
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY POTENTIEL CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS	2022-06-30
FONDS FIDELITY RÉPARTITION DE REVENU	2022-06-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES	2022-06-30
FONDS FIDELITY REVENU FIXE CANADIEN À COURT TERME COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY REVENU MENUEL	2022-06-30
FONDS FIDELITY SITUATIONS SPECIALES	2022-06-30
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A RENDEMENT ELEVE	2022-06-30
FONDS FIDELITY TITRES CONVERTIBLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY VALEUR AMÉRIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY VALEUR MONDIALE À POSITIONS LONGUES/COURTES	2022-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS INTERNATIONAL DE DECOUVERTE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS MONDIAL DE DECOUVERTE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS MONDIAL DE REPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (FORMERLY FONDS VALEUR MONDIALE EQUILIBRE DYNAMIQUE)	2022-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS MONDIAL TOUT-TERRAIN DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS VALEUR DU CANADA DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS VALEUR EQUILIBRE DYNAMIQUE	2022-06-30
KLONDIKE SILVER CORP.	2022-05-31
MANDAT PRIVÉ ACTIF D'OBLIGATIONS DE BASE DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D'ACTIONS AMÉRICAINES DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D'ACTIONS CANADIENNES DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D'ACTIONS MONDIALES DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE GESTION DES RISQUE SPÉCIALISÉE DYNAMIQUE (MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE PLACEMENTS SPÉCIALISÉE DYN	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE RENDEMENT MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE RENDEMENT PRUDENT DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D'OBLIGATIONS À PRIME DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE DIVIDENDES INTERNATIONAUX DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE RENDEMENT MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30



ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
MANDAT PRIVÉ DE RENDEMENT PRUDENT DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE RÉPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE STRATÉGIES ACTIVES DE CRÉDIT DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS À PRIME DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY CROISSANCE ET REVENU AMÉRICAINS	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE - PLUS	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE - PLUS	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY TITRES À REVENU FIXE - PLUS	2022-06-30
MANDAT PRIVE SPECIALISE LIQUIDE DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ TACTIQUE D'OBLIGATIONS DYNAMIQUE	2022-06-30
MARQUIS BALANCED CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
MARQUIS BALANCED GROWTH CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY CLEARPATH 2005	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY GESTION ÉQUILIBRÉE DU RISQUE	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY GESTION PRUDENTE DU RISQUE	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2010	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2015	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2020	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2025	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2030	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2035	2022-06-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2040	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2045	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2050	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2055	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2060	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE REVENU	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU	2022-06-30
PORTEFEUILLE REVENU ÉQUILIBRÉ DYNAMIQUEULTRA (AUPARAVANT PORTEFEUILLE DE REVENU STRATÉGIQUE DYNAMIQUE)	2022-06-30
SANGOMA TECHNOLOGIES CORPORATION	2022-06-30
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2022-06-30
VECIMA NETWORKS INC.	2022-06-30

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
CATÉGORIE AMÉRICAINNE DYNAMIQUE (AUPARAVANT CATÉGORIE VALEUR AMÉRICAINNE DYNAMIQUE)	2022-06-30
CATÉGORIE CROISSANCE AMÉRICAINNE POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD	2022-06-30

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATÉGORIE DE RENDEMENT À PRIME DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE DE RENDEMENT D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL DYNAMIQUE (AUP. CATÉGORIE D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE)	2022-06-30
CATÉGORIE ÉQUILBRÉE AMÉRICAINE DYNAMIQUE (AUPARAVANT CATÉGORIE ÉQUILBRÉE AMÉRICAINE BLUE CHIP DYNAMIQUE )	2022-06-30
CATÉGORIE MARCHÉ MONÉTAIRE DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE MONDIALE D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE SECTEURS AMÉRICAINS DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE VALEUR ÉQUILBRÉE DYNAMIQUE	2022-06-30
CATÉGORIE VALEUR ÉQUILBRÉE PGD	2022-06-30
CENTR BRANDS CORP.	2022-05-31
DMP RESOURCE CLASS	2022-06-30
DYNAMIC ADVANTAGE BOND CLASS	2022-06-30
DYNAMIC ADVANTAGE BOND FUND	2022-06-30
DYNAMIC ALTERNATIVE YIELD CLASS	2022-06-30

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
DYNAMIC ALTERNATIVE YIELD FUND	2022-06-30
DYNAMIC BLUE CHIP BALANCED FUND (FORMERLY DYNAMIC FOCUS+ BALANCED FUND)	2022-06-30
DYNAMIC BLUE CHIP EQUITY FUND (FORMERLY DYNAMIC FOCUS+ EQUITY FUND)	2022-06-30
DYNAMIC CORPORATE BOND STRATEGIES CLASS	2022-06-30
DYNAMIC CORPORATE BOND STRATEGIES FUND	2022-06-30
DYNAMIC DIVIDEND ADVANTAGE CLASS	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL ASSET ALLOCATION CLASS	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL DISCOVERY CLASS	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL DIVIDEND CLASS (FORMERLY DYNAMIC GLOBAL DIVIDEND VALUE CLASS)	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL DIVIDEND FUND (FORMERLY DYNAMIC GLOBAL DIVIDEND VALUE FUND)	2022-06-30
DYNAMIC GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND	2022-06-30
DYNAMIC POWER GLOBAL BALANCED CLASS	2022-06-30
DYNAMIC POWER GLOBAL GROWTH FUND	2022-06-30
DYNAMIC POWER GLOBAL NAVIGATOR CLASS	2022-06-30
DYNAMIC SHORT TERM BOND FUND	2022-06-30

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
DYNAMIC STRATEGIC ENERGY CLASS (FORMERLY DYNAMIC GLOBAL ENERGY CLASS)	2022-06-30
DYNAMIC STRATEGIC GOLD CLASS	2022-06-30
DYNAMIC STRATEGIC RESOURCE CLASS	2022-06-30
DYNAMIC STRATEGIC YIELD CLASS	2022-06-30
DYNAMICEDGE BALANCED CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE BALANCED GROWTH CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE BALANCED GROWTH PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE BALANCED PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE CONSERVATIVE CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE DEFENSIVE PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE EQUITY CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE EQUITY PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE GROWTH CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
DYNAMICEDGE GROWTH PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY AMERICAN EQUITY SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDELITY AMERICAN HIGH YIELD CURRENCY NEUTRAL FUND	2022-06-30

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
FIDELITY BALANCED PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY FLOATING RATE HIGH INCOME FUND	2022-06-30
FIDELITY GLOBAL BALANCED PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY GLOBAL GROWTH PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY GLOBAL INCOME PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY GROWTH PORTFOLIO	2022-06-30
FIDELITY SMALL CAP AMERICA SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. DIVIDEND CURRENCY NEUTRAL FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. DIVIDEND FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. DIVIDEND INVESTMENT TRUST	2022-06-30
FIDELITY U.S. DIVIDEND SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. FOCUSED STOCK SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDELITY U.S. GROWTH OPPORTUNITIES INVESTMENT TRUST	2022-06-30
FIDELITY U.S. MONEY MARKET INVESTMENT TRUST	2022-06-30
FIDELITY U.S. MONTHLY INCOME FUND	2022-06-30
FIDELITY WOMEN'S LEADERSHIP FUND	2022-06-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FIDELITY WOMEN'S LEADERSHIP SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUTRES	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS NORD-AMÉRICAINES	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR CONCENTRÉE	2022-06-30
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES	2022-06-30
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES	2022-06-30
FIDUCIE FIDELITY ACTIONS MONDIALES	2022-06-30
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE	2022-06-30
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE - REVENU	2022-06-30
FIDUCIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY RÉPARTITION DE L'ACTIF	2022-06-30
FONDS À RENDEMENT ABSOLU DE TITRES DE CRÉANCE II DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS À REVENU FIXE MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS AMÉRICAIN DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS CROISSANCE AMERICAINE POWER DYNAMIQUE	2022-06-30



RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS D'ACHATS PÉRIODIQUES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES PRODUCTIVES DE REVENU DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS ASIE-PACIFIQUE DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR EXTREME-ORIENT DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS DES MARCHÉS EMERGENTS DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS DURABLES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS EUROPÉENNES DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR EUROPÉENNE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES PRODUCTIVES DE REVENU DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'ACTIONS PRODUCTIVES DE REVENUS DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS AVANTAGE DYNAMIQUE (AUPARAVANT CATÉGORIE DE DIVIDENDES AMÉRICAINS AVANTAGE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS DE DIVIDENDES AVANTAGE DYNAMIQUE (FORMERLY FONDS VALEUR DE DIVIDENDES DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS DE DIVIDENDS DYNAMIQUE	2022-06-30

<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	
	<b>Date du document</b>
FONDS DE METAUX PRECIEUX DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE PERFORMANCE ALPHA II DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE PETITES ENTREPRISES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE PETITES SOCIETES POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT À PRIME DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT À PRIME PLUS DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE AMÉRICAIN DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIC	2022-06-30
FONDS DE REVENU DE RETRAITE+ DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE REVENU ÉNERGÉTIQUE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE REVENU IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURE II DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE REVENU MENSUEL AMÉRICAIN DYNAMIQUE (AUPARAVANT FONDS VALEUR AMÉRICAIN ÉQUILIBRÉ DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS DE SERVICES FINANCIERS DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DE TITRES DE CRÉANCE À COURT TERME PLUS DYNAMIQUE	2022-06-30

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE TITRES DE CRÉANCE DIVERSIFIÉS DYNAMIQUE (AUPARAVANT DYNAMIC HIGH YIELD CREDIT FUND)	2022-06-30
FONDS DE TITRES DE QUALITÉ À TAUX VARIABLE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DIVERSIFIÉ AXÉ SUR L'INFLATION DYNAMIQUE (ANCIENNEMENT FONDS DIVERSIFIÉ D'ACTIF RÉEL DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL DYNAMIQUE (AUP. FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS DURABLE DE TITRES DE CRÉANCE DYNAMIQUE (ANCIENNEMENT MANDAT PRIVÉ DURABLE DE TITRES DE CRÉANCE DYNAMIQUE)	2022-06-30
FONDS EQUILIBRE POWER DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS EVOLUTION ENERGETIQUE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - CIBLE	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES DE BASE	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES COMPOSANTES MULTI- ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES DE BASE	2022-06-30

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES FONDAMENTALS COMPOSANTS MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY ACTIONS PME AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY ALTERNATIF À POSITIONS LONGUES/COURTES	2022-06-30
FONDS FIDELITY CANADA PLUS	2022-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES	2022-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS - ENREGISTRÉ	2022-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY DIVIDENDES PLUS	2022-06-30
FONDS FIDELITY EQUILIBRE CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY EXPANSION CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY FRONTIERE NORD	2022-06-30
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY IMMOBILIER COMMERCIAL À REVENU ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY IMMOBILIER COMMERCIAL À REVENU ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES	2022-06-30

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS CANADIENNES À RENDEMENT RÉEL COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES DU CANADA À LONG TERME COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE - ÉQUILIBRE	2022-06-30
FONDS FIDELITY LEADERSHIP CLIMATIQUE - OBLIGATIONS	2022-06-30
FONDS FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE E.-U.	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS À COURT TERME CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES	2022-06-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS	2022-06-30
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY POTENTIEL CANADA	2022-06-30
FONDS FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS	2022-06-30
FONDS FIDELITY RÉPARTITION DE REVENU	2022-06-30

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES	2022-06-30
FONDS FIDELITY REVENU FIXE CANADIEN À COURT TERME COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY REVENU MENUEL	2022-06-30
FONDS FIDELITY SITUATIONS SPECIALES	2022-06-30
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A RENDEMENT ELEVE	2022-06-30
FONDS FIDELITY TITRES CONVERTIBLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2022-06-30
FONDS FIDELITY TOUTES CAPITALISATIONS AMERIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY VALEUR AMÉRIQUE	2022-06-30
FONDS FIDELITY VALEUR MONDIALE À POSITIONS LONGUES/COURTES	2022-06-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS INTERNATIONAL DE DECOUVERTE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS MONDIAL DE DECOUVERTE DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS MONDIAL DE REPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE (FORMERLY FONDS VALEUR MONDIALE EQUILIBRE DYNAMIQUE)	2022-06-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS MONDIAL TOUT-TERRAIN DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS VALEUR DU CANADA DYNAMIQUE	2022-06-30
FONDS VALEUR EQUILIBRE DYNAMIQUE	2022-06-30
KLONDIKE SILVER CORP.	2022-05-31
MANDAT PRIVÉ ACTIF D'OBLIGATIONS DE BASE DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D' ACTIONS AMÉRICAINES DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D' ACTIONS MONDIALES DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE GESTION DES RISQUE SPÉCIALISÉE DYNAMIQUE (MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE PLACEMENTS SPÉCIALISÉE DYN	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE RENDEMENT MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE DE RENDEMENT PRUDENT DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ CATÉGORIE D'OBLIGATIONS À PRIME DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE DIVIDENDES INTERNATIONAUX DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE DIVIDENDES NORD-AMÉRICAINS DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE RENDEMENT MONDIAL DYNAMIQUE	2022-06-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
MANDAT PRIVÉ DE RENDEMENT PRUDENT DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE RÉPARTITION D'ACTIF DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ DE STRATÉGIES ACTIVES DE CRÉDIT DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS À PRIME DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY CROISSANCE ET REVENU AMÉRICAINS	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY MARCHÉ MONÉTAIRE - PLUS	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU FIXE TACTIQUE - PLUS	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ FIDELITY TITRES À REVENU FIXE - PLUS	2022-06-30
MANDAT PRIVE SPECIALISE LIQUIDE DYNAMIQUE	2022-06-30
MANDAT PRIVÉ TACTIQUE D'OBLIGATIONS DYNAMIQUE	2022-06-30
MARQUIS BALANCED CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
MARQUIS BALANCED GROWTH CLASS PORTFOLIO	2022-06-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30



## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE INSTITUTIONNEL MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MARQUIS	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY CLEARPATH 2005	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY GESTION ÉQUILIBRÉE DU RISQUE	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY GESTION PRUDENTE DU RISQUE	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2010	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2015	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2020	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2025	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2030	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2035	2022-06-30

**RAPPORTS ANNUELS**

	Date du document
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2040	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2045	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2050	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2055	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2060	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE REVENU	2022-06-30
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU	2022-06-30
PORTEFEUILLE REVENU ÉQUILIBRÉ DYNAMIQUEULTRA (AUPARAVANT PORTEFEUILLE DE REVENU STRATÉGIQUE DYNAMIQUE)	2022-06-30
SANGOMA TECHNOLOGIES CORPORATION	2022-06-30
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2022-06-30
VECIMA NETWORKS INC.	2022-06-30

**CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION**

	Date du document
1111 EXPLORATION CORP.	
CORPORATION CAMECO	
IM CANNABIS CORP. (FORMERLY, NAVASOTA RESOURCES INC.)	
ORACLE CORPORATION	

**CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION**

Date du document

RAMBLER METALS AND MINING PLC

RECIPE UNLIMITED CORPORATION (FORMERLY CARA OPERATIONS LIMITED)

RESSOURCES GÉOMÉGA INC.

TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.

ZENITH CAPITAL CORP.

**NOTICE ANNUELLE**

Date du document

SANGOMA TECHNOLOGIES CORPORATION

2022-06-30

VECIMA NETWORKS INC.

2022-06-30

**AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT**

Date du document

AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE

## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)**

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti ( <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>	54 : Exercice de bons de souscription
<b>Généralités</b>	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	<b>Dérivés émis par un tiers</b>
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	<b>Divers</b>
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	<b>AUTRES MENTIONS</b>
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

**AVIS**

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
<b>0755461 B.C. Ltd. (formerly, Pro Minerals Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Longo, Robert Troy	3							
Canadian Shield Holdings and Consultings Inc.	PI	O	2022-09-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Débitures convertibles Unsecured</i>								
Longo, Robert Troy	3							
Canadian Shield Holdings and Consultings Inc.	PI	O	2022-09-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>1317774 B.C. Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
PENN Entertainment, Inc.	3							
1317769 B.C. Ltd.	PI	O	2022-09-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10		ON
<b>A.I.S. Resources Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Element, Martyn	4	O	2022-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	86 000	0.0250	BC
<b>ABC Technologies Holdings Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bérubé, François	5	O	2021-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 096	4.4900	ON
Ellacott, David	5	O	2021-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 132	4.4900	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Bérubé, François	5	O	2022-09-22	D	59 - Exercice au comptant	(1 105)	4.4900	ON
		O	2022-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 096)	4.4900	ON
Ellacott, David	5	O	2022-09-22	D	59 - Exercice au comptant	(4 145)	4.4900	ON
		O	2022-09-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 132)	4.4900	ON
<b>Absolute Software Corporation</b>								
<i>Droits Performance Share Unit</i>								
Morris, William	5	O	2022-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 444		BC
Schoenfeld, Matthew Jason	5	O	2022-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	83 333		BC
Wyatt, Christy May	4, 5	O	2022-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	263 888		BC
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
Morris, William	5	O	2022-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 444		BC
Schoenfeld, Matthew Jason	5	O	2022-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	83 333		BC
Wyatt, Christy May	4, 5	O	2022-09-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	263 888		BC
<b>Advantage Energy Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bokenfohr, Neil	5	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	10.5000	AB
<b>AirIQ Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
AIRIQ INC.	1	O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	0.2600	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)	0.2600	ON
<b>Algonquin Power &amp; Utilities Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bremner, Helen Veronica	5	O	2021-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 533	17.1400	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Bremner, Helen Veronica	5	O	2022-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 451)	17.1400	ON
<b>Alimentation Couche-Tard Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brooks, Aaron Donald	5	O	2022-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-09-06	D	36 - Conversion ou échange	200		QC
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.2787USD	QC
D'Amours, Jacques	4	O	2022-09-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	54.5300	QC
		O	2022-09-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)	54.5300	QC
<b>Allied Properties Real Estate Investment Trust</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Parts</i>								
Andrade, Matthew Philip	4							
Werklund Capital Corporation	PI	O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	28.5584	ON
Burns, Thomas Gerard	5	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	29.6200	ON
Clark, Hugh Fletcher Family RESP	5 PI	O	2018-09-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.6295	ON
		M	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.6910	ON
Registered Accounts	PI	O	2018-09-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-09-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	29.6295	ON
Emory, Michael R.	4, 5							
Prophet Corporation	PI	O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	27.2483	ON
Williams, Cecilia Catalina RRSP	5 PI	O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	27.6950	ON
<b>AltaGas Ltd.</b>								
<i>Droits Deferred Share Unit (DSU)</i>								
Cornhill, David Wallace	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 732	28.8600	AB
Duplantier, Jon-Al	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	866	28.8600	AB
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	519	28.8600	AB
Johnston, Cynthia	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	866	28.8600	AB
KARKKAINEN, PENTTI OLAVI	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 515	28.8600	AB
Knoll, Phillip R.	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	866	28.8600	AB
Sullivan, Linda Gail	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 299	28.8600	AB
Tower, Nancy Gail	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 732	28.8600	AB
<i>Droits Restricted Units (RU)</i>								
Calvert, Victoria Anne	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	866	28.8600	AB
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	346	28.8600	AB
<b>Altius Renewable Royalties Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dalton, Brian	6, 5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5300	ON
Gaumont, André	4, 6	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.8300	ON
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.6400	ON
QUE 91639971 Inc.	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.8600	ON
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.8250	ON
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.7000	ON
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5000	ON
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5500	ON
		O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.5600	ON
RRSP	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.8400	ON
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.8500	ON
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5500	ON
RRSP - Joanne	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.8500	ON
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5400	ON
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5500	ON
<b>Andlauer Healthcare Group Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Clark, Andrew	4							
BMO Nesbitt Burns in Trust for Andrew Clark	PI	O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	48.1370	ON
		O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	48.9870	ON
		O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 064)	48.0220	ON
<b>Aptose Biosciences Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Payne, Charles Fletcher Fletcher Payne 2019 Trust	5 PI	O	2022-06-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Rice, William Glenn	4, 5	O	2022-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6775USD	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	0.6834USD	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	0.6835USD	ON
<b>Artis Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Deferred Units</i>								
Rodney, Benjamin Ryan	4	O	2022-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	222	10.8500	MB
<i>Parts</i>								
Riley, Kimberly	5							
RRSP	PI	O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.5300	MB
<b>ATCO LTD.</b>								
<i>Actions ordinaires Class II</i>								
Constantinescu, M. George	5							
RRSP	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	47.9900	AB
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	480	47.9920	AB
<b>AutoCanada Inc.</b>								
<i>Billets 5.75 Senior Unsecured 02/07/2029</i>								
EdgePoint Investment Group Inc.	3							
EdgePoint Canadian Growth & Income Portfolio	PI	O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 475 000.00	88.0000	AB
EdgePoint Global Growth & Income Portfolio	PI	O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 375 000.00	88.0000	AB
EdgePoint Monthly Income Portfolio	PI	O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 400 000.00	88.0000	AB
EdgePoint Variable Income Portfolio	PI	O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 500 000.00	88.0000	AB
<b>Automotive Properties Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
893353 Alberta Inc.	3							
2030445 Ontario Inc.	PI	O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 700	13.5800	ON
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	13.6500	ON
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 200	13.5200	ON
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 900	13.1700	ON
		O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 200	13.0200	ON
		O	2022-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 300	13.0200	ON
<b>Ayr Wellness Inc. (formerly, Ayr Strategies Inc.)</b>								
<i>Subordinate, Restricted and Limited Voting Shares</i>								
Burggraeve, Chris Roger	4	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.9942USD	ON
<b>Banque Royale du Canada</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
McKay, David Ian	4, 5	O	2022-09-22	D	51 - Exercice d'options	4 078	58.6480	QC
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 078)	125.2050	QC
<i>Options</i>								
McKay, David Ian	4, 5	O	2022-09-22	D	51 - Exercice d'options	(4 078)	58.6480	QC
<b>Bell Copper Corporation</b>								
<i>Options</i>								
Schmidt, Eugene	4	O	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2013-09-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	BC
<b>Besra Gold Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Morda, Nathaniel Jon	4	O	2022-03-13	D	50 - Attribution d'options	625 000	0.3000	ON
		M	2022-03-13	D	50 - Attribution d'options	1 250 000	0.3000	ON
<b>Birchcliff Energy Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gerlach, Debra	4							
TD Greenline Investment Account	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.5000	AB
<i>van der Werken, Theo</i>								
Richardson Wealth_Cash	PI	O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 450	10.9500	AB
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.9600	AB
Richardson Wealth_Joint Cash	PI	O	2022-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 130	10.8800	AB
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.8900	AB
Richardson Wealth_Spouse RRSP	PI	O	2022-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 110	10.9000	AB
Richardson Wealth_Spouse TFSA	PI	O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 030	10.9100	AB
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.9200	AB
<i>Actions privilégiées Series A Preferred Shares</i>								
van der Werken, Theo	5							
Richardson Wealth_Cash	PI	O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	24.9600	AB
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	24.9700	AB
<b>Bitfarms Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Magrath, Paul	5	O	2022-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6200	ON
<b>BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ho, Sai Yuen (Billy)	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	22 441		ON
		O	2022-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 242)	5.1315USD	ON
Kurtz, Philip Simon	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 052		ON
		O	2022-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 717)	6.9419	ON
Rai, Steve	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 929		ON
		O	2022-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 116)	6.9419	ON
White-Ivy, Nita	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 961		ON
		O	2022-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 805)	5.1315USD	ON
Wilson, Mark George	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 464		ON
		O	2022-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 025)	5.1315USD	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Ho, Sai Yuen (Billy)	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 441)		ON
Kurtz, Philip Simon	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 052)		ON
Rai, Steve	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 929)		ON
White-Ivy, Nita	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 961)		ON
Wilson, Mark George	5	O	2022-09-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 464)		ON
<b>Boat Rocker Media Inc.</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Cunningham, Katherine Ann	4	O	2022-09-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 248		ON
<b>Bonterra Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gonzalez, Cesar	4, 5	O	2022-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3700USD	BC
<b>BRP Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Scullion, Sandy	5	O	2022-09-23	D	50 - Attribution d'options	7 100		QC
<b>C3 Metals Inc. (formerly Carube Copper Corp.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Symons, Daniel Arthur	4, 5	O	2022-09-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900 000	0.0600	ON
<b>Calfrac Well Services Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
Clarke Inc. Master Trust	PI	O	2022-09-21	C	36 - Conversion ou échange	1 597 748		AB
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 006 850)	5.4600	AB
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(326 000)	5.4327	AB
Glendon Capital Management L.P.	3							
Various accounts managed by Glendon Management L.P.	PI	O	2022-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	5.5017	AB
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(810 000)	5.4646	AB
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(129 000)	5.4709	AB



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Billets convertibles 10.00 1.5 lien convertible PIK notes due 2023 - Series A</i>								
Armoyan, Sime	3							
Clarke Inc. Master Trust	PI	O	2022-09-21	C	36 - Conversion ou échange	(\$ 2 129 000.00)	1.3325	AB
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bradley, Bryan Charles	5	O	2022-09-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	40.1200	AB
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	71.5800	AB
Cannon, Margaret Elizabeth MEC Estate/POA	4	O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28)	71.3300	AB
<i>Options</i>								
Bradley, Bryan Charles	5	O	2022-09-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	40.1200	AB
<b>Canadian Utilities Limited</b>								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Constantinescu, M. George RRSP	5	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	205	39.9100	AB
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	39.8500	AB
<b>Canadian Western Bank</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Murphy, Stephen Howard Edward	5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	22.4600	AB
<b>Canlan Ice Sports Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
DSouza, Victor	4	O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	3.5000	BC
Faubert, Mark	5	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	3.5000	BC
Gellard, Michael F.	5	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.5000	BC
St. Aubin, Joey	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.5000	BC
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	3.5000	BC
Wu, Ivan C.	5	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.5000	BC
<b>Canso Credit Income Fund</b>								
<i>Parts Class A Units</i>								
Canso Investment Counsel Ltd. Canso Partners Fund	7	O	2022-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	13.2500	ON
<b>Cascades inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cascades inc.	1	O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	61 000	9.3914	QC
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(61 000)	9.3914	QC
<b>CCL Industries Inc.</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Birkner, Gunther Johann	7	O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	68.0000	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 700)	67.8412	ON
<b>Cenovus Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chiasson, Keith Assante	5	O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	20.0692	AB
<b>CENTR Brands Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Meehan, Paul Francis Meehan Family Investments Inc.	3	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4550	BC
<b>CES Energy Solutions Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zinger, Kenneth Earl Brooke Zinger TFSA	5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.3100	AB
		O	2010-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3000	AB
Gage Zinger TFSA	PI	O	2010-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	2.3100	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Kaden Zinger TFSA	PI	O	2010-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3100	AB
Kale Zinger TFSA	PI	O	2010-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3100	AB
<b>Choice Properties Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Wasti, Rashid	7	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.9300	ON
<b>Cineplex Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hughes, Scott	5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.4500	ON
Stanghieri, Fabrizio	5	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	9.3300	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	9.3000	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	9.4000	ON
<b>Clarke Inc.</b>								
<i>Débetures convertibles Series B 6.25 Feb 28, 2023 (CKI.DB)</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 144 000.00	98.0000	NS
<b>Coelacanth Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vermilion Energy Inc.	3	O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	0.7297	AB
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.7300	AB
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.7187	AB
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7303	AB
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	109 500	0.7064	AB
<b>COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.</b>								
<i>Options</i>								
McDonald, Stuart	5	O	2022-07-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	15 000	111.9600USD	ON
McLernon, C.R.	2	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	35 000	111.9600USD	ON
<b>Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chouc, Olivier Pierre-Alix	5	O	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Deferred Share Units/Unités d'actions différées</i>								
Chouc, Olivier Pierre-Alix	5	O	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Chouc, Olivier Pierre-Alix	5	O	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Performance Share Units/Unités d'actions de performance</i>								
Chouc, Olivier Pierre-Alix	5	O	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Chouc, Olivier Pierre-Alix	5	O	2022-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Compagnie Pétrolière Impériale Ltée</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2022-09-20	I	38 - Rachat ou annulation	(331 752)	61.9100	AB
		O	2022-09-21	I	38 - Rachat ou annulation	(331 753)	60.9700	AB
		O	2022-09-22	I	38 - Rachat ou annulation	(331 753)	60.8400	AB
		O	2022-09-23	I	38 - Rachat ou annulation	(331 753)	57.0900	AB
		O	2022-09-26	I	38 - Rachat ou annulation	(331 753)	55.4500	AB
<b>Constellation Software Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cunningham, Lawrence	4	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40	1424.0000USD	ON
<b>Converge Technology Solutions Corp.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Actions ordinaires								
Converge Technology Solutions	1	O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 583 100	6.2700	ON
		M	2022-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	7.0000	ON
		O	2022-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	7.0000	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.8200	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.8500	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.8600	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	6.8700	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	6.8800	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	6.8900	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	6.9000	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	6.9100	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	6.9200	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	6.9300	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	6.9400	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.9500	ON
		O	2022-08-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.9600	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.5200	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.5300	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	6.5400	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	6.5500	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	6.5600	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	24 000	6.5700	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.5800	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.5900	ON
		O	2022-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.6000	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.2300	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.2400	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.2500	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.2600	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2700	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.2800	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	6.2900	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	6.3000	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.3100	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	12 900	6.3200	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.3300	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	6.3400	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	6.3500	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	6.3600	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	6.3700	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3800	ON
		O	2022-08-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.3900	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.2100	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.2300	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	6.1200	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	6.1300	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.1400	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	6.1500	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	24 000	6.1600	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	6.1700	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	24 200	6.1800	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	6.1900	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	6.2000	ON
		O	2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 300	6.2100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	6.2200	ON
	O		2022-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	6.2300	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.2400	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	14 300	6.2500	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	6.2600	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	6.2800	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	6.2700	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	6.2900	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	21 700	6.3000	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	6.3100	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	12 600	6.3200	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	6.3300	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	18 600	6.3400	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.3600	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	6.3500	ON
	O		2022-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	6.3700	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	6.3500	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	14 800	6.3600	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	6.3700	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	19 200	6.3800	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	6.3900	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.4000	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	6.4100	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	6.4200	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	6.4300	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	6.4400	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.4500	ON
	O		2022-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.4700	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.9600	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.0000	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.0100	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0200	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.0700	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.0300	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.0400	ON
	M		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	6.0400	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	6.0500	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0800	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	6.0900	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	6.1100	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	6.1000	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	6.1200	ON
	O		2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.1300	ON
	M		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.1300	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	6.1400	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	6.1500	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	6.1700	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	6.1800	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	6.2000	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.1300	ON
	O		2022-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	6.1600	ON
	O		2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	5.7100	ON
	O		2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	5.7200	ON
	O		2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.7300	ON
	O		2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	5.7400	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	5.7500	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	5.7600	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	5.7700	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	5.7800	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	5.7900	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	5.8000	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.8100	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	5.8200	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.8300	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	5.8400	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.8500	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	5.8800	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.8900	ON
		O	2022-08-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.9200	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	5.6200	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	5.6300	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	26 900	5.6400	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	5.6700	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	5.6500	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	5.6600	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	5.6800	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	13 800	5.6900	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.7000	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	5.7100	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	5.7200	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	5.7300	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	5.7400	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	5.7500	ON
		O	2022-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	5.7600	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.5900	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.6000	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	5.6100	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.6600	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.6700	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	5.6800	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	28 300	5.6900	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	67 400	5.7000	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	31 600	5.7100	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	5.7200	ON
		O	2022-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 583 100)		ON
<b>Corby Spiritueux et Vins Limitée</b>								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Krantz, Nicolas	4, 5	O	2022-07-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	17.3650	ON
		O	2022-08-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	134	17.9760	ON
<b>Corporation Fiera Capital</b>								
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Shaw, David Robinson	4	O	2020-06-25	D	35 - Dividende en actions	206		QC
		M	2020-12-31	D	35 - Dividende en actions	820		QC
		O	2021-12-21	D	35 - Dividende en actions	621		QC
		M	2021-12-31	D	35 - Dividende en actions	817		QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Lamothe, Lyne	5	O	2022-03-31	D	35 - Dividende en actions	270	10.5300	QC
		O	2022-06-30	D	35 - Dividende en actions	311	9.3600	QC

Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération		Description de l'opération			
Initié Porteur inscrit								
<b>Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)</b>								
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Shaw, David Robinson	4	O	2018-03-28	D	35 - Dividende en actions	384		QC
		M	2018-03-28	D	35 - Dividende en actions	386		QC
		O	2018-09-19	D	35 - Dividende en actions	382		QC
		M	2018-09-19	D	35 - Dividende en actions	382		QC
		M	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	534		QC
		O	2020-01-08	D	35 - Dividende en actions	765		QC
		M	2019-12-31	D	35 - Dividende en actions	637		QC
<b>Corporation TC Énergie</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Engel, Kevin B.	7	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135	59.3326	AB
Forestell, David	7	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	61.6500	AB
Krislock, Heather	7	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	415	59.0400	AB
Prior, Richard	7	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	43.5174USD	AB
<b>Crew Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
BOWMAN, JAMIE	5	O	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	114 221	5.2060	AB
		O	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	19 525	5.2060	AB
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 860)	5.2060	AB
<i>Billets 6.5 Senior Unsecured Notes due 2024</i>								
Leach, John Glenn	5	O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 42 667.00)	101.0400	AB
Susan Leach	PI	O	2022-09-19	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 42 667.00)	101.0400	AB
Shwed, Dale Orest	5	O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 85 334.00)		AB
<i>Performance Awards</i>								
BOWMAN, JAMIE	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 575)		AB
		M	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(58 575)		AB
<i>Restricted Awards</i>								
BOWMAN, JAMIE	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 525)		AB
		M	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 525)		AB
<b>Curaleaf Holdings, Inc. (formerly Lead Ventures Inc.)</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Derby, Peter	4	O	2022-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 661	12661.0000	BC
		M	2022-09-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 661		BC
<b>CVW CleanTech Inc. (formerly Titanium Corporation Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morcombe, Darren James	4	O	2022-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-09-16	D	51 - Exercice d'options	1 300 000	0.4600	AB
<i>Options</i>								
Morcombe, Darren James	4	O	2022-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-09-16	D	51 - Exercice d'options	(1 300 000)	0.4600	AB
<b>Docebo Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Di Sisto, Domenic	5	O	2022-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Di Sisto, Domenic	5	O	2022-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Dollarama Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Thomas, John Huw	4	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	76.2631	QC
<b>Doman Building Materials Group Ltd. (formerly, CanWel Building Materials Group Ltd.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Code, James Salter	5	O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Natalie Code	PI	O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.8500	BC
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.8700	BC

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.9300	BC
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.9500	BC
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	5.9700	BC
<b>Dream Industrial Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Deferred Trust Units</i>								
Mulroney, Benedict Martin Paul	4	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 413)		ON
<i>Parts</i>								
Mulroney, Benedict Martin Paul	4	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 413		ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 413)	11.5000	ON
<b>Dream Office Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie Series A</i>								
Dream Asset Management Corporation	5							
Dream Unlimited Corp.	PI	O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	17.3790	ON
<b>Dundee Corporation</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Nixon, Peter	4	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	1.2100	ON
<b>EarthRenew Inc. (Formerly known as Valencia Ventures Inc.)</b>								
<i>Options</i>								
Driver, Keith	5	O	2022-09-13	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1600	AB
<b>ECN Capital Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barry, James	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.7700	ON
Hudson, Steven Kenneth	4, 5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	4.7790	ON
<b>Emera Incorporated</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Greer, Sandra	7							
LOFI Investments Inc.	PI	O	2022-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	880	57.0500	NS
<b>Emerge Commerce Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sun, Nan (Jonson)	4							
GICMB Venture Corp. I	PI	O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1600	ON
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1600	ON
		O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1500	ON
<b>Empire Company Limited</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Biorollo, Bonita Elizabeth	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
<i>Droits DSU (Executive Deferred Share Units)</i>								
Biorollo, Bonita Elizabeth	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Burrows, Bruce Edward	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Holly, Mark	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
L'Archeveque, Luc	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
weatherbee, jacquelin maria	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
<i>Droits PSU (Performance Share Units)</i>								
Biorollo, Bonita Elizabeth	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Holly, Mark	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
L'Archeveque, Luc	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
weatherbee, jacquelin maria	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
<i>Options</i>								
Biorollo, Bonita Elizabeth	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Burrows, Bruce Edward	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Holly, Mark	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
L'Archeveque, Luc	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
weatherbee, jacquelin maria	5	O	2022-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
<b>Endeavour Mining plc</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
La Mancha Capital Management GP La Mancha Global Holdings Ltd.	3 PI	O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	24.4956	
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	24.0808	
La Mancha Global Holdings Ltd.	3	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	24.4956	
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	24.0808	
<b>Enerplus Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
DUNDAS, Ian Charles Hutchings, Wade Don	5 5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	18.3300	AB
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.4496USD	AB
<b>Enghouse Systems Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mowat, Jane	4	O	2020-12-08	D	51 - Exercice d'options	4 000	38.3500	ON
		M	2020-12-21	D	51 - Exercice d'options	4 000	38.3500	ON
<b>Ensign Energy Services Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gray, Michael TFSA	5 PI	O	2016-10-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5200	AB
<b>EQ Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kathriarachchi, Kathriarachchige Don Kasun Dilshan Augustine	5	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1600	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	1.1700	ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.1700	ON
<b>EQB Inc. (formerly Equitable Group Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beutel, Eric Marshall DEBRIC HOLDINGS INC	4, 6 PI	O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	47.5000	ON
<b>Essential Energy Services Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Essential Energy Services Ltd.	1	O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.3496	AB
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.3417	AB
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	0.3527	AB
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.3438	AB
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.3150	AB
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.2943	AB
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	0.2962	AB
<b>Ether Capital Corporation (formerly named Movit Media Corp.)</b>								
<i>Options</i>								
Wertz, Boris Oliver	4	O	2021-05-27	D	50 - Attribution d'options	12 500	4.1000	ON
		M	2021-05-27	D	50 - Attribution d'options	12 500	4.1000	ON
<b>EverGen Infrastructure Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Edgelow, Christopher Chase Nicholson, Ford Zajtman, Mischa	4, 5 4 5	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.0710	BC
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.2500	BC
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.0080	BC
<b>Exchange Income Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jack, Bruce William James Wowryk, Richard	4 5	O	2022-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
Margin Acct Richard's RRSP	PI PI	O	2022-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275	42.8136	MB
		O	2022-09-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25	42.8100	MB
<i>Deferred Share Plan</i>								
Jack, Bruce William James	4	O	2022-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
		O	2022-05-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 228	40.4000	MB
<b>Exco Technologies Limited</b>								



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Kernaghan, Edward Hume Kernwood Limited	4, 3	PI	O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.0200	ON
			O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	8.0100	ON
			O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	8.0000	ON
			O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 300	7.9500	ON
			O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.9400	ON
			O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.9100	ON
			O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.0000	ON
			O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	7.9500	ON
			O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.9000	ON
			O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.8800	ON
			O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.8700	ON
			O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.9300	ON
			O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.9200	ON
			O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.9100	ON
			O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	7.9000	ON
			O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	7.8600	ON
<b>Exploration Goldflare inc.</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
ROY, SERGE	5	O		2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0550	QC
<b>Exro Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meekison, William John	5	O		2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.7500	AB
			O	2022-09-21	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.2800	AB
<i>Options</i>									
Meekison, William John	5	O		2022-09-21	D	51 - Exercice d'options	(200 000)		AB
Strawbridge, Simon David	5	O		2022-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Fennec Pharmaceuticals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andrade, Robert Christopher	5	O		2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 052)	8.5400USD	ON
<b>Fiducie de placement immobilier résidentielle Dream</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lau, Derrick Siu-Ming	7, 5	O		2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	8.4900USD	ON
<b>Fiducie Immeuble Firm Capital</b>									
<i>Parts</i>									
Goldfarb, Stanley	4								
Logpin Investments Ltd.	PI	O		2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.0000	ON
Smuschkowitz, Howard	5								
Fieldglen Investments Inc.	PI	O		2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	6.0000	ON
		O		2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 800	5.9900	ON
Noch Besser Investments Inc.	PI	M		2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	6.0000	ON
		M		2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 800	5.9900	ON
		O		2012-11-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O		2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	5.9750	ON
		O		2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 800	5.9500	ON
		O		2022-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.7600	ON
		O		2022-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.8500	ON
Walt, Manfred	4								
Walt & Co.	PI	O		2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.9900	ON
		O		2022-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.7000	ON
<b>Filo Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
D'Sa, Trevor	5	O		2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.2000	BC
		O		2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.2200	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.2600	BC
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.2800	BC
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.3000	BC
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.2000	BC
Grey Heron Capital Advisory Ltd.	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.1400	BC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.1600	BC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.1800	BC
Hochstein, Ronald F.	4	O	2022-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								
Hochstein, Ronald F.	4	O	2022-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-21	D	50 - Attribution d'options	80 000	15.4200	BC
<b>Finning International Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Patterson, Christopher William	4	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 125	23.7700	BC
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Avril, Vicki	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	26.6262	BC
Carter, James Edward Clark	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	26.6262	BC
Cote, Jacynthe	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	26.6262	BC
Hartery, Nicholas	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 657	26.6262	BC
Kelley, Mary Lou	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 498	26.6262	BC
Kuhlmann, Andres	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 413	26.6262	BC
Kvisle, Harold N.	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 850	26.6262	BC
Levenick, Stuart L.	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 591	26.6262	BC
Patterson, Christopher William	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 380	26.6262	BC
Seraphim, Edward	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 300	26.6262	BC
Sharma, Manjit Kaur	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 155	26.6262	BC
Tower, Nancy Gail	4	O	2022-09-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 300	26.6262	BC
<b>First Majestic Silver Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anthony, Todd Olson	5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	10.1000	BC
<b>First Mining Gold Corp.</b>								
<i>Options</i>								
Peterson, Lisa	5	O	2022-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-16	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2150	BC
<b>First National Financial Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
FNSC Holdings Inc.	3	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	652	38.4160	ON
Smith Financial Corporation	3	O	2022-09-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(652)	38.3700	ON
Smith, Stephen	4, 7							
FNSC Holdings Inc.	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	652	38.4160	ON
Smith Financial Corporation	PI	O	2022-06-22	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 036)	32.9400	ON
		M	2022-06-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 036)	32.9400	ON
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(652)	38.3700	ON
<b>Flow Capital Corp. (formerly LOGiQ Asset Management Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lobo, Vernon	4							
RRSP - Vernon Lobo	PI	O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.4700	ON
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.4650	ON
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	ON
<b>Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2022-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.8769	ON
		O	2022-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.8194	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	8.7687	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.5741	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Fonds de placement immobilier BTB</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Beaulieu, Sebastien	5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	3.4300	QC
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.3100	QC
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275	3.2400	QC
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	475	3.2300	QC
Dorais Bédard, Charles	5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	444	3.3900	QC
Sedaghatian, Katayoon	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	3.3000	QC
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	313	3.3000	QC
		O	2022-09-23	D	97 - Autre	310	3.9900	QC
<b>FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD</b>								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 777	15.0800	ON
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54	15.0200	ON
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	15.0200	ON
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 778	15.0294	ON
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 296	15.0300	ON
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	15.0300	ON
		O	2022-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 225	14.9997	ON
		O	2022-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 262)	15.0000	ON
<b>FPI Granite Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)</i>								
Aghar, Peter Crux Capital Corporation	4 PI	O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	68.9020	ON
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	67.9024	ON
Gorrie, Kevan Stuart Granite REIT Inc.	4, 5 1	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	68.9000	ON
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	74.3697	ON
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	72.4681	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	23 100	72.8913	ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(23 100)		ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	71.0998	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	68.9612	ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	67.8706	ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	66.8923	ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	67.1500	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.2500	ON
<b>Freehold Royalties Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hendry, David Warren	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.4500	AB
		M	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.4550	AB
Spyker, David Michael	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 800	13.6864	AB
Spitfire Energy Consultants Inc. Spouse	PI PI	O O	2022-09-23	I I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700 1 500	13.6400 13.6413	AB AB
<b>Galleon Gold Corp.</b>								
<i>Bons de souscription</i>								
Russell, R. David	4, 5	O	2022-09-24	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)		ON
<b>Gestion Des Communications DATA Corp.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cochrane, Gregory James Jive.com	4 PI	O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	1.3498	ON
<b>Gibson Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Estey, James Kathryn Estey	4 PI	O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		AB
<b>Glow Lifetech Corp. (formerly, Ateba Resources Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Van Staveren, James Richard	5	O	2022-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0800	ON
<b>Gold Reserve Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Camac Partners, LLC Camac Fund II, LP	3 PI	O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	0.9687USD	ON
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 500	0.9719USD	ON
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	0.9637USD	ON
		O	2022-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.9586USD	ON
<b>Goldgroup Mining Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Montano, Javier	4	O	2022-09-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(742 500)		BC
Alberto Alejandro Coppel Luken	PI	O	2022-09-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 800 000)		BC
Reyes, Javier	4	O	2022-09-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(112 608)		BC
ANTARES CAPITAL MANAGEMENT LTD	PI	O	2022-09-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(7 499 970)		BC
Credipresto S.A. de C.V.	PI	O	2022-09-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 827 922)		BC
Silbernagel, Corry Jonathan	4	O	2022-09-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(450 816)		BC
CJS Consultants Ltd.	PI	O	2022-09-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 646 000)		BC
<i>Options</i>								
Balic, Anthony Bob	4, 5	O	2022-09-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 105 000)		BC
Jordan, Lloyd Blair	4	O	2022-09-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 575 000)		BC
Montano, Javier	4	O	2022-09-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(585 000)		BC
Reyes, Javier	4	O	2022-09-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 195 000)		BC
Silbernagel, Corry Jonathan	4	O	2022-09-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 195 000)		BC
<b>Goodfood Market Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cuggy, Neil	4, 6, 5, 3							
NJC1 2020 Limited Liability Company	PI	O	2022-09-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 950)	1.1000	QC
		O	2022-09-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(12 900)	1.0240	QC
		O	2022-09-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(25 600)	0.9660	QC
Ferrari, Jonathan	4, 6, 5, 3							
JF1 2020 Limited Liability Company	PI	O	2022-09-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 950)	1.1000	QC
		O	2022-09-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(12 900)	1.0240	QC
		O	2022-09-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(25 600)	0.9660	QC
<b>Gran Tierra Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gran Tierra Energy Inc.	1	O	2022-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	514 658	1.8500	AB
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	514 658	1.8700	AB
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	506 600	1.8500	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	450 000	1.8300	AB
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	514 658	1.8000	AB
<b>Granite Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)</i>								
Aghar, Peter	4							
Crux Capital Corporation	PI	O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	68.9020	ON
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	67.9024	ON
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	68.9000	ON
Granite Real Estate Investment Trust	1	O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	74.3697	ON
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	72.4681	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	23 100	72.8913	ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(23 100)		ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	71.0998	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	68.9612	ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	67.8706	ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	66.8923	ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	67.1500	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	66.2500	ON
<b>Groupe Alithya inc.</b>								
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Raymond, Paul	4, 5, 3							
US 401K Account	PI	O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9510USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	504	1.9150USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.9290USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 496	1.9300USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9159USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9213USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.9050USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9120USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.9200USD	QC
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	1.9500USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8950USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.9290USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.9300USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.9200USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	1.9000USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9400USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	220	1.8600USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	280	1.8700USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8575USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8900USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.8800USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.9100USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8884USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8880USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.9190USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9005USD	QC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9199USD	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.9350USD	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.8750USD	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8939USD	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8858USD	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.9000USD	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9090USD	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.9100USD	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8751USD	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8809USD	QC
Thibault, Claude	5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.5700	QC
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	2.5800	QC
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	2.5900	QC
RRSP - LIRA	PI	O	2018-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	2.5800	QC
		O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	2.5900	QC
Turcotte, Pierre	4, 3							
RRSP - National Bank Financial	PI	O	2022-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	2.5000	QC
<b>Groupe Forage Major International Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Krcmarov, Robert Ljubomir	1	O	2022-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	8.0900	NB
Larocque, Denis Joseph	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.7000	NB
McLaughlin, James	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	7.6800	NB
<b>Groupe IBI Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne Non-Participating Voting Shares</i>								
IBI Group Management Partnership	3	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 282 222)		ON
<i>Actions ordinaires</i>								
Bebenek, Kevin L.	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)		ON
Denise Bebenek	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(37 500)		ON
Clayton, Carl Frank	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(80 800)		ON
IBI Group Investment Partnership	3	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 454 064)		ON
Beinhaker Design Services Ltd.	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 741)		ON
Michael Pankiw & Associates Ltd.	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 021)		ON
Peter Moore Consultants Inc.	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 349)		ON
Scott Stewart & Associates Ltd	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 958)		ON
Thom Design Services Ltd.	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 175)		ON
IBI Group Management Partnership	3	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(573 682)		ON
Jacob, Audrey Harriet	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 353)		ON
Moore, Peter	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(32 275)		ON
Peter Moore Consultants Inc.	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(71 748)		ON
Peter Moore RRSP	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 000)		ON



Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération	prise	Description de l'opération	acquis ou aliénés		
Initié Porteur inscrit								
Nobrega, Michael Joseph	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(27 900)		ON
Ranson, Sharon Margaret	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)		ON
Stewart, Scott	4, 5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 700)		ON
Joint Investment Account	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(76 982)		ON
Linda - RSP	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 250)		ON
Scott - RSP	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(86 125)		ON
Scott Stewart & Associates Ltd.	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(57 232)		ON
TFSA Account	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 000)		ON
Thom, David Maxwell	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 375)		ON
Thom Developments Ltd.	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(35 875)		ON
<i>Class B Partnership Units of IBI Group</i>								
IBI Group Management Partnership	3	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 282 222)		ON
<i>Droits 2015 Rights Offering</i>								
Moore, Peter	5							
Peter Moore Consultants Inc.	PI	O	2022-09-27	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(114 798)		ON
<i>Droits Deferred Unit</i>								
Krywiak, Claudia	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 504)		ON
Nobrega, Michael Joseph	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(111 673)		ON
Ranson, Sharon Margaret	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 182)		ON
Reid, John Oliver	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 749)		ON
Sinclair, Paula Winnifred	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 026)		ON
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Jacob, Audrey Harriet	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 510)		ON
Stewart, Scott	4, 5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(115 298)		ON
Taylor, Stephen	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(33 413)		ON
Thom, David Maxwell	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(78 084)		ON
<i>Options Stock Option Plan</i>								
Bebenek, Kevin L.	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(33 000)		ON
Clayton, Carl Frank	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 000)		ON
Darda, Deepak	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(34 000)		ON
Jacob, Audrey Harriet	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(38 101)		ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé-	de	prise	Description			
Initié		ration	l'opération		de l'opération			
Porteur inscrit								
					d'achat, regroupement ou acquisition			
Kazerouni, Mansoor	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(53 000)		ON
Kresak, Steven Ivan	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(43 000)		ON
Moore, Peter	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(79 000)		ON
Mustafa, Fouad	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(47 000)		ON
Stewart, Scott	4, 5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(578 157)		ON
Taylor, Stephen	5	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(138 349)		ON
Thom, David Maxwell	4	O	2022-09-27	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(281 758)		ON
<b>Groupe Stingray Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Boyko, Éric	4, 5, 3							
Boyko Investments Limited Partnership	PI	O	2022-09-22	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	5.4100	QC
<b>GURU Organic Energy Corp. (formerly Mira X Acquisition Corp.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Graveline, Eric Yves	4, 3							
DEK Management, Inc.	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	4.2000	QC
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	4.1500	QC
		O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.1600	QC
		O	2022-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	3.9500	QC
<b>Helios Fairfax Partners Corporation (formerly Fairfax Africa Holdings Corporation)</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Lawani, Temitope	4, 5							
Dover Investment Holdings Limited	PI	O	2020-12-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 400	2.7358	ON
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 300	2.7937	ON
		M	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 300	2.7937	ON
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 300	2.8358	ON
		M	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 300	2.8358	ON
<b>Home Capital Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hong, John	5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.1870	ON
<b>HPQ SILICIUM INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drapeau, Noëlle	4, 5	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2950	QC
<b>Inovalis Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Argiros, Daniel	4	O	2020-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	5.7810	ON
		M	2020-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	27	5.7810	ON
		M'	2020-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	5.7810	ON
		O	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	6.2837	ON
		M	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	6.2837	ON
		M'	2020-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	6.2837	ON
		O	2020-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	7.6019	ON
		M	2020-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	27	7.6019	ON
		M'	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	27	7.6019	ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					d'actionariat			
		O	2020-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	47	7.6617	ON
		M	2020-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	7.6617	ON
		M	2020-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48	7.6617	ON
		O	2020-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	8.0543	ON
		M	2020-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	8.0543	ON
		O	2020-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	8.1114	ON
		M	2020-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	8.1114	ON
		O	2020-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	62	7.7778	ON
		M	2020-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	7.7778	ON
		O	2020-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	60	8.0916	ON
		M	2020-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	60	8.0916	ON
		O	2020-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	56	8.7388	ON
		M	2020-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	56	8.7388	ON
		O	2021-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	9.2312	ON
		M	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	9.2312	ON
<b>IntelGenx Technologies Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Godin, André	5	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1800	QC
Kenny, Tommy	7	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	0.1950	QC
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2000	QC
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2000	QC
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.1850	QC
Matzen, Dana	5	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1850	QC
<b>Jushi Holdings Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Arsenault, Denis	3	O	2022-09-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	363 636	2.7500USD	ON
		M	2022-09-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	363 636	2.7500USD	ON
<b>K-Bro Linen Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hills, Matthew Bruce	4	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	30.1140	AB
<b>Killam Apartment Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Walt, Manfred	4							
Walt & Co	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	15.6000	NS
		O	2022-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.2500	NS
		O	2022-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.0000	NS
<b>Kinaxis Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Paterson, Megan	5	O	2022-09-20	D	51 - Exercice d'options	5 000	86.2700	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	137.6986	ON
		O	2022-09-20	D	51 - Exercice d'options	3 750	94.6600	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 750)	137.5525	ON
		O	2022-09-20	D	51 - Exercice d'options	3 244	76.4800	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 244)	137.5093	ON
<i>Options</i>								
Paterson, Megan	5	O	2022-09-20	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	86.2700	ON
		O	2022-09-20	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	94.6600	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-09-20	D	51 - Exercice d'options	(3 244)	76.4800	ON
<b>Kits Eyecare Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hardy, Roger	4, 5, 3							
0999849 B.C. Ltd	PI	O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.7587	BC
<b>Kiwetinohk Energy Corp.</b>								
<i>Bons de souscription Performance</i>								
Slavin, William Howard	4	O	2022-09-27	D	97 - Autre	(158 530)		AB
		M	2022-09-27	D	97 - Autre	(158 530)		AB
<i>Options Stock</i>								
Slavin, William Howard	4	O	2022-09-27	D	97 - Autre	(52 932)		AB
		M	2022-09-27	D	97 - Autre	(52 932)		AB
<b>KLONDIKE GOLD CORP.</b>								
<i>Bons de souscription</i>								
Keep, Gordon	4	O	2022-09-25	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)	0.4500	BC
<b>La Banque de Nouvelle - Ecosse</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Regent, Aaron William	4	O	2022-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 900	66.8076	ON
<b>La Banque Toronto-Dominion</b>								
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>								
Masrani, Bharat	4, 7, 5	O	2022-09-22	D	51 - Exercice d'options	131 280	40.5400	ON
<i>Options</i>								
Masrani, Bharat	4, 7, 5	O	2022-09-22	D	51 - Exercice d'options	(131 280)	40.5400	ON
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Owens, J. Michael	4							
J. Michael Owens Professional Corporation	PI	O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	155.8900	ON
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	155.9200	ON
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	155.9000	ON
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	155.9700	ON
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	156.0800	ON
<b>Le Fonds de dividendes d'émetteurs internationaux du secteur de l'énergie propre</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
International Clean Power Dividend Fund	1	O	2022-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.2257	ON
		O	2022-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.1394	ON
		O	2022-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	8.0224	ON
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.0580	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.0553	ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.0956	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	8.0236	ON
<b>Le Fonds de dividendes des secteurs de l'agriculture durable et du bien-être</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Agriculture & Wellness Dividend Fund	1	O	2022-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.4000	ON
		O	2022-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.3330	ON
		O	2022-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3860	ON
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.3400	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	7.1905	ON
<b>Le Fonds de dividendes du secteur de l'immobilier durable</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Real Estate Dividend Fund	1	O	2022-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.5100	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	7.4458	ON
<b>Le Fonds de dividendes du secteur des technologies en milieu de travail</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Workplace Technology Dividend Fund	1	O	2022-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.7125	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.7000	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.5143	ON
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Maple Leaf Foods Inc.	1	O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	22.3399	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	22.3399	ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	21.9916	ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	21.9916	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	21.0132	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	21.0132	ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	20.4918	ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	20.4918	ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	20.4717	ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	20.4717	ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	20.6241	ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	20.6241	ON
<b>Les Compagnies Loblaw Limitee</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	3							
TD Securities Inc. - ASDP	PI	O	2022-09-19	I	38 - Rachat ou annulation	(11 341)	114.1100	ON
		O	2022-09-20	I	38 - Rachat ou annulation	(15 342)	112.8600	ON
		O	2022-09-21	I	38 - Rachat ou annulation	(10 382)	111.1300	ON
		O	2022-09-22	I	38 - Rachat ou annulation	(9 451)	112.5500	ON
<b>Les Vêtements de Sport Gildan Inc.</b>								
<i>Performance Share Units</i>								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	3 152		QC
Contreras y Contreras, Juan Carlos Contreras	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	31		QC
De Haan, Jason	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	89		QC
Harries, Rhodri	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	932		QC
Iliopoulos, Peter	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	60		QC
Maness, John	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	9		QC
Masi, Benito	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	651		QC
Pirie Woodbridge, Maria Andrea	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	30		QC
Salinas, Israel	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	31		QC
Schroeder, Michael	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	33		QC
Ward, Chuckie J.	7	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	305		QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	298		QC
Contreras y Contreras, Juan Carlos Contreras	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	45		QC
De Haan, Jason	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	141		QC
Harries, Rhodri	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	443		QC
Iliopoulos, Peter	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	92		QC
Maness, John	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	149		QC
Masi, Benito	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	675		QC
Perkins, Robin	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	21		QC
Pirie Woodbridge, Maria Andrea	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	48		QC
Salinas, Israel	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	43		QC
Schroeder, Michael	5	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	49		QC
Ward, Chuckie J.	7	O	2022-09-19	D	35 - Dividende en actions	76		QC
<b>Lightspeed Commerce Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
DeSimone, Michael	5	O	2022-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 951		QC
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(994)	17.2400USD	QC
Neumann, Edwin	5	O	2022-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 948		QC
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(576)	17.2400USD	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Droits Restricted stock units</i>								
DeSimone, Michael	5	O	2022-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 951)		QC
Neumann, Edwin	5	O	2022-09-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 948)		QC
<b>Liminal BioSciences Inc. (auparavant Prometic Sciences de la Vie inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Iskra, Marie CELI	5 PI	O	2022-09-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9)	0.4713USD	QC
<b>MAG Silver Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Paspalas, George Nickolas	4, 5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 001	27001.0000	BC
<i>RSU</i>								
Paspalas, George Nickolas	4, 5	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 250)	16.4297	BC
<b>Magna International Inc.</b>								
<i>Droits 2022 Treasury PSUs</i>								
Del Sorbo, Matteo	5	O	2022-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	73 180	54.2900USD	ON
Kotagiri, Seetarama Swamy	4, 5	O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	548 847	54.2900USD	ON
McCann, Patrick William David	5	O	2022-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 769	54.2900USD	ON
McCarthy, Aaron David	5	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	73 180	54.2900USD	ON
Shulkin, Boris	5	O	2021-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	73 180	54.2900USD	ON
Wilds, Eric Jon Wilds	5	O	2020-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 769	54.2900USD	ON
<b>Magnet Forensics Inc.</b>								
<i>Restricted Share Units</i>								
Turner, Dean	5	O	2022-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 478	22.4400	ON
<b>Maple Gold Mines Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Homor, Brent Matthew	4, 5	O	2022-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 307	0.1900	BC
		M	2022-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 078	0.1900	BC
		O	2022-09-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 533	0.1700	BC
		M	2022-09-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 479	0.1700	BC
Lang, Jones	5	O	2022-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 677	0.1900	BC
		O	2022-09-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 842	0.1700	BC
Lee, Wilhelmina	5	O	2022-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 514	0.1900	BC
		O	2022-09-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 663	0.1700	BC
Patankar, Kiran Uday	5	O	2022-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 276	0.1900	BC
		O	2022-09-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 500	0.1700	BC
Speidel, Friedrich	5	O	2022-09-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 307	0.1900	BC

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-09-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 533	0.1700	BC
<b>Marathon Gold Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Galego, Marco DaCosta	5	O	2022-09-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	9 091	1.1000	ON
Gowans, James Kitchener	4	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.8872	ON
MacPhail, Peter	4	O	2022-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Powell, James Kenneth	5	O	2022-09-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 091	1.1000	ON
		O	2022-09-23	D	36 - Conversion ou échange	5 850	1.3800	ON
Toscano, Paolo Antonio	5	O	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 550	1.3800	ON
		M	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 550	1.3800	ON
		O	2022-09-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 500	1.1000	ON
Williams, Timothy	5	O	2022-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 550	1.3800	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Galego, Marco DaCosta	5	O	2022-09-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 545		ON
MacPhail, Peter	4	O	2022-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Powell, James Kenneth	5	O	2022-09-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 545	1.3500	ON
Toscano, Paolo Antonio	5	O	2020-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-20	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 750	1.3500	ON
<i>RSU</i>								
Powell, James Kenneth	5	O	2022-09-23	D	97 - Autre	(13 000)		ON
Toscano, Paolo Antonio	5	O	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 000)	1.3800	ON
		M	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 550)	1.3800	ON
		O	2022-09-23	D	59 - Exercice au comptant	(10 450)	1.3800	ON
Williams, Timothy	5	O	2022-09-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 000)		ON
<b>MDA Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vachon, Louis	4	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.6090	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.6890	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.7970	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.7740	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.8000	ON
<b>Medexus Pharmaceuticals Inc.(formerly Pediapharm Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Adelman, Michael David	5	O	2020-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 400	1.1400	ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	1.1400	ON
Gulfo, Adele Madelyn	4	O	2022-09-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 052		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Gulfo, Adele Madelyn	4	O	2022-01-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 135)		ON
		M	2022-01-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 458)		ON
		O	2022-09-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 159)		ON
<b>Medical Facilities Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blanchard, Yanick	4	O	2022-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.2500	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.5000	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.5800	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.5900	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	10.6000	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.6100	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	10.6200	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	10.6500	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.6600	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	10.6700	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	10.7100	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.7200	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	10.7300	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	10.7400	ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.7500	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.6200	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.6300	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.6400	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.6500	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.6800	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.6900	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.6900	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	10.7400	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 300	10.7500	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	10.8000	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.8100	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.8200	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	10.8300	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	10.8400	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	10.8500	ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 800	10.8600	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.8400	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	10.8600	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	10.8900	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	10.9000	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.9100	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	10.9200	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.9300	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.9400	ON
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 700	10.9500	ON
<b>Medicure Inc</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Friesen, Albert David	4, 5							
L. FRIESEN	PI	O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0000	MB
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 100	1.0000	MB
		O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	1.0000	MB
<b>MEG Energy Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lynch Proctor, Kimberley Elizabeth	4	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	14.1700	AB
<i>Billets 7.125 Senior Notes due 2027</i>								
MEG Energy Corp.	1	O	2022-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 12 250 000.00		AB
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 12 250 000.00)		AB
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 2 774 000.00		AB
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 2 774 000.00)		AB
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 563 000.00		AB
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 563 000.00)		AB
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 3 561 000.00		AB
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 3 561 000.00)		AB
<b>Metalla Royalty &amp; Streaming Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tucker, E.B.	4	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14	3.5800USD	BC
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60	3.5800USD	BC
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.8800	BC
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.9200	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	4.8500	BC
<b>MÉTAUX GENIUS INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.0600	QC
<b>Metro inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boivin, Pierre	4	O	2022-09-21	D	35 - Dividende en actions	20	70.9700	QC
<b>Mines Agnico Eagle Limitée</b>								
<i>Restricted Share Units</i>								
Girard, Dominique	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 262		ON
Gosselin, Guy	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 262		ON
Plummer-Theriault, Carol-Ann	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 262		ON
Robitaille, Jean	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 262		ON
Smith, David	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 262		ON
Vollmershausen, Christopher Charles Norman	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 262		ON
<b>MINT Income Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2022-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.8900	ON
		O	2022-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	6.7977	ON
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.8167	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	6.8092	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.7925	ON
<b>Minto Apartment Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts</i>								
Baron, Paul	5	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 125	13.3220	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	12.9820	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	375	13.1270	ON
Greenberg, Roger	4, 5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	12.8200	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	233	13.1400	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	13.1500	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167	13.1550	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167	13.1650	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.1700	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	233	13.1750	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33	13.1900	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	132 000	13.2000	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	12.5650	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.5700	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	12.5800	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	950	12.6300	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 100	12.6500	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	12.7700	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	12.7800	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	550	12.7900	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	12.8000	ON
<b>Mogo Inc. (formerly, Difference Capital Financial Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feller, David Marshall	4, 5							
RRSP	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.2200	BC
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	1.1500	BC
<b>Mullen Group Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	13.9910	AB
<b>Neighbourly Pharmacy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Gardner, Christopher Kevin	4, 5	O	2022-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 310)	21.6198	ON
		O	2022-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8		ON
Smyth, Terri Ann	5	O	2022-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 093	25.7800	ON
		O	2022-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 708)	21.6198	ON
		O	2022-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5		ON
Villanen, Jari Pekka	5	O	2022-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 082	25.7800	ON
		O	2022-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 640)	21.6198	ON
		O	2022-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3		ON
Wieschkowski, Roy Johnston	5	O	2022-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 889	25.7800	ON
		O	2022-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 007)	21.6198	ON
		O	2022-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Losty, Stephen Richard	5	O	2022-08-18	D	35 - Dividende en actions	21	19.9700	ON
		M	2022-08-18	D	35 - Dividende en actions	20	19.9700	ON
		O	2022-05-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 198)		ON
		M	2022-05-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 664)		ON
		O	2022-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22)		ON
Smyth, Terri Ann	5	O	2021-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2021-05-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 070)		ON
		O	2022-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24)		ON
Villanen, Jari Pekka	5	O	2022-08-18	D	35 - Dividende en actions	13	19.9700	ON
		M	2022-08-18	D	35 - Dividende en actions	12	19.9700	ON
		O	2022-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 070)		ON
		O	2022-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14)		ON
Wieschkowski, Roy Johnston	5	O	2022-08-18	D	35 - Dividende en actions	8	19.9700	ON
		M	2022-08-18	D	35 - Dividende en actions	6	19.9700	ON
		O	2022-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 882)		ON
		O	2022-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9)		ON
<b>Neovasc Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Geyer, Paul	4, 5, 3	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 271	6.3000	BC
		M	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 271	6.3000USD	BC
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	997	6.4500USD	BC
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	596	6.5000USD	BC
<b>Newcore Gold Ltd.</b>								
<i>Options</i>								
vint, Michael	4	O	2022-08-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3000	BC
<b>North American Construction Group Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	13.8200	AB
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	13.2100	AB
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	12.8500	AB
<b>Numinus Wellness Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Garner, Edwin Joseph	4	O	2022-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	294 551	0.3200	BC
Morishita, Allen	4, 5	O	2022-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	295 551	0.3200	BC
Timlick, Larry Elwood	4	O	2022-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	297 551	0.3200	BC



Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé- ration	de l'opération		Description de l'opération			
Wood, Evan	5	O	2022-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	253 379	0.3600	BC
<i>Parts Restricted Stock Units</i>								
Garner, Edwin Joseph	4	O	2020-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	371 218	0.3200	BC
		O	2022-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(294 551)		BC
Morishita, Allen	4, 5	O	2012-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	373 218	0.3200	BC
		O	2022-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(295 551)		BC
Timlick, Larry Elwood	4	O	2019-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	377 218	0.3200	BC
		O	2022-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(297 551)		BC
Wood, Evan	5	O	2020-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 013 513	0.3600	BC
		O	2022-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(253 379)		BC
<b>NUVISTA ENERGY LTD.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Asman, Kevin Garth	5	O	2022-09-19	D	51 - Exercice d'options	23 543	3.5900	AB
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 543)	11.6100	AB
Truba, Joshua Thomas	5	O	2022-09-19	D	51 - Exercice d'options	4 900	4.4600	AB
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	11.6000	AB
<i>Billets Senior Unsecured Notes due 2026</i>								
NuVista Energy Ltd	1	O	2022-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 1 750 000.00		AB
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 750 000.00)		AB
<i>Options</i>								
Asman, Kevin Garth	5	O	2022-09-19	D	51 - Exercice d'options	(23 543)	3.5900	AB
Truba, Joshua Thomas	5	O	2022-09-19	D	51 - Exercice d'options	(4 900)	4.4600	AB
<b>O2Gold Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Atin, Aaron	5	O	2022-09-09	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(300 000)		QC
Gill, Kamaljit	4	O	2022-09-09	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(135 000)		QC
Said, Neil	4	O	2022-09-09	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(900 000)		QC
<i>Options</i>								
Atin, Aaron	5	O	2022-09-09	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(135 000)	2.9000	QC
<b>O3 Mining Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gariepy, Louis	5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	1.3300	BC
O3 Mining Inc.	1	O	2022-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.2900	BC
		O	2022-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	1.2900	BC
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.2500	BC
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	1.2500	BC
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	1.3060	BC
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(102 000)	1.3060	BC
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	1.2814	BC
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		BC
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	132 600	1.2362	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(132 600)		BC
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	120 200	1.1816	BC
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(120 200)		BC
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	1.1500	BC
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		BC
Rodriguez Tovalino, Alex Alberto	5	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.2500	BC
<b>Obsidian Energy Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Loukas, Stephen	4, 5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	6.5100USD	AB
<b>Oceanic Iron Ore Corp.</b>								
<i>Débetures convertibles Series D</i>								
Beedie, Ryan K	6							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2018-11-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-26	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 304 000.00		BC
Giustra, Frank	3							
Sestini & Co. Pension Trustees Ltd.	PI	O	2012-10-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 205 000.00	0.0700	BC
Keep, Gordon	4, 5	O	2010-09-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 46 000.00	0.0700	BC
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2010-09-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 95 000.00	0.0700	BC
<b>Organto Foods Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Accendo Banco, S.A., Institución de Banca Múltiple en Liquid	3	O	2022-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.1050	BC
		M	2022-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 345 000)	0.1050	BC
		O	2022-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500 000)	0.1000	BC
		M	2022-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 025 000)	0.1013	BC
<b>Pason Systems Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boston, Celine	5	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 147	12.6400	AB
<b>Pembina Pipeline Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sprott, Jaret	5							
RBC Direct Investing	PI	O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	42.7160	AB
		O	2022-09-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	42.3700	AB
<b>Pet Valu Holdings Ltd.</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Davis, Sarah Ruth	4	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14		ON
Drysdale, Linda Janet	4	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14		ON
Puckett, Rick	4	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15		ON
Townsend, Steven H.	4	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15		ON
Truesdale, Anthony	4	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15		ON
Young, Erin	4	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Bedrossian, Liliane	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4		ON
Grady, James	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21		ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé-	de	prise	Description de l'opération			
Initié		ration	l'opération					
Porteur inscrit								
Grover, Tanbir	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11		ON
Johnston, Catherine Jane	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10		ON
MacKay, Kendalee	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13		ON
Maltsbarger, Richard	4, 5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57		ON
Martin-Bevilacqua, Christine Anne	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11		ON
Schultz, Christine	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14		ON
<b>Restricted Share Units</b>								
Bedrossian, Liliane	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2		ON
Grady, James	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10		ON
Grover, Tanbir	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		ON
Johnston, Catherine Jane	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		ON
MacKay, Kendalee	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6		ON
Maltsbarger, Richard	4, 5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		ON
Martin-Bevilacqua, Christine Anne	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		ON
Schultz, Christine	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		ON
Weidel, Nico	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		ON
<b>Peyto Exploration &amp; Development Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Czember, Derick Nathan	5	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.0000	AB
Robinson, Scott	5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.4500	AB
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.3200	AB
<b>PHX Energy Services Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shafer, Jeffery John	5	O	2022-09-21	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.0000	AB
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	6.3000	AB
<i>Options</i>								
Shafer, Jeffery John	5	O	2022-09-21	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.0000	AB
<b>Pieridae Energy Limited</b>								
<i>Options</i>								
Judson, Andrew George	4	O	2022-09-15	D	50 - Attribution d'options	15 000		AB
<b>Pinetree Capital Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
L6 Holdings Inc.	3	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	3.2800	ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.2200	ON
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	3.3300	ON
<b>Pivotree Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
BURGUNDY ASSET MANAGEMENT LTD.	3							
Burgundy Asset Management Ltd.	PI	O	2022-08-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(453 000)	3.5000	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	453 000	3.5000	ON
<b>Planet 13 Holdings Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jennings, Michael	5	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 650)	1.6486	ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.6320	ON
		O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	1.5726	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	1.5259	ON
<b>Plaza Retail REIT</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3							
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI	O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.9600	NB
<b>Postmedia Network Canada Corp.</b>								
<i>Class C Voting Shares</i>								
Specogna, Marino John	3	O	2022-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.5400	ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.9800	ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8100	ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8100	ON
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	2.0600	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.8100	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	1.8100	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.5100	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2600	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.3700	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.2700	ON
<b>PrairieSky Royalty Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Estey, James	4							
Allyson Estey	PI	O	2022-09-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	39 000		AB
Kathryn Estey	PI	O	2022-09-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	39 000		AB
		O	2022-09-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 000)	19.0864	AB
		O	2022-09-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	15 000		AB
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	19.0864	AB
The Allyson Estey Trust	PI	O	2022-09-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(39 000)		AB
The Kathryn M.G. Estey Trust	PI	O	2022-09-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(39 000)		AB
<b>Primaris Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Series A Units</i>								
Bobrowsky, Mordecai Leib	5	O	2022-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	12.1500	ON
		O	2022-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	14.7000	ON
		O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27	13.6500	ON
		O	2022-09-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 717)		ON
		O	2022-09-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	5 717		ON
Family Trust	PI	O	2021-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Propel Holdings Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Buchman, Noah	5	O	2022-08-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(62 880)	7.1500	ON
The Buchman Family Trust (2021)	PI	O	2022-08-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	62 880	7.1500	ON
<b>Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Cinnamon Investments ULC	3	O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(221 968)		ON
Patrick WE Hodgson Testamentary Spousal Trust	3							
Cinnamon Investments ULC	PI	O	2022-09-26	I	38 - Rachat ou annulation	(221 968)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Reid, Scott RRSP	3 PI							
		O	2022-09-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 900)	15.2601	ON
		O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 900)	15.2601	ON
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	15.2646	ON
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	15.2600	ON
<b>Real Matters Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Real Matters Inc.	1	O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.4020	ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.4020	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.0780	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.0780	ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.7790	ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.7790	ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.7220	ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.7220	ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.7570	ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	4.7570	ON
<b>RESSOURCES CERRO DE PASCO INC. (anciennement Les propriétés Genius Ltée)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	4, 5	O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1500	QC
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1500	QC
		O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1500	QC
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1350	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Alpha Capital Anstalt	3	O	2022-09-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		QC
<b>Ressources Jourdan Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rompel, Andreas	4, 5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	74 000	0.0650	ON
<b>Ressources Minières Radisson Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Beaudoin, Pierre	4	O	2022-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	873 000	0.0839	QC
Parent Bouchard, Hubert	5							
CELI BNC	PI	O	2022-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	0.0800	QC
CELI CIBC	PI	M	2022-09-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	0.0800	QC
<b>Ressources Sirios Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doucet, Dominique	4, 5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0550	QC
<b>Restaurant Brands International Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cil, José E.	5							
Jose Cil 2021 GRAT	PI	O	2022-09-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(22 405)		ON
Jose Cil Grantor Retained Annuity Trust	PI	O	2022-09-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(44 152)		ON
		O	2022-09-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 928)		ON
Jose E. Cil Irrevocable Family Trust	PI	O	2022-09-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 928		ON
Jose E. Cil Revocable Trust	PI	O	2022-09-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	22 405		ON
		O	2022-09-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	44 152		ON
		O	2022-09-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(66 557)		ON
The Jose E. Cil Third 2022 Annuity Trust	PI	O	2014-12-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	66 557		ON
Sweeney, Thecla	4	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	78.2100	ON
<b>Rivalry Corp. (formerly PMML Corp.)</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Isenberg, Steven Gary	4, 3	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	1.1800	ON
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	217 500	1.1733	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Rogers Communications Inc.</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Turner, Thomas A.	5	O	2022-09-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 513		ON
<b>Rubicon Organics Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
BRODIE, MARGARET RUTH	4, 5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.6500	BC
<b>Rusoro Mining Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beruschi, Anthony John	4	O	2022-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2022-08-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M'	2022-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M''	2022-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Climax Financial Corp.	PI	O	2022-08-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M'	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M''	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Cross Gold Corp.	PI	O	2022-08-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
RRSP	PI	O	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
TAC Capital Corp.	PI	O	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
TFSA	PI	O	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Bons de souscription</i>								
Beruschi, Anthony John	4	O	2022-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Climax Financial Corp.	PI	O	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
RRSP	PI	O	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
TAC Capital Corp.	PI	O	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
TFSA	PI	O	2022-09-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Agapov, Andre Vladimir	4, 5, 3	O	2022-09-21	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		BC
Agapov, Vladimir Pavlovich	4	O	2022-09-21	D	50 - Attribution d'options	550 000		BC
Hediger, Peter	4	O	2022-09-21	D	50 - Attribution d'options	750 000		BC
Kaplowitz, Jay	4	O	2022-09-21	D	50 - Attribution d'options	750 000		BC
Keep, Gordon	4	O	2022-09-21	D	50 - Attribution d'options	750 000		BC
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2022-09-21	I	50 - Attribution d'options	30 000		BC
Lim, Szascha	5	O	2022-09-21	D	50 - Attribution d'options	100 000		BC
Ushakov, Dmitry	4, 5	O	2022-09-21	D	50 - Attribution d'options	550 000		BC
<b>Sangoma Technologies Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Corbic, Nenad	5	O	2022-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Shawcor Ltee</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Reizer, Kevin Dominic	5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 902		ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 902)	8.2044	ON
<i>Employee Share Unit</i>								
Reizer, Kevin Dominic	5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 902)		ON
<b>Slate Office REIT</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 500	4.4300	ON
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	4.4100	ON
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	205 000	4.3318	ON
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 200	4.4100	ON
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135 800	4.3469	ON
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 500	4.3037	ON
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.3000	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 700	4.3000	ON
		O	2022-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145 200	4.3142	ON
		O	2022-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 700	4.3000	ON
		O	2022-09-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	4.3000	ON
<b>Societe Aurifere Barrick</b>								
<i>Billets 5.25 Notes due April 2042</i>								
BARRICK GOLD CORPORATION	1	O	2022-09-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 5 057 000.00	94.6150USD	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 565 000.00)	100.0000USD	ON
		O	2022-09-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 30 000 000.00	95.5180USD	ON
		O	2022-09-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 3 390 000.00	93.9140USD	ON
		O	2022-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 35 057 000.00)	100.0000USD	ON
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>								
Coleman, Christopher Lewis	4	O	2020-09-15	D	50 - Attribution d'options	62	29.9300USD	ON
		M	2020-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	29.9300USD	ON
<b>Spartan Delta Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Natras, Thanos Athanassios	5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(574)	9.8200	AB
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	9.6303	AB
		O	2022-09-27	D	51 - Exercice d'options	50 533	3.0000	AB
		O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 533)	9.6200	AB
<i>Options</i>								
Natras, Thanos Athanassios	5	O	2022-09-27	D	51 - Exercice d'options	(50 533)		AB
<b>Spin Master Corp.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Deakin, Tara Lise	5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 410		ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 922)	45.1123	ON
		O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 490		ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 967)	45.1123	ON
Henderson, Laura	5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 274		ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 282)	45.1123	ON
		O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 327		ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 312)	45.1123	ON
Loving, Fredrik Lennart	5	O	2022-09-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 234		ON
		O	2022-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 541)	44.9955	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Deakin, Tara Lise	5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 410)		ON
Henderson, Laura	5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 274)		ON
Wilson, Jason	5	O	2022-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 932	45.5200	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Deakin, Tara Lise	5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 490)		ON
Dodge, Jennifer Susan	5	O	2022-09-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	45.5200	ON
Henderson, Laura	5	O	2022-09-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 327)		ON
Loving, Fredrik Lennart	5	O	2022-09-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 234)		ON
Wilson, Jason	5	O	2022-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-09-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 772	45.5200	ON
		O	2022-09-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 955	45.5200	ON
<b>Stella-Jones Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Manzi, James Augustus	4	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	28.4300USD	QC
<b>STEP Energy Services Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boucher, Tara Lynn	5	O	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	155		AB



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
McLeod-Hill, Lori Lynn	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79)	4.6564	AB
		O	2022-09-26	D	51 - Exercice d'options	4 890	1.3400	AB
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 890)	1.6400	AB
		M	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 890)	4.6500	AB
		O	2022-09-26	D	51 - Exercice d'options	12 078	1.3400	AB
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 078)	4.6500	AB
<i>Options</i>								
McLeod-Hill, Lori Lynn	5	O	2022-09-26	D	51 - Exercice d'options	(4 890)		AB
		O	2022-09-26	D	51 - Exercice d'options	(12 078)		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Boucher, Tara Lynn	5	O	2022-09-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(155)		AB
<b>Superior Plus Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Summers, Elizabeth	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	9.9900	ON
<b>Supremex Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kobrynsky, Georges	4	O	2022-09-23	D	35 - Dividende en actions	96	4.5894	QC
<i>Deferred Share Units</i>								
BAGLIONE, Joe	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	121	4.4392	QC
Boivin, Nicole Laura	4	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	307	4.4392	QC
Emerson, Steward J.	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	866	4.4392	QC
Gauer, Edward Alexander	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	122	4.4392	QC
Kobrynsky, Georges	4	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	339	4.4392	QC
Paradis, Dany	4	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	402	4.4392	QC
Richardson, Steven P.	4	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	307	4.4392	QC
Rundle, Murray	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	4.4392	QC
Sullivan, Andrew I. (Drew)	4	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	369	4.4392	QC
White, Warren Joseph	4	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	4.4392	QC
		M	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	160	4.4392	QC
<i>Performance Share Units</i>								
BAGLIONE, Joe	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	128	4.4392	QC
Chronopoulos, Mary	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	143	4.4392	QC
Emerson, Steward J.	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	359	4.4392	QC
Rundle, Murray	5	O	2022-09-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	76	4.4392	QC
<b>Sustainable Innovation &amp; Health Dividend Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2022-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	8.8334	ON
		O	2022-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.7933	ON
		O	2022-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.7669	ON
		O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.7840	ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	8.8200	ON
<b>Thérapeutique Knight Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Emblem, Susan Caroline	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	267	5.6300	QC
Goodman, Jonathan Ross	4, 6	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 863	5.6300	QC
Khoury, Amal	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 366	5.6300	QC
Sakhia, Samira	4, 5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 979	5.6300	QC
Utchanah, Arvind	5	O	2022-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 479	5.6300	QC
<b>Thomson Reuters Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
The Woodbridge Company Limited	3							
Thomfam Nominees	PI	O	2022-09-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	145.9600	ON
		O	2022-09-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	141.8500	ON
<b>ThreeD Capital Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
ThreeD Capital Inc.	1	O	2022-09-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	0.5753	ON
		O	2022-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	14 500	0.5338	ON
		O	2022-09-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.5000	ON
		O	2022-09-23	D	38 - Rachat ou annulation	33 500	0.4653	ON
		O	2022-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	14 500	0.5114	ON
<b>Toromont Industries Ltd.</b>								
<i>Executive Deferred Share Units</i>								
Couture, Joel Alain	7	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 362		ON
McMillan, Michael Stanley Howie	5	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 751		ON
<i>Options</i>								
Cochrane, Jennifer	5	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	3 650		ON
Couture, Joel Alain	7	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	6 567		ON
Cuddy, Mike	5	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	9 665		ON
Gregg, Miles Sean Ryan	5	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	7 337		ON
Harvey, William John	7	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	6 946		ON
Korbak, Lynn Margaret	5	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	2 672		ON
Malinauskas, David Allan	7	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	6 057		ON
McMillan, Michael Stanley Howie	5	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	13 260		ON
Medhurst, Scott	4, 5	O	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	1		ON
		M	2022-08-15	D	50 - Attribution d'options	26 355		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Cochrane, Jennifer	5	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	757		ON
Cuddy, Mike	5	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 005		ON
Gregg, Miles Sean Ryan	5	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 522		ON
Harvey, William John	7	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 441		ON
Korbak, Lynn Margaret	5	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	554		ON
Malinauskas, David Allan	7	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 257		ON
Medhurst, Scott	4, 5	O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		M	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 467		ON
<b>Total Energy Services Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	6.1900	AB
Myrdan Investments Inc.	PI	O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.4000	AB
Total Energy Services Inc	1							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit ITF Employee Plan	PI	O	2022-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)		AB
<b>Tourmaline Oil Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rose, Mike	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	69.5910	AB
Weiss, Janet	4	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	414	50.9000USD	AB
<b>Transport Scolaire Sogesco inc.</b>								
<i>Actions de Catégorie C</i>								
Dolbec, Guy 2745-6425 Québec inc.	7 PI	O	2022-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 000)	6.2500	QC
Hélie, Pierre 9071-6788 Québec inc.	4 PI	O	2022-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000	6.2500	QC
Tourville, Pierre 9052-1592 Québec inc.	4 PI	O	2022-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	6.2500	QC
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Dolbec, Guy 2745-6425 Québec inc.	7 PI	O	2022-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(375)	1580.0000	QC
Hélie, Pierre 9071-6788 Québec inc.	4 PI	O	2022-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125	1580.0000	QC
Tourville, Pierre 9052-1592 Québec inc.	4 PI	O	2022-09-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250	1580.0000	QC
<b>Trican Well Service Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alford, Thomas Malcolm RRSP	4 PI	O	2022-09-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.8100	AB
<b>Tucows Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	3	O	2022-09-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	40.0239USD	ON
<b>Turquoise Hill Resources Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Halbower, Matthew Charles Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	6, 3 PI	O	2022-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	30.7057USD	QC
		O	2022-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73 000	40.7138	QC
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	30.7274USD	QC
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 000	40.9100	QC
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	41.0524	QC
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	30.5090USD	QC
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	40.9420	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	30.3507USD	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 000	40.9224	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	40.9393	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	40.9423	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	40.9462	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 000	40.9515	QC
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	216 900	40.6236	QC
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	246 100	40.7902	QC
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	40.6659	QC
Pentwater Capital Management LP Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	3 PI	O	2022-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	3.7057USD	QC
		O	2022-09-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73 000	40.7138	QC
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	30.7274USD	QC
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 000	40.9100	QC
		O	2022-09-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	41.0524	QC
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	30.5090USD	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-09-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	40.9420	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	30.3507USD	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 000	40.9224	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	40.9393	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	40.9423	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	40.9462	QC
		O	2022-09-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 000	40.9515	QC
		O	2022-09-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	216 900	40.6236	QC
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	246 100	40.7902	QC
		O	2022-09-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	40.6659	QC
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément) 250,000 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles		6, 3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(2 500)		QC
Pentwater Capital Management LP		3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(2 500)		QC
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément) 721,200 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles		6, 3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(7 212)		QC
Pentwater Capital Management LP		3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(7 212)		QC
<i>Options de vente négociées en bourse 100,200 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles		6, 3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(1 002)		QC
Pentwater Capital Management LP		3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(1 002)		QC
<i>Options de vente négociées en bourse 194,200 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles		6, 3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(1 942)		QC
Pentwater Capital Management LP		3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(1 942)		QC
<i>Options de vente négociées en bourse 285,000 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles		6, 3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(2 850)		QC
Pentwater Capital Management LP		3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(2 850)		QC
<i>Options de vente négociées en bourse 29,800 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles		6, 3						
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(298)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Pentwater Capital Management LP	3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(298)		QC
<i>Options de vente négociées en bourse 341,300 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles	6, 3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(3 413)		QC
Pentwater Capital Management LP	3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(3 413)		QC
<i>Options de vente négociées en bourse 56,600 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles	6, 3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(566)		QC
Pentwater Capital Management LP	3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(566)		QC
<i>Options de vente négociées en bourse 825,000 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles	6, 3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(8 250)		QC
Pentwater Capital Management LP	3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(8 250)		QC
<i>Options de vente négociées en bourse 935,000 common shares - expire September 2022</i>								
Halbower, Matthew Charles	6, 3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(9 350)		QC
Pentwater Capital Management LP	3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-09-16	C	52 - Expiration d'options	(9 350)		QC
<b>TWC Enterprises Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sahi, Kuldip Rai	4, 6, 5, 3							
Paros Enterprises Limited	PI	O	2022-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47 626	16.9502	ON
		M	2022-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47 627	16.9502	ON
<b>VALEO PHARMA INC.</b>								
<i>Bons de souscription VPH.WT (25JULY2022 Warrants)</i>								
100079 Canada Inc.	3	O	2022-07-25	D	55 - Expiration de bons de souscription	(502 204)		QC
		O	2022-07-10	D	55 - Expiration de bons de souscription	(225 000)		QC
Allard, Guy Paul	6, 5	O	2022-07-25	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100)		QC
9294-5351 Québec Inc.	PI	O	2022-07-10	I	55 - Expiration de bons de souscription	(22 500)		QC
MacKay, Richard J.	4, 6							
100079 Canada Inc.	PI	O	2022-07-25	I	55 - Expiration de bons de souscription	(502 204)		QC
		O	2022-07-10	I	55 - Expiration de bons de souscription	(225 000)		QC
Trudeau, Michel Claude	4	O	2022-07-10	D	55 - Expiration de bons de souscription	(75 000)		QC
<i>Bons de souscription VPH.WT. A.(10SEP2022 Warrants)</i>								
100079 Canada Inc.	3	O	2022-09-10	D	55 - Expiration de bons de souscription	(42 000)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
MacKay, Richard J. 100079 Canada Inc.	4, 6 PI	O	2022-09-10	I	55 - Expiration de bons de souscription	(42 000)		QC
<b>Verano Holdings Corp. (formerly Majesta Minerals Inc.)</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Archos, George	4, 5, 3	O	2022-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	200 934		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Archos, George	4, 5, 3	O	2022-09-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(200 934)		AB
<b>Versus Systems Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Chin, Kelsey	5	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	33 600		BC
Finster, Craig	5	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	73 800		BC
Gahagan, Michelle	4	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	33 600		BC
Peachey, Jon Alexander	5	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	73 800		BC
Peymani, Keyvan	4	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	73 800		BC
Pierce, Matthew	4, 5	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	73 800		BC
Prince, Jennifer	4	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	33 600		BC
Pruitt, Shannon Marchelle	4	O	2022-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	33 600		BC
Tingle, Brian	4	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	33 600		BC
Vlasic, Paul	4	O	2022-09-20	D	50 - Attribution d'options	33 600		BC
<b>Victoria Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Melnyk, Adam	5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	6.9800	ON
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.6400	ON
Scott, Stephen Victor	4	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.9800	ON
<b>Vior inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fedosiewich, Mark Brian	5	O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1100	QC
		O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1100	QC
<b>VISION MARINE TECHNOLOGIES INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bobby, Patrick	4	O	2022-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	4.3000USD	QC
		O	2022-02-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	4.8000USD	QC
9335-1427 Québec Inc.	PI	O	2021-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Mongeon, Alexandre	4							
9335-1427 Québec Inc.	PI	O	2021-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Vista Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tobler, Douglas Lee	5	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5399USD	BC
<b>Vizsla Silver Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cmrlec, Simon	4	O	2022-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 800	1.5800	BC
Pettingell, Michael	5	O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.4300	BC
<b>WELL Health Technologies Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kim, John	4	O	2022-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.0600	BC
<b>Whitecap Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5	O	2022-09-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.6900	AB
		O	2022-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.4400	AB
<b>Zenith Capital Corp.</b>								
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2022-09-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	500 000		AB
Hansen, Henrik Claus	5	O	2022-09-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	500 000		AB
Lakhotia, Sanjay	5	O	2022-09-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	500 000		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit MCCAFFREY, DONALD J.	4	O	2022-09-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000 000		AB

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.



## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### 7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 8.

## Section retirée

---

- 8.1 Sous-section retirée
  - 8.2 Sous-section retirée
  - 8.3 Sous-section retirée
  - 8.4 Sous-section retirée
-

## 8.1 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

## 8.2 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

### 8.3 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.



#### 8.4 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

# 9.

## Régimes volontaires d'épargne-retraite

---

- 9.1 Avis et communiqués
  - 9.2 Réglementation
  - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire  
d'épargne-retraite
  - 9.4 Autres décisions
-

## 9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

## 9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 10.

## Agents d'évaluation du crédit

---

- 10.1 Avis et communiqués
  - 10.2 Réglementation et lignes directrices
  - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
  - 10.4 Sanctions administratives
  - 10.5 Autres décisions
-

## 10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.



## 10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

## 10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.